

COMPTES RENDUS

DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 1970

PRÉSIDENTE DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 30. — Excusés : 3.

FELICITATIONS. — M. et M^{me} Ponceau, lauréats du concours « Maisons paysannes de France », pour la restauration d'une demeure à Antonne.

REMERCIEMENTS. — M^{me} Ventenat, MM. René Rougier et Henri Deffarges.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Deux liasses de notes d'érudits extraites des archives des châteaux de Marzac et Puymartin; don de M. Robert Girardet. Ces notes concernent en particulier les familles de la Pleinie, de Saint-Clar, de la Barthe et de Rouffignac; elles ont été déposées aux Archives de la Dordogne, où l'on pourra les consulter.

Un dossier de coupures de presse offert par M. Bouchereau, le tout relatif essentiellement au Limousin.

Dujarrie-Descombes, *Un ambassadeur espagnol à Périgueux (1650)* (extr. du « Bulletin historique et philologique » de 1909); don de M^{me} Bélingard.

Sept photographies réalisées par M^{me} Desbarats : trois d'entre elles représentent des détails du rétable de la Mission à l'église de la Cité de Périgueux (autel, tête de chérubin, Christ en gloire); les quatre autres montrent les vestiges de l'aqueduc construit à Périgueux par Catoire en 1833.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Une seule revue est à retenir parmi les publications reçues à la Société, c'est le *Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège*, t. XXIV, 1969, qui publie, de M. Claude Barrière, « une scène anthropomorphe à Font-de-Gaume ». M. Barrière a découvert dans cette grotte, parmi les bisons déjà connus et étudiés, un anthropomorphe de 33 cm de haut dont la tête est une masse de stalactite blanche, les bras étant figurés par un large trait en arc de cercle. Ce thème de l'homme représenté au milieu d'un troupeau de bisons n'est pas rare, mais son interprétation, souligne M. Barrière, peut donner lieu à plusieurs hypothèses.

Le même *Bulletin* signale que la revue *Quærtar*, vol. 19, a publié en 1968 une étude de M. François Bordes, « Emplacements de tentes du Périgordien supérieur évolué à Corbiac, près Bergerac ».

COMMUNICATIONS. — M. le Dr Delluc annonce l'ouverture au public du Musée de la Spéléologie, aménagé dans le fort troglodytique du roc de Tayac, aux Eyzies, par le Spéléo-Club de Périgueux.

Il nous donne la primeur d'une découverte qui vient d'être faite par son groupe dans la commune de Meyrals. Il s'agit d'une petite grotte ornée que décrit avec précision M^{me} Brigitte Delluc : elle est remarquable surtout par

une très belle figuration humaine de 54 cm de haut qui peut être datée du Magdalénien moyen; d'autres dessins accompagnent cette gravure et sont en cours de relevé.

M. René Larivière a dépouillé les résultats d'une enquête de 1835 sur la truffe en Dordogne, dressé une synthèse des renseignements fournis par les maires et établi une carte de la production truffière à cette époque. Cette étude extrêmement documentée sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. Secondat revient sur ses précédentes interventions au sujet des sources de « Jacquou le Croquant ». Il donne des précisions sur les obsèques de Feytaud, ancien vicaire général de l'évêque constitutionnel, qui ont pu servir de prototype à l'enterrement décrit par Eugène Le Roy. En ce qui concerne le « Moulin du Frau », notre collègue rappelle que ce roman parut en feuilleton en 1891 dans « l'Avenir de la Dordogne », avec, comme nom d'auteur, celui d'Elie Nogaret. Divers passages patoisants et même plusieurs chapitres n'ont pas été reproduits dans les éditions ultérieures : M. Secondat donne lecture d'un de ces fragments, particulièrement savoureux, où il est question d'un « archéologue » dont Eugène Le Roy se moque de façon plaisante.

M^{me} Desharats a étudié l'aqueduc de Périgueux qui fut construit à partir de 1833 par l'architecte Catoire pour amener les eaux de la source du Toulon au réservoir du Pourradier. Elle s'attache en particulier à l'examen des grandes arcades, fort bien dessinées, qui franchissaient le vallon de la Combe des Dames et dont la démolition fut ordonnée en 1895. L'aqueduc fut définitivement abandonné vers 1930, les arcades des vallons du Maine et du Puyrousseau disparurent progressivement, vers 1955-1960 : il en reste encore quelques vestiges qui ont l'allure trompeuse et mélancolique de grandioses ruines gallo-romaines.

M^{me} Ponceau donne lecture d'une note de M. Secret relative aux graffiti de Domme. Notre président avait reçu dès 1966 de M. Bernard Vacherot des photographies de plusieurs dessins de la Porte des Tours, et M. Vacherot pensait déjà, avant l'étude magistrale du chanoine Tonnellier, qu'il fallait attribuer ces graffiti aux Templiers.

La secrétaire adjointe a pris connaissance, à travers les notes qui lui ont été remises par M. Becquart, de deux ouvrages publiés en 1968. Il s'agit, en premier lieu, d'un travail de M. Etienne Patte, *L'homme et la femme de l'Azilien de Saint-Rabier (feuilles Cheynier)*, t. XIX, fasc. 1, nouvelle série, des « Mémoires du Muséum national d'histoire naturelle » : l'auteur décrit longuement ces deux squelettes, établit la taille probable des sujets et pense, d'après les indices de robustesse, que l'homme de Saint-Rabier devait être un « attardé des temps paléolithiques ». Autre volume signalé par M. Becquart : ce sont les *Etudes sur l'imprimerie dans le Sud-Ouest de la France aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, par M. Louis Desgraves (Amsterdam, Erasmus, vol. 5 des « Safahomonographies »). M. Desgraves donne une vue d'ensemble sur l'introduction et la diffusion de l'imprimerie dans notre région puis recense la production typographique d'un certain nombre d'ateliers dont ceux de Périgueux et Bergerac; ce livre constituera désormais un élément de base essentiel pour la connaissance de l'histoire de l'imprimerie en Périgord.

ADMISSIONS. — M. et M^{me} André BUGEAUD, 19, rue Font-Laurière, Périgueux; présentés par MM. Aublant et Becquart;

M. l'abbé Robert CHINOUILH, Institution Saint-Joseph, avenue de Paris, Périgueux; présenté par MM. Becquart et Secret;

M. le comte Théobald de VIÉNERAL, château de Razat, à Thiviers; présenté par les mêmes;

M. le colonel Raymond WAROUX, château des Ages, à Monsec; présenté par MM. Biget et Secret;

M. Pierre-Henri GADOFFRE, place Saint-Silain, Périgueux; présenté par M. Delsol et M^{me} Roussot-Larroque;

M^{me} Marie-Madeleine Buisson, 16, boulevard Bertrand-de-Born, Périgueux; présentée par M^{mes} Marsac et Provost;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire de séance,

M. PONCEAU.

Le Président de séance,

J. LASSAIGNE.

SEANCE DU JEUDI 14 MAI 1970

PRÉSIDENCE DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 31. — Excusé : 1.

NECROLOGIE. — MM. Jean Leydier et Charles Vignéras, M^{lle} Irma Dujarric-Descombes.

FELICITATIONS. — M. Becquart, chevalier de la Légion d'honneur; M. Mareel Fournier, prix Fabien-Artigue décerné par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse; M. René Rougier, nommé président du Comité départemental de la Fondation Maréchal de Lattre de Tassigny; M. Edmond Peyrille, chevalier de l'Encouragement au bien; M. Louis Peyrille, officier dans l'Ordre national du Mérite.

REMERCIEMENTS. — M. et M^{me} André Bugeand, M. l'abbé Robert Chinouilh, MM. Alain de Fayolle, Pierre Matignon et le colonel Raymond Waroux.

ENTREES D'OUVRAGES. — *Vignobles et vins d'Aquitaine, histoire, économie, art* (Bordeaux, Biscaye, 1970, Actes du XX^e Congrès d'études régionales tenu à Bordeaux les 17, 18 et 19 novembre 1967); offert par la Fédération historique du Sud-Ouest. Ce très beau volume contient 24 mémoires au nombre desquels il faut noter plus particulièrement, de M. Robert Etienne, *Les importations de vin campanien en Aquitaine*, de M^{me} Arlette Higounet-Nadal, *Le vignoble et le vin à Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles*; de M. Becquart, *Coup d'œil sur le vignoble périgourdin vers 1835*; enfin, de M. et M^{me} Ponceau, *La maison du vigneron en Bergeracois*. M^{me} Higounet et M. et M^{me} Ponceau offrent également des tirés à part de leurs articles.

Alain Roussot, *La grotte du Bison, commune de Meyrats (Dordogne). Une nouvelle main peinte* (extr. du « Bulletin » de notre Société, t. 97, 1970); hommage de l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le n^o 20 (1970) du *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne* offre l'habituel ensemble d'articles sur le grand philo-

sophe. On y relève plus spécialement un très intéressant travail de notre collègue M^{me} Gardeau, « La bibliothèque du marquis de Trans et de son petit-fils Frédéric de Foix » : cette « librairie », à peu près totalement disparue, nous est connue par un inventaire de 1655 ; elle se trouvait au château du Fleix et fut donnée aux Minimes de Plagnac par Suzanne de Foix de Candale.

On note au tome 67, n° 3 (mars 1970) du *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, deux mémoires relatifs au Périgord, M. Michel Lenoir étudie le « Paléolithique supérieur en surface devant la grotte de Lestruque, commune de Soulalève » (sic pour Trémolat) ; M. Raoul Daniel traite de « Pabri de la Font-Brunel à Limeuil, contribution à l'étude de son outillage lithique ».

M. Robert Hirigoyen publie dans *Découvertes*, n° 17 de mars 1970, un article de vulgarisation sur Cadouin. M. Montouroy, qui étudie « les livres de comptes de Bergéy, voilier à Libourne », au n° 135 (1970) de la *Revue historique et archéologique du Libournais*, nous apprend que ce fabricant travailla aussi pour diverses localités de la Dordogne entre 1853 et 1864.

Enfin M. Becquart a remarqué dans les *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 4^e série, t. XXIII (1968), un texte de M. Richard Chapon, « Une amitié bordelaise de Gambetta, sa correspondance avec André Lavertujon ». Lavertujon, qui fit toute sa carrière politique en Gironde et à Paris, était né à Bergerac en 1827.

COMMUNICATIONS. — Le dernier fascicule paru du *Dictionnaire de biographie française*, n° LXX (1969), a été dépouillé par le Secrétaire général. On y trouve des notices sur Pierre Durfort dit des Fontaines, évêque de Périgueux (1387-1400), sur Raymond I de Durfort, également évêque de Périgueux (1314-1341), sur divers membres de la famille Durieux, sur Thomas et Alcide Dusolier, tous deux hommes politiques, ainsi que sur Antoine Dussumier de Fonbrune, né à Bergerac en 1769 et député de la Gironde.

M. Becquart signale, d'après la *Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n° 19 du 9 mai 1970, qu'une histoire manuscrite du pèlerinage de Redon-Espie a été rédigée par M. Peignon : ce texte peut être consulté aux archives de l'Evêché.

Le Secrétaire général a pris également connaissance de deux livres récents : *Un roi sans divertissement, Orllie Antoine 1^{er}, roi d'Araucanie et de Patagonie* (Périgueux, Fanlac, 1970), de M. Marc Blancpain, qui n'apporte guère d'éléments nouveaux sur l'avoué-roi ; en second lieu, l'inventaire par M^{me} d'Huart des archives Rohan-Bouillon, déposées aux Archives nationales de 1965 à 1968 (Paris, SEVPEN, 1970). Ce fonds très important pour l'histoire de France contient des documents sur Saint-Aulaye, sur les familles Chabot, de Saint-Gelais, Caumont-la Force et Bouchard d'Aubeterre, ainsi que deux lettres de Fénelon adressées au cardinal de Bouillon (1708 et 1709).

Les catalogues 201 et 202 du cabinet Saint-Hélien proposent aux amateurs diverses pièces se rapportant au Périgord : un dossier sur la famille de Saint-Ours (n° 9111, prix 100 F) ; un autre sur les Delpy de Saint-Geyrac (n° 9112, 100 F) ; un rapport sur l'état de l'église de Saint-Martin-de-Gurson (1772, n° 9113, 30 F) ; deux documents relatifs à la famille de Beaumont (nos 9283 et 9284) ; une charte de 1303 concernant la famille de Bornel (n° 9607, 50 F) ; des dossiers sur les familles de Malbec et de Labrousse de Verteillac (nos 9608 et 9610, 60 F chacun). Les Archives de la Dordogne ont fait l'acquisition des trois premiers dossiers.

M. Bernicot nous a fait parvenir une notice sur le château de Peyrelevade à Conne-de-Labarde, la photocopie d'un acte notarié du 3 août 1720 portant

obligation en billets de banque de la part de Pierre de Saint-Ours, seigneur de Clermont, en faveur de David d'Alba, vicomte de Monbazillac, ainsi qu'un mémoire de synthèse sur l'histoire d'Issigeac.

M. Pierre Anblant entretient l'assemblée d'une correspondance inédite en sa possession, échangée de 1858 à 1861 entre Antoine de Tounens et son ami Desmartin-Duvignau, propriétaire au Change. Ces lettres, éclairent le caractère et la personnalité du roi d'Araucanie ; de larges extraits en seront publiés dans notre *Bulletin*.

M. René Larivière signale à l'attention des sociétaires deux articles qui semblent avoir échappé à la vigilance des bibliographes périgourds. Extraits tous deux du *Bulletin des Amis du Hurepoix et des arts de l'Yveline* (1952 et 1953), ils ont été écrits par M. René Dage, « La maison de Labrousse de Verteillac », et par M. Emile Auvray, « Les Labrousse de Verteillac et le *parterre* de Dourdan ». Le premier de ces mémoires, qui est aussi le plus important, fournit de précieux renseignements d'ordre généalogique sur cette famille.

M. Larivière a noté d'autre part, dans la revue *Economie et statistique*, n° 10, mars 1970, une étude de M. Maurice Vernet sur « les circonscriptions administratives de la France métropolitaine ». L'une des cartes qui illustrent ce travail donne le pourcentage des communes dont le nom commence par « Saint » ou « Sainte », et en nombre absolu, c'est le département de la Dordogne qui vient en tête avec 152 communes. Notre collègue s'est penché sur cette question et émet des hypothèses pour tenter d'expliquer la survivance des noms de saints : défrichements effectués au Moyen Age par les communautés religieuses, évangélisation et foi populaire, forte empreinte païenne dans les régions anciennement très boisées ? Aucune explication n'est entièrement satisfaisante, il y aurait là un champ d'investigation à creuser.

M. Robert Coq annonce que la commune de Saint-Capraise-de-Lalinde va fêter prochainement le philosophe Lespinnasse-Fonsegrive. Il signale en outre, après avoir rappelé les heurs et malheurs de la statue de Jacques Le Lorrain, qu'un médaillon de M. Waroqueaux représentant le poète-savetier de Bergerac sera officiellement mis en place le 31 mai au jardin Perdoux.

M^{lle} Sadouillet-Perrin donne lecture de deux documents qui ont été retrouvés fortuitement dans un grenier à Saint-Cyprien. Le premier est la copie d'une dépêche adressée par le district de Sarlat aux officiers municipaux de Saint-Cyprien (16 mai 1793) pour exhorter les patriotes à voler au secours de la République en Vendée ; l'autre, d'un humour involontaire, est une lettre du magistrat de sûreté Pigeon destinée au maire de Saint-Cyprien et relative au brigandage (28 avril 1811).

M. Henri Deffarges, revenant sur la communication faite par M. Larivière à la séance d'avril, donne des précisions scientifiques sur les relations de la truffe avec les arbres ; il souligne le phénomène de symbiose qui se produit entre le précieux tubercule et les chênes truffiers.

Enfin M. le Colonel Landry, complétant les informations que donne M. Etienne sur les amphores de Saint-Médard-de-Mussidan (article publié dans *Vignobles et vins d'Aquitaine*, voir aux *Entrées*), décrit des fonds de cuves qu'il a visités dans un champ de la propriété Boldo, sur le territoire de cette commune. Il s'agirait, pense notre distingué collègue, des vestiges d'une auberge gallo-romaine qui pourrait remonter au II^e siècle.

EXCURSION DU 21 JUIN. — M. le Trésorier expose les grandes lignes de notre promenade du 21 juin, qui nous conduira à Issigeac dans la matinée ; on déjeunera à Eymet et l'on visitera la ville dans l'après-midi. On s'arrêtera

probablement, au retour, à Saint-Sulpice-d'Eymet, Sainte-Innocence et Monbos. D'autres précisions seront données aux sociétaires lors de la séance de juin.

ADMISSIONS. — M. Jean VIVES, 7, rue Jean-Prévost, Gennevilliers (Hauts-de-Seine) ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

M. Patrick CHAPRONT, 9, rue Louis-Blanc, Périgueux ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M^{lle} Christiane MOULINIER, 1, rue des Dahlias, les Maurilloux, Périgueux ; présentée par M^{lle} Desbarats et M. Secret ;

M. Bernard RIBAILLIER, rue Jean-Macé, Bergerac ; présenté par M^{me} Ponceau et M. Secret ;

M^{me} E. MONTOZON-BRACHET, au Maine, Celles ; au lieu et place de sa regrettée sœur, M^{lle} Irma Dujarric-Descombes ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général.

N. BECQUART.

Le Président de séance,

J. LASSAIGNE.

SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 1970

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 29. — Excusés : 3.

FELICITATIONS. — M. Léon Michel, lauréat de l'Académie française pour son livre « Le Périgord, le pays et les hommes ».

REMERCIEMENTS. — M^{me} Montozon-Brachet, M^{lle} Christiane Moulinier, MM. Fritz et Julius Dröge, Bernard Ribaillier et Jean Vives.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Association amicale des anciennes élèves du Lycée d'Etat féminin de Périgueux*, 1969, n° 4 ; don de M^{lle} Barnier. On remarque dans ce fascicule des notices sur Laure Gatet, héroïne de la Résistance qui a donné son nom à l'établissement, ainsi que sur André Maurois et Gilbert Privat.

Périgord-Quercy, guide touristique publié par la Mutuelle assurance des instituteurs de France (Saint-Etienne, Mulcey, 1970) ; offert par la M.A.I.F. ce gros volume de 864 pages, outre un guide proprement dit, contient d'excellentes notices historiques auxquelles plusieurs de nos membres ont collaboré : MM. de Constantin de Châteauneuf, Paul Fénelon, Marcel Fournier, Jean-Louis Galet, Léon Michel, René Pijassou, Alain Roussot, Marcel Secondat, Jean Secret et Michel Soubeyran ainsi que M^{me} Higounet.

Jean Secret, *Le château de Bourdeille* (Périgueux, Impr. Périgourdine, 1970) ; hommage de l'auteur

Jean Secret, *Gravé sur les murs de Domme en Périgord, le message des derniers Templiers à franchi les siècles*, extrait de « Sud-Ouest-Dimanche » du 31 mai 1970, découpé par M. le Président.

Albert Rêche, *Le Périgord va avoir bientôt son Royaume* : le château de Campagne, extrait du « Figaro » du 3 juin 1970 ; don de M. Secret.

Robert Coq, *Monographie des places et des rues de Bergerac* (Bergerac, Trillaud, 1970) ; hommage de l'auteur. Honoré d'une préface posthume du regretté Dr Lafon et publié sous les auspices de notre compagnie, ce volume bien conçu et fort utile reproduit dans un ordre méthodique les notices qui ont paru ces années dernières dans « la Vie bergeracoise » sous la signature de notre Vice-Président.

Léonie Gardeau, *La bibliothèque du marquis de Trans et de son petit-fils Frédéric de Foix* (extr. du « Bulletin des Amis de Montaigne », 4^e série, n^o 20, 1970) ; hommage de l'auteur.

Edmond Panet, *La mort de Canopus, écolérisme méditerranéen* (Paris, Ed. de la Revue moderne, 1970) ; offert par l'auteur.

Fuel-Confort, tenue du réseau chauffage et agriculture Shell Berre, n^o 10, mars-avril 1970 ; don de M. Pierre Gazel. Ce fascicule contient un article fort documenté de notre Président, M. Jean Secret, « Le paysan périgourdin et son outillage au temps de Jacquou le Croquant ».

Cinq photographies offertes par M. le Colonel Landry, qui représentent divers vestiges gallo-romains retrouvés à Saint-Médard-de-Mussidan sur la propriété Boldo (voir la séance du 14 mai).

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le Secrétaire général a noté dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, t. CXVII, années 1963-65, un article de l'Amiral de Blie sur les voyages du Père de Foucauld en Bourgogne.

La revue *Antiquités nationales*, 1969, t. I, éditée par le Musée de Saint-Germain-en-Laye, publie un mémoire de M. Henri Delporte sur « les fouilles du Musée des Antiquités nationales à la Ferrassie » (commune de Savignac-de-Miremont). D'après ces fouilles effectuées en 1968, M. Delporte a pu établir un calendrier climatique précis de l'époque aurignaco-périgordienne et dresser un bilan provisoire des 14 niveaux aurignaciens de la station.

M. François Bordes présente des « observations typologiques et techniques sur le Périgordien supérieur de Corbiac » dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. 67, 1970, n^o 4. Ce gisement de plein air a révélé cinq couches archéologiques extrêmement riches dont une du Moustérien et quatre du Périgordien supérieur : lames à chanfrein, burins, lames à encoches, pièces à languette et autres.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a reçu du chanoine Tonnelier diverses précisions de détail qui viennent compléter son récent article sur les graffiti de Domme paru dans *Archeologia*. L'inscription « Ecce lignum crucis. Credo. Amen. Amen », découverte lors d'un ultime estampage, est un acte de foi très émouvant, allusion au découvement de la croix le jour du Vendredi Saint, qui répond très probablement à un besoin de rétractation des aveux consentis sous la torture par les Templiers.

M. Jean Secret signale la parution d'un nouveau guide Gault-Millau, *Le Périgord de A à Z*, qui est d'intérêt gastronomique. Il fait circuler deux eaux-fortes qu'il vient d'acquérir pour le Musée de Monbazillac, ce sont des portraits des frères Mounet.

M. Becquart a pris connaissance d'un mémoire ronéoté de M. Bernard Constant, *Le canton de Ribérac: la vie rurale* (Bordeaux, 1969, Diplôme d'études supérieures). Cet excellent travail fait le point des questions agricoles en Ribéracois et souligne qu'une importante évolution est en cours dans ce domaine.

Le catalogue 320 de la librairie Poursin, à Paris, met en vente sous le n^o 94 (prix 250 F) un ouvrage rare de l'abbé de Faydit, *La Télémacomanie ou*

la censure et critique du roman intitulé *Les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse...* (Eleutéropole, chez Philaëthe, 1700), qui est une satire burlesque du « Télémaque ». Ce volume n'est cité ni dans la *Bibliographie générale du Périgord* ni dans Ely Carcaïssonne, *Etat présent des travaux sur Fénelon* (Paris, 1939).

Le Secrétaire général a dépouillé le tome VI du *Dictionnaire des parlementaires français* et le fascicule LXXI du *Dictionnaire de biographie française* qui viennent de paraître. Il a relevé dans le premier des notices sur Anne-Charles de Laborie de La Batut, député puis sénateur de la Dordogne de 1885 à 1930, et sur Paul Loubradou, député de 1936 à 1942 ; le second donne des remerciements sur Aleide Duverneuil, instituteur natif de Brantôme, sur Jean Du Vigier, baron de Saint-Martin (1650-1720), sur le général Jean-Louis Eissautier, né à Périgueux en 1891 et auteur d'un « Manuel de littérature » pour la préparation aux écoles militaires, sur le cardinal Elie de Nabinals, patriarche de Jérusalem qui mourut à Avignon en 1348, ainsi que sur Georges Elis (pseudonyme de Joseph Rivière), originaire de Saint-Antoine-de-Brenuilh, qui fut journaliste à Bordeaux et littérateur (1876-1932).

On note aussi dans la *Revue administrative*, n° 134 de mars-avril 1970, un article de M. Guy Thuillier, « Paul Dupont et la misère des employés ».

M. Becquart annonce, de la part de notre collègue M^{me} Gardeau, que des manifestations officielles auront lieu le 28 juin pour l'inauguration du site et du lac de Gurson. Tous les sociétaires qui désireraient participer à cette journée sont cordialement invités.

M. le Colonel Landry, en commentant les photographies qu'il offre (voir aux *Entrées*), donne quelques précisions complémentaires sur les vestiges gallo-romains de Saint-Médard-de-Mussidan. Il signale notamment qu'une amphore peinte représentant un guerrier gaulois aurait été découverte dans la propriété Boldo, de même qu'un petit trésor de monnaies. M. le Président se chargera d'alerter la Conservation des Bâtiments de France.

M. Secret vient de relire, dans la collection de la « Pléiade », la lettre célèbre adressée par Jean-Jacques Rousseau en 1762 à l'archevêque de Paris, Mgr Christophe de Beaumont, en réplique au mandement portant condamnation de l'*Emile*. Il donne lecture de quelques passages de ce texte dont le mérite littéraire n'est pas discutable.

Enfin M. Becquart a rédigé une courte note sur les maîtres cartiers de Périgueux au XVIII^e siècle. Il fait circuler des spécimens de la production de deux d'entre eux, Louis Magne et Jean Buis, et souligne que l'on sait fort peu de choses sur l'importance de leur activité. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M. Jean-Louis AUDEBERT, 12, rue de l'Aqueduc, Périgueux ; présenté par MM. Lagrange et Watelin ;

M. COLMONT, C.E.G. d'Archiac (Charente-Maritime) ; présenté par M^{me} de Sonnevillè-Bordes et M. Becquart ;

M. et M^{me} DORRANCE, Saint-Vincent-de-Cosse ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Pierre FRESSANGE-LAFON, 23, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris-V^e ; présenté par MM. Becquart et de Maillard ;

M. le Dr André DEBIDOUR, 19, rue du Docteur-Blanche, Paris-XVI^e, et Villa Guite, le Mont-Dore (Puy-de-Dôme) ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. et M^{me} Emile LEBRETTE, Saint-Vincent-de-Connezac ; présentés par MM. Bardy et Secondat ;

M. et M^{me} LESGURE, la Redonde, Bézenac ; présentés par M^{me} Sadouillet-Per-
rin et M. Becquart ;

M^e Jean RAMADOUR, notaire à Celles ; présenté par MM. Coq et Jouanel ;

M. et M^{me} Robert MERCERON, Basteyroux, Argentat (Corrèze) ; présentés par
MM. Becquart et le D^r Eybert ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du
Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

INVENTAIRE DE L'ICONOTHEQUE

DE LA

SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

DU PERIGORD

En cent ans d'existence, ou presque, notre compagnie a accumulé bien des richesses dans le domaine des dessins et des estampes. Malheureusement, cet ensemble n'avait jamais été méthodiquement classé, inventorié, répertorié. Les pièces diverses de ce trésor n'étaient même pas réunies sur les mêmes rayonnages, en sorte qu'il était impossible de savoir ce que nous avions, voire de retrouver ce que nous savions exister.

Encore que le travail fût considérable, nous avons décidé de répertorier cet ensemble, de façon à ce qu'il pût être consulté et utilisé aisément par les chercheurs. S'il est facile de retrouver un cliché dans notre photothèque ¹, qui est classée par communes, selon l'ordre alphabétique, il ne peut en être de même pour l'iconothèque qui nous a obligé à « ventiler » les pièces d'après leur nature même : dessins, estampes, plans et relevés d'architecture, cartes.

Nous avons choisi un ordre aussi simple que possible et un procédé de numérotation non moins simple, en introduisant l'ordre alphabétique à l'intérieur de chacune des séries que nous avons arrêtées. Nous avons classé à part le fonds Joseph Saint-Martin, très riche en certains domaines (notamment celui des portraits), ceci pour marquer la reconnaissance de notre compagnie à l'égard de celui qui lui a fait un legs généreux de livres et d'estampes.

Nous souhaitons que désormais, grâce à cet inventaire, les chercheurs, les érudits, et tous ceux des membres de notre compagnie qui travaillent et font des recherches diverses, puissent très rapidement savoir quels documents graphiques ils peuvent éventuellement consulter à l'hôtel de la Société historique et archéologique du Périgord. Si nous pouvions les aider dans leur travail, nous estimerions être très largement payé de notre peine.

Jean SECRET.

(1) Elle a été classée par M^{me} Ponceau puis par M^{lle} Desbarats.

CLASSIFICATION ADOPTÉE

A — DESSINS.

- AA — Portraits.
- AB — Caricatures.
- AC — Paysages.
- AD — Architecture. Relevés graphiques.
- AE — Objets divers.
- AF — Miniatures.
- AG — Album Léo Drouyn.
- AH — Albums Bouquier.

B — ESTAMPES.

- BA — Portraits.
- BB — Caricatures.
- BC — Monuments et paysages.
- BD — Divers.

C — PLANS.

- CA — Plans divers (villes, monuments, édifices, etc...)
- CB — Dossiers G. Ponceau.

D — AFFICHES et CANARDS (placards, proclamations).

E — CARTES.

- EA — Périgord et Dordogne.
- EB — Cartes extérieures au département.

A - DESSINS

AA — PORTRAITS

1. *Jeune fille*. Aquarelle, vers 1890. (40 × 25).
2. *Le Comte Christophe-Armand de Beaumont* (+ 1843). Crayon, 1867, par L. Reymond. (10 × 5).
3. *Georges Bussière*. Fusain par Dessales-Quentin, vers 1910. (26 × 24).
4. *D^r Lafon et Géraud Lanerque*. Pastel, vers 1950. (66 × 50).

AB — CARICATURES

1. *Ruau, ministre de l'Agriculture*. Aquarelle. (60 × 46).
2. *Milladious ! il est de Bergerac !* Caricature politique pour les élections de janvier 1909. Aquarelle par Cram. (68 × 48).
3. *Élégante vue de profil*. Plume, vers 1880 (probablement de Sem). (20 × 13).
4. *Deux visages de femmes, un profil d'homme, un cocher, un lad, des chevaux*. Plume, vers 1890 (probablement de Sem). (21 × 13).
5. *Un passant sous un parapluie*. Lavis de Sem, dédié à Charles Martin, septembre 1901. (24 × 22).
6. *Le Prince de Galles*. Crayon bleu et plume, par Sem, Trouville, 1901. (28 × 23).
7. *Scène de ménage*. Plume, vers 1900. (20 × 15).
8. *de Montauzon*, intendant militaire, vers 1850. Caricature par Alfred de Froidefond, gouache. (18 × 20).

AC — PAYSAGES

1. *LAVEYSSIERE*. Le pas de l'Eyraud en 1899. Crayon d'Espinouse. (29 × 17).

AD — ARCHITECTURE. RELEVÉS GRAPHIQUES

1. *AJAT*. a) Eglise de Bauzens. Dessin à la plume de L. Pasquet, 1898. (18 × 10).
b) Château et armoiries. Dessin à la plume de L. Pasquet, 1898. (17 × 12).
2. *ATUR*. Lanterne des morts. Plume, 1776. (22 × 14).
3. *AURIAC-DE-PERIGORD*. Donjon du Jailhet. Plume de L. Pasquet, 1898. (15 × 11).
4. *BADEFOLS-SUR-DORDOGNE*. Fossés du château. Plume, 1873. (22 × 17).
5. *BRANTOME*. a) Fontaine de l'abbaye. Crayon de G. Bussière, 1877. (17 × 13).
b) Jardin de l'abbaye, côté N. Plume de Dessales-Quentin, 1911. (13 × 11).
6. *CAMPSEGRET*. Projet de fontaine à La Font Lafargue, sur la R.N. 21, établi en 1819. Plume, 4 pages. (44 × 29).
7. *CHERVEIX-CUBAS*. Lanterne des morts. Plume de L. Mercier, vers 1935. (31 × 23).
8. *COULOUNIEIX*. a) Château de la Rolphie. Crayon de H. Nalet, 1865. (35 × 22).
b) *Idem*; porte. Crayon de A.R., 1839. (33 × 25).
- 8 bis. *DOMME*. Falaise de Caudon. Plume.
- 8 ter. *EXCIDEUIL*. Château.
a) cheminée (relevé par L. Guthmann).
b) sculptures diverses et comparaison avec Sauvebœuf, Cubjac et Hautefort. 4 planches à la plume par M^{me} Gendreau.
9. *EYMET*. Place des cornières. Plume et lavis. (19 × 13).
10. *ISSAC*. Château de Montréal. Plume de L. Daniel, 1808. (50 × 40).
11. *LIMEUIL*. Relevés de fresques de l'église par Ferd. Bourlard.
a) buste d'évêque (50 × 40).
b) personnage à calotte rouge (45 × 40). Aquarelles.
12. *LIORAC*. Château de la Ricardie. Aquarelle de G. Charrier, 1888. (22 × 13,5).
- 12 bis. *MAUZAC*. Château de la Rue, à Drayaux (copie de Léo Drouyn, 1846).
13. *MONPAZIER*. a) Détail d'une stalle de l'église. Plume du D^r L'Honneur. (13 × 10).
b) Menhir de Peyrecourt. Plume du D^r L'Honneur (17 × 21).
14. *MONTIGNAC*. Château, d'après un dessin de Bouquier, 1795. Plume aquarellée. (23 × 18).
15. *MOUSTIER (Le)*. Eglise. Trois crayons de Maurice Conchon et Louis Bourgès; vers 1920. (31 × 23).
16. *NEGRONDES*. Deux feuillets de dessins : pierres tombales et armoiries d'un portail de chapelle, conservé au cimetière du bourg, 1898. Crayons par Ch. Aublant. (19 × 15).
17. *NOTRE-DAME-DE-SANILHAC*. Ecusson sculpté dans l'église. Plume de Jean Secret, 1946. (17 × 16).
18. *PAUSSAC-SAINT-VIVIEN*. Voir Saint-Vivien.

19. *PERIGUEUX*. a) Lavabo de pierre du réfectoire de la Grande Mission (Cité administrative). Élévation, coupes, plan, à la plume par L. Guthmann, architecte, 1955. (40 × 25).
 b) Tour Barbacane, plume par Thiérion, vers 1850. (24 × 18).
 c) Ancien hôtel de ville. Plume pour le frontispice du t. II de l'*Armorial de la noblesse du Périgord* de Froidefond de Boulazac. (18 × 10).
 d) Note de M. de Lestrade, 23 août 1865, sur la tour de Vésone, avec 5 dessins à la plume et lavis. (31 × 20); cf. B.S.H.A.P., 1968, p. 262.
 e) Cloître de Saint-Front. Crayon et lavis de J. Margat, 1919. (17 × 11).
 f) Maladrerie; cheminée. Plume de J. Mallat, 1909. (26 × 20).
 g) Saint-Front, vue générale. Crayon de A. Aviat. (23 × 17).
 h) Rue Port-de-Graule. Crayon de A. Aviat. (22 × 17).
 i) Escalier de la rue de la Sagesse. Crayon de A. Aviat. (17 × 13).
 j) Porte de Mars, vers 1840. Dessin et lavis; élévation. Non signé. (48 × 22).
 k) Fouille dans le parvis de Saint-Front. Plume de A.R., vers 1880. (22 × 26).
20. *ROQUE-GAGEAC (La)*. Le fort. Plume et lavis de G. Margat. (17 × 12).
21. *SAINT-CREPIN-DE-RICHEMONT*. a) Chapelle du château. Plume rehaussée d'aquarelles; vers 1880. (24 × 16).
 b) Inscription funéraire de Pierre de Bourdeille dans la chapelle. Crayon et encre de Chine. (39 × 55). (estampage).
22. *SAINT-ETIENNE-DES-LANDES*. Pigeonnier des Fournels. Crayon. (12 × 9).
23. *SAINT-GENIES*. Chapelle du Chalard. Plume de R. de Gérard, 1884 (18 × 14).
24. *SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD*. Le château vers 1840. Crayon. (22 × 17); cf. B.S.H.A.P., 1933, p. 457.
25. *SAINTE-MONDANE*. Château de Fénelon; perspective cavalière. Plume, par L. Guthmann, 1951. (22 × 12); cf. B.S.H.A.P., 1951, p. 201.
26. *SAINT-SAUD*. a) Ruine de l'abbaye de Peyrouse; vers 1890 — Crayon de Millet-Lacombe. (30 × 22).
 b) *Idem*; autel, retable et boiseries de la chapelle — Crayon de Millet-Lacombe, vers 1890. (30 × 22).
27. *SAINT-VIVIEN*. Cheminées de vieilles maisons dans le bourg. 7 crayons (31 × 23) par M^{me} Lassère, 1959; cf. B.S.H.A.P., 1959, pp. 63 et 110.
28. *SERGEAC*. L'église vue du S.O. Plume de L. Pasquet, 1890. (18 × 11).
29. *THENON*. Eglise et porte du château, 1896. Plume de L. Pasquet. (18 × 12); cf. B.S.H.A.P., 1897, p. 94.
30. *TOUR-BLANCHE (La)*. Le château en 1835. Plume (23 × 17); cf. B.S.H.A.P., 1894, p. 414.
31. *TOURTOIRAC*. L'église, vue du N.E. Plume (22 × 14); cf. B.S.H.A.P. 1885, p. 178.
- 31 bis. *TREMOLAT*. Plan de l'église (aquarelle). (25 × 30).
32. *URVAL*. a) Eglise; chapiteaux. Plume de L. Mercier. (31 × 25).
 b) Eglise; le chœur. Plume de L. Mercier. (31 × 25).

33. *VILLARS*. Abbaye de Boschaud. Aquarelle de l'abbé Lafon, vers 1860. (24 × 14).

34. *DOSSIER de MOURCIN* pour les *Antiquités de Vésone* de W. de Taillefer (1821-1826).

Dans le B.S.H.A.P (1929, p. 266), le Chanoine Roux a donné le détail des notes, cotes, plans, coupes et élévations concernant l'église Saint-Etienne de la Cité, la Porte de Mars, l'église Saint-Front, les églises du Vieux-Cimetière, Saint-Silain (crypte), Sainte-Eulalie (porte), le Toulon (plan), N.D. de la Garde (plan), la chapelle Saint-Jean, ainsi que des notes de fouilles devant la porte de Sainte-Marthe, et des édifices indéterminés.

A cela il faut ajouter :

- Notes sur diverses inscriptions de Vésone et de Périgueux (23 feuillets de dimensions diverses) ;
- Aqueduc de Grandfont (1 f.) ;
- Motte de la fontaine de la Jarthe (plan) ;
- Motte de la Brande près de la Rampinsolle (plan) ;
- Motte d'Envaux (plan) ;
- Motte de Chantérac (plan).

35. *DESSINS de A.K. pour un Guide du Périgord*.

Dessins de formats divers sur carte couchée, tramés pour la reproduction.

Vers 1910. Les sujets traités sont les suivants :

- Antonne-et-Trigonant (château des Bories) ;
- Bassillac (château de Rognac) ;
- Bourdeilles (châteaux, 2 dessins) ;
- Brantôme (divers, 7 dessins) ;
- Chancelade (abbaye) ;
- Château-l'Evêque ;
- Hautefort (château) ;
- Périgueux (24 dessins divers) ;
- Saint-Astier (château de Puy-Ferrat) ;
- Saint-Mesmin (gorges de l'Auvézère).

AE — OBJETS DIVERS

1. *BELVES* a) Sceau du consulat. Crayon (7 × 7).
b) Polissoir de la Bessède. Crayon. (19 × 14).
c) Autre polissoir. Crayon de M. de L. (24 × 17).
2. *BOISSIERE-D'ANS (La)*. Mosaïque gallo-romaine découverte en 1879. Trois dessins aquarellés de Carrey. (46 × 30 et 55 × 35).
3. *CANTILLAC*. Château de Saint-Michel : voussoir de cheminée sculpté d'armoiries (17 × 17).
4. *COUX-ET-BIGAROQUE (Le)*. Château de Cazenac. Taque de cheminée aux armes des Cassieux. Plume de M. de Roffignac. (18 × 14).
5. *DAGLAN*. Sarcophage. Plume (avec note). (10 × 6).
6. *DOMME*. Armes et sceaux de la ville. Plume de R. de Gérard, 1876. (24 × 16).
7. *EXCIDEUIL*. Blason des Clarisses de la ville. Plume aquarellée. (21 × 13).
8. *LIMEUIL*. Eglise Saint-Martin. Relevé de l'inscription lapidaire dédicatoire (1194) et de l'épithaphe (1230) par l'abbé Brugière. Plume. (27 × 23).
9. *MARSANEIX*. Pierre sculptée trouvée au lieu-dit les Forêts. Plume et pastel. (30 × 18).

10. *MAUZENS-MIREMONT*. Taque de cheminée à la Robertie (maison Laserre). Plume de Jean Secret, 1964. (15 × 12).
11. *PERIGUEUX*. a) Seeau de la ville en 1789. Plume. (15 × 10).
 b) Musée. Sarcophage paléo-chrétien. Crayon. (25 × 13).
 c) Taque de cheminée trouvée 14, rue Taillefer. Plume. (19 × 13).
 d) Vasque en pierre au milieu de l'ancienne cour de la Caserne d'Infanterie, 1875 (disparue). Plume et lavis de M. Nalet.
12. *PEYZAC-LE-MOUSTIER*. Flûte préhistorique en os trouvée dans les rochers de Laroque. Crayon. (16 × 12).
13. *SAINT-AMAND-DE-VERGT*. Cluzeau de la Gastaudie. Plume de Jean Gaujon. (14 × 10) ; cf. B.S.H.A.P., 1939, p. 61.
14. *SAINT-VINCENT-DE-COSSE*. Inscription d'un couvercle de sarcophage. 1884. Plume et lavis. (43 × 24).
15. *TOCANE-SAINT-APRE*. a) Vase trouvé dans une fouille gallo-romaine. Avec note. Crayon, 1881. (25 × 19).
 b) Fragment de chapiteau gallo-romain. Plume et lavis. (22 × 21).
 c) Fragment de chapiteau gallo-romain. Avec note. Plume et lavis, 1883. (30 × 20).
 d) Substructions romaines, tombeaux et mobilier funéraire découverts en 1841. Ce dessin à la plume a été lithographié pour les *Annales agricoles*.
16. *VARIA*. a) Deux projets pour la réception du Président de la République. Lavis. (46 × 25).
 b) Pégaud trouvé dans les tombes de Veyrinas. Plume par le colonel de Montifault. (20 × 15).
 c) Vasque sur un piédestal à Saint-Jean-de-Côle 1734. Plume. (18 × 9). (Dessin de J. de Verneilh).
 d) Armoiries des Grimoard de Mauriac des Iflon, de Mussidan. Aquarelle de J. Mallat. (21 × 15).
 e) Colonne torse (xvi^e) d'une église. Plume de L. Mercier. (30 × 23).
 f) Ostensoir baroque, xviii^e s. Plume. (37 × 30).
 g) Six visages et un lecteur assis sur une cathèdre. Plume, vers 1850. (19 × 7).
 h) Croquis de voyage à Rome. Plume et aquarelle, 1834. L'artiste a croqué des personnages installés dans une loge, des costumes d'officiers, des plumails de chevaux, des queues de chevaux tressées, le costume d'un sénateur, la tenue, les armes et la buffleterie d'un soldat, le costume d'un cocher de gouvernement, le bicorne des domestiques du gouverneur de Rome. (23 × 14, recto et verso).

AF — MINIATURES

1. — Onze feuillets d'un livre d'heures (de 33 × 21 à 30 × 11), sur parchemin ; écriture gothique du xv^e siècle ; nombreuses lettrines dorées et polychromées. Chaque feuillet comporte généralement quatre pages de 14 lignes, chaque page de texte mesurant 12 × 9. Les enluminures des lettrines et les rubriques rehaussées de dessins se développent souvent dans les marges.

2. — Trois feuillets d'un livre d'heures (22 × 15 environ) comportant, recto et verso, des textes calligraphiés, ornés de lettrines coloriées avec des gloses en caractères minuscules dans les marges et les interlignes. L'*incipit* d'une épître est agrémenté d'une lettrine ornée (9,5 × 4,2) qui est la lettre P agrémentée d'entrelacs engoulés par un bec d'oiseau et une gueule de monstre (la lettre est dessinée à l'encre, sans emploi de couleurs).

L'un des feuillets (*Incipit prologus Sancti Iheronimi in apochalipsi*) conserve une lettrine (lettre I) traitée en bleu et noir. L'*incipit* d'une autre épître s'orne d'une lettrine P (10 × 4) polychromée (vert, rouge, bleu) avec des entrelacs, du feuillage et quatre têtes d'oiseaux chimériques. Ces trois feuillets sont faits d'un vélin extrêmement fin et poli.

3. — Un feuillet de livre d'heures, offert à la Société par le Dr Galy, et donné comme de Simon Vostre. Ce feuillet (17 × 10) est constitué par un vélin assez fin.

Le recto comporte une miniature (14 × 9) encadrée d'or. Elle représente une scène de la Passion : Jésus arrêté par les soldats en présence de Pierre qui vient de couper l'oreille de Malchus gisant au premier plan. Le Christ est vêtu d'une robe brune à plis rehaussés d'or, Judas, d'une robe verte, Pierre, d'une robe bleue : les soldats portent des casques et des cuirasses rehaussés d'or. Les visages, naifs et maladroits, sont curieusement traités.

Le verso comporte un texte, en caractères gothiques, de 24 lignes (11 × 6). Il est orné d'un cadre dont la partie gauche porte des fleurettes bleues, vertes et rouges sur fond d'or. Une lettrine E (or sur fond bleu) commence le texte : « *Egressus est Dominus Jesus cum discipulis suis trans torrentem Cedronem ubi erat hortus...* ».

AG — ALBUM LÉO DROUYN

L'ensemble comporte 170 dessins reliés dans un album 38 × 30. Don de Léo Drouyn, fils, à la séance de la Société, du 1^{er} avril 1897 (B.S.H.A.P. 1897, p. 133). Ces dessins ont été exécutés entre 1845 et 1851. Ils sont d'une extrême précision et d'une grande fidélité. Certains ont été réalisés à la chambre claire. On y trouve aussi quelques plans à petite échelle.

ABJAT. Château de Ballerand (en réalité, dans la commune de Marval, Haute-Vienne), p. 6.

RADEFOLS-DE-CADOUIN. Château (2 dessins), p. 5.

BANEUIL. Eglise, p. 7.

BEAUMONT. Eglise (2 dessins), p. 10 ; château de Bannes, p. 8 ; dolmen du Blanc (5 dessins), p. 26.

HEYNAC. Château (2 dessins), p. 9.

BIRON. Château (8 dessins), p. 13.

BOURDEILLES. Château (6 dessins), p. 14.

BRANTOME. Divers (9 dessins), p. 15 ; dolmen, p. 26.

BUSSIERE-BADIL. Eglise (3 dessins), p. 16.

CADOUIN. Eglise (11 dessins), p. 17.

CASTELNAUD-FAYRAC. Château (2 dessins), p. 19.

CAUSE-DE-CLERANS. Eglise, p. 20.

CENAC. Eglise (3 dessins), p. 21 ; Eglise de Saint-Julien, p. 38

CHANCELADE. Eglise (3 dessins), p. 22.

CHANGE (Le). Château d'Auberoche, fresques de la chapelle (4 dessins), p. 3.

CHAPELLE-GONAGUET (La). Merlande (3 dessins), p. 48.

CHATEAU-L'EVEQUE. Château, p. 29.

CLERANS. Eglise (3 dessins), p. 23.

CLERMONT-DE-BEAUREGARD. Eglise (3 dessins), p. 24.

- COUX-ET-BIGAROQUE (Le)*. Château, p. 12.
COUZE-ET-SAINT-FRONT. Eglise et bourg (2 dessins), p. 25 ; église Saint-Front-de-Colubri, p. 31.
CUGNAC. Deux dolmens dont celui de la Case du Loup, p. 26.
DOMME. Divers (4 dessins), p. 27.
DOUCHAPT. Château de Vernode, p. 71.
DOUZILLAC. Château de Mauriac, p. 47.
FAUX. Dolmen au Roc del Ser, et dolmen de la Gobertie (2 dessins), p. 26.
FESTALEMPS. Eglise (2 dessins), p. 30.
FOULEIX. Deux dolmens, p. 26.
GRAND-BRASSAC. Château de Maroitte, p. 43.
GRIGNOLS. Château, p. 33.
LALINDE. Porte, p. 39.
LAMONZIE-MONASTRUC. Château de Bellegarde, p. 11 ; château de Montastruc, p. 53.
LAMOTHE-MONTRAVEL. Château ruiné, p. 58.
LANQUAIS. Château (5 dessins), p. 40.
MAUZAC. Château de la Rue et divers (2 dessins), p. 28.
MENESTEROL-MONTIGNAC. Chartreuse de Vauclaire, p. 70.
MOLIERES. Eglise et château (5 dessins), p. 49.
MONPAZIER. Eglise et maison ancienne (2 dessins), p. 57.
MONTAGRIER. Eglise, p. 52.
MONTFERRAND. Château (3 dessins), p. 54.
MONTIGNAC. Château (2 dessins), p. 56.
MONTREM. Château de Montanceix, p. 55.
NONTRON. Château, p. 59.
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN. Eglise de Paussac, p. 60.
PERIGUEUX. Château Barrière et tour de Vésone (5 dessins), p. 61.
PIGUT-PLUVIERS. Tour de Piégut (3 dessins), p. 62.
RIBERAC. Château, p. 35.
SAINT-AGNE. Eglise, p. 1.
SAINT-AQUILIN. Dolmen de Peyrebrune, p. 26.
SAINT-ASTIER. Eglise (2 dessins), p. 2 ; château du Puy-Saint-Astier, p. 64.
SAINT-AVIT-SENIEUR. Eglise (4 dessins), p. 4.
SAINT-CAPRAISE. Eglise, p. 18.
SAINT-ESTEPHE. Rocs de Poperdu et de Saint-Estèphe, p. 26.
SAINT-GENIES. Chapelle du Cheylard (5 dessins), p. 32.
SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD. Château, p. 50.
SAINT-JUST. Allée couverte, p. 26.
SAINT-LAURENT-DES-BATONS. Château de Saint-Maurice, p. 46.
SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE. Tour de la Jarrige, p. 37 ; église (2 dessins), p. 42 ; église Saint-Martin-le-Petit (2 dessins), p. 45.
SAINT-MARTIN-DE-GURÇON. Château, p. 34 ; église, p. 44.
SAINT-MICHEL-DE-MONTAIGNE. Château avant l'incendie, p. 51.
SAINT-PRIVAT-DES-PRES. Eglise, p. 63.
SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC. Eglise (2 dessins), p. 41.
SARLAT. Lanterne des morts, p. 65 ; église de Temniac (2 dessins), p. 67.
SOURZAC. Eglise, p. 66.
TOCANE-SAINT-APRE. Dolmens de Margot et de Puyponchet, p. 26.
TOUR-BLANCHE (La). Château de Jovelle, p. 36 ; château de la Tour-Blanche (3 dessins), p. 68.
TREMOLAT. (2 dessins), p. 69.
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT. Fontaine, p. 72.
VILLETTOUREIX. Château de la Rigale, p. 73.

AH — ALBUMS BOUQUIER

Ces deux albums réunissent des notes, croquis, dessins, plumes et lavis exécutés en Italie et en Provence par le peintre périgourdin Gabriel Bouquier, en 1779. Achetés en 1888 par le Docteur Galy, ils ont été offerts par lui à la Société historique et archéologique du Périgord. De format 27 × 19, reliés en vélin, ces deux albums comportent, le premier 201 folios, le second 101 folios.

Cet ensemble a été étudié sur le plan technique par M. le Professeur F.G. Pariset, *Gabriel Bouquier et ses croquis de voyage d'Italie (1779)*. Cet excellent article est paru dans les *Actes du XI^e Congrès d'études régionales tenu à Bergerac les 10 et 11 mai 1955 (La Dordogne et sa région, fleuve, histoire, civilisation, Bordeaux, Bière, 1959)*.

Dans ces deux albums il y a en général un dessin par page, parfois deux ou trois. Il arrive qu'un croquis ait été exécuté au verso.

Le tome I est consacré à Rome, Porto-Lanzo, Nettuno, Monte Orello, Ischia, Provito, Capri, Sorrente. Le tome II est relatif à Naples, au Pausilippe, au tombeau de Virgile, au Vésuve, à Civita-Vecchia, à la côte ligurienne, à Levante, Portofino, Montealban, Nice, Villefranche, Aix-en-Provence.

Le Docteur E. Galy avait fait relier dans ces volumes un portrait de Bouquier ainsi qu'une vue de Terrasson, gravée à l'eau-forte par J. de Verneilh.

(à suivre)

ENQUÊTE SUR LA TRUFFE EN DORDOGNE EN 1835

En 1835, sur l'initiative de l'ingénieur Brard, le Préfet de la Dordogne faisait procéder à une vaste enquête sur la vie agricole, industrielle, les mœurs et les coutumes de chaque commune du département ¹.

Parmi les nombreuses questions posées aux maires, cinq concernaient la truffe :

— Trouve-t-on des truffes noires dans la commune ?

— Quel est le produit approximatif, en poids et par an, des truffières de la commune ?

— Fait-on une différence marquée entre la truffe qui vient à l'ombre du chêne noir et celle que l'on trouve sous les charmes, les noisetiers, etc... ?

— Les truffières changent-elles de place ?

— Quelles sont les remarques des paysans sur la rareté ou l'abondance des truffes par rapport aux pluies ou à la sécheresse de l'été ?

Les réponses à ces questions, rassemblées avec celles sur les autres sujets en de volumineux registres, n'ont, semble-t-il, jamais été exploitées. Nous le ferons avec une certaine circonspection. En effet, nombreux sont les maires qui ont vu dans cette enquête, tout d'abord, un nouveau mode d'inquisition fiscale, et il a fallu que le Préfet les rassure officiellement.

Sans doute, ces assurances n'ont pas suffi à convaincre certains, à vrai dire rares, qui n'ont pas répondu. D'autres réponses ont dû se perdre. Mais beaucoup de maires ont gardé quelque méfiance, et leur attitude rappelle celle du paysan de Rousseau, cachant au promeneur solitaire les victuailles dont il faisait son ordinaire.

Un exemple nous est fourni par le maire d'Aubas, pour qui le paysan de sa commune consomme : « ...depuis octobre à fin mai, un pain composé, moitié pommes de terre, le reste maïs et quelque peu de grains », alors qu'il nous paraît établi que l'on exporte, à l'époque, des grains, et notamment du froment, de cette partie de la vallée de la Vézère, et même du Causse terrassonnais, moins riche, à destination du Limousin.

Cette attitude se traduira par des réponses minorées. A moins que, face aux questions imprimées, griffant la page par

1. Arch. dép. Dordogne, 6 M 531-547.

un « nihil » ou un « nescio » rageurs, quelques maires rappellent, à la fois, qu'ils ont été élevés par les bons pères et qu'ils ont un certain mépris pour l'administration, ou qu'une main malhabile ne trace le : « il n'y a pas de remarquation » du maire d'une commune de la vallée de la Dordogne.

Mais, à côté de ces grincheux, certains maires se sont livrés à de véritables petites dissertations. Leurs remarques, peut-être oubliées, ont-elles encore, pour cela même, quelque intérêt, en une matière que le maire de Brantôme présente, ensemble, comme un art et une science occulte ?

Sous ces réserves, l'enquête nous permet, tout de même, de dresser un « état » et une géographie de la truffe en Périgord, au temps du roi Louis-Philippe.

Nous examinerons, réunies, les réponses aux deux premières questions, puis, par paragraphes distincts, les réponses à chacune des autres questions, en terminant par celle qui porte sur la différence entre la truffe du chêne noir et celle des autres arbres.

*
**

TROUVE-T-ON DES TRUFFES NOIRES DANS VOTRE COMMUNE ?
QUEL EST LE PRODUIT APPROXIMATIF, EN POIDS ET PAR AN,
DES TRUFFIÈRES DE VOTRE COMMUNE ?

Pour l'arrondissement de Bergerac, 48 maires ont répondu qu'on trouvait de la truffe dans leur commune; de même, 15 dans l'arrondissement de Nontron, 19 dans l'arrondissement de Ribérac, 52 dans l'arrondissement de Périgueux, 78 dans l'arrondissement de Sarlat.

En ce qui concerne les quantités produites, 24 maires du Bergeracois fixent un poids, de même que 5 du Nontronnais, 10 du Ribéracois, 21 de l'arrondissement de Périgueux et 40 de celui de Sarlat.

Sommes-nous certains du poids réel qu'ont voulu indiquer ces maires ? Pas de difficultés pour les livres et les kilogrammes, mais les quintaux ? Dans le pays, traditionnellement, et plus encore à l'époque, un quintal équivaut à cinquante livres. Lorsqu'il s'agit de quintaux, faut-il prendre en considération le poids traditionnel, ou bien tenir compte du fait que les maires, ordinairement lettrés, et ayant à répondre à une enquête administrative, ont utilisé l'unité légale ?

Nombreux sont ceux qui ont chiffré en kilogrammes, unité beaucoup moins usuelle, en ces temps, que la livre, sans doute parce qu'il s'agissait d'un document officiel. Ont-ils suivi le même raisonnement pour le quintal ?

Certains ont précisé :

Trémolat, Agonac, Beynac : un quintal métrique;

Saint-Germain-des-Prés : cinq à six quintaux de livres;

Limeyrat : environ cinq quintaux ou 250 kilos;

Négrondes : deux quintaux, ancien poids;

Florimont : deux quintaux métriques;

Montignac : à peu près deux quintaux (100 kilos).

Mais que penser de la réponse de Nadaillac : « de huit à dix quintaux, poids de marc » (l'expression signifie « poids légal », mais est-ce bien le sens voulu par l'auteur ?); ou de celle de Veyrines : « de dix à huit quintaux de fin poids » (là aussi, en français, cela signifie « de mesure légale » ?)

A Chavagnac, le maire, M. de Bosredon, sait, lui, ce que vaut le poids des mots, surtout lorsqu'il s'agit d'une enquête administrative, et les trente quintaux qu'il indique sont certainement des quintaux métriques. Par analogie de terroir, en est-il de même pour les vingt quintaux de Salignac, les dix de Borrèze ?

Et *quid* des cinq quintaux de Tamniès, des trois de Saint-Vincent-le-Paluel, des dix de Saint-Laurent-de-Castelnaud, du quintal de Marnac, des deux quintaux et demi de la Chapelle-Aubareil, des deux de la Bachellerie, des dix des Farges, des quatre d'Eyvignes, des huit de Domme ou de Carsac, des deux de Campagne, des quatre de Calviac, des deux quintaux de Saint-Vincent-d'Excideuil, des quatre de Savignac-les-Eglises, des deux quintaux de Lisle, du quintal de Saint-Astier, de celui de Sainte-Alvère, du quintal de Montaut, des trois quintaux de Molières, du quintal de Lavalade, des cinq à six quintaux de Badefols (arrondissement de Bergerac), des six de Goûts-Rossignol et des douze de Saint-Cybranet ?

Les maires qui n'ont pas donné d'indications en poids se contentent d'appréciations quantitatives, d'un revenu en francs, ou encore indiquent une production en hectolitres, à moins qu'ils ne déclarent impossible d'établir une évaluation, pour des raisons que nous verrons par la suite.

Les appréciations quantitatives sont de valeur très inégale, comme on peut le voir pour les communes où les maires ont, à la fois, donné une indication de ce genre et fixé un poids.

« Fort peu », « très peu », correspondent à vingt livres à Bertrie, comme à Cendrieux et à Vergt, mais à un quintal à Saint-Astier. « Peu » signifie dix kilogrammes à Coutures, vingt à Born-des-Champs, vingt-cinq à Saint-Apre, cent livres à Paleyrac. « Une très petite quantité », « une bien petite quantité », « une petite quantité », ce n'est qu'un kilogramme à Lusignac,

mais quinze à Faux et à Saint-Aubin-de-Cadelech, trente à quarante livres à Allemans, trente kilogrammes à Saint-Julien-de-Lampon, cinquante à Lussas et un quintal à Montaut.

Que faut-il entendre, par contre, par les expressions inverses ? « Beaucoup » se traduit par cinq quintaux à Tamniès, trois à Saint-Vincent-le-Paluel et à Molières, cinq cents kilogrammes à Saint-Crépin, deux quintaux à Pézuls, mais seulement cent à cent cinquante livres à Mayac.

« En quantité » veut dire vingt quintaux à Salignac, trente à Chavagnac, trois mille livres à la Cassagne, étant entendu que ces trois mille livres sont vendues (le terme exact est : « ...il peut sortir »).

« Partout », à Eyvigues, donne de trois à quatre quintaux. Mais comment estimer les termes : « considérablement » à Bussac, « en quantité » à Brouchaud, « beaucoup » à Bouzic, Cadouin, Aubas, Jayac, « en abondance » à Proissans, « en quantité considérable » à Vicq, « en assez grande quantité » à Saint-Cernin-de-l'Herm ?

A Campagnac, on trouve « beaucoup » de truffes, mais la production est calculée en hectolitres, de quinze à vingt. Il semble qu'à Nanteuil, le maire compte aussi en hectolitres, mais pour lui, « de vingt-cinq à trente hectolitres » est « une petite quantité ».

Certaines réponses indiquent un produit en valeur et non en poids. Est-il possible, pour ces communes, compte tenu de ce que quelques-unes ont indiqué à la fois un poids et une valeur, de déterminer un prix de la truffe en 1835, et par là-même, de retrouver la quantité produite ? En fait, les variations sont trop fortes. A Douville, dans le Bergeracois, 50 kilos sont évalués 125 francs, soit un prix de 2,50 francs au kilogramme; mais à Archignac, dans le Sarladais, « 100 kilos donnent 300 francs », donc un prix de 3 francs au kilo. Fleurac produit 50 kilos évalués 200 francs; nous en sommes cette fois à 4 francs le kilo, prix pratiqué à Razac (Bergeracois), Saint-Aubin-de-Cadelech, et Serres-et-Montguyard. Par contre, à Salles-de-Belvès, la truffe se vend trois francs la livre, soit six francs le kilo.

Dans ces conditions, il apparaît difficile de chercher à établir à quoi correspondent :

- les 250 francs de Coulaures;
- les 300 francs de Saint-Pantaly-d'Excideuil, de Brassac, de Simeyrols et de Veyrignac;
- les 100 francs de Saint-Chamassy;
- les 600 francs de Saint-Martial-de-Nabirat.

Et sans doute les maires ont-ils tendance à minimiser davantage encore les quantités en valeur que celles en poids.

Difficile aussi de faire une comparaison entre ces prix de kilogrammes de truffes et les prix actuels. Les conditions de vie ont par trop changé.

Nous avons cependant tenté de prendre quelques points de repère. En 1835, le kilogramme de pain noir vaut entre 17 et 18 centimes, celui du pain blanc entre 29 et 31 centimes, le pain bis entre 23 et 25 centimes. Le kilogramme de viande de bœuf varie entre 68 et 72 centimes, celui de vache entre 44 et 49 centimes. Mais si nos ancêtres mangeaient du bœuf, il y a beau temps que nous en avons perdu le goût, et nous savons bien que les vaches laitières, à fin de carrière, changent de sexe à l'étal du boucher.

Le prix du kilogramme de viande de veau va de 81 à 83 centimes, de mouton, de 78 à 81 centimes; quant au cochon, appelé sans honte par son nom, il vaut presque aussi cher que le veau, de 76 à 83 centimes. Une paire de bœufs s'achète, selon le poids (1.500 à 1.050 livres), de 546 à 425 francs. Les vaches sur pied se négocient à 17,50 francs le quintal de cinquante kilos, les veaux à 32 francs.

Passons aux traitements. Un professeur à l'École normale primaire de Périgueux reçoit 1.200 francs par an; il est vrai qu'il est logé, nourri et blanchi. Son collègue de l'École d'artillerie de la Fère a un traitement de début de 3.600 francs, et, après vingt ans d'exercice, 4.500 francs par an, plus une indemnité de logement de 18 francs par mois.

L'hectolitre de froment s'équilibre autour de 16 francs; la poudre de chasse vaut 12 francs le kilogramme. Un hectare de terre labourable se vend 750 francs, de taillis de châtaigniers 60 francs. Le prix de pension, par jour, nourriture et chambre comprises, dans un hôtel moyen de Bordeaux, est de 3,50 francs; ce qui l'interdirait au professeur débutant de la Fère. De ce point de vue, la situation reste inchangée.

Voyons maintenant du côté des denrées et des marchandises de luxe. D'abord les voyages, très chers à l'époque. Pour se rendre, en diligence, de Périgueux à Bordeaux, il en coûte 10,80 francs, 5,50 francs de Périgueux à Brive, et 4 francs de Périgueux à Libourne.

Le prix d'une bouteille de Graves varie entre 1,25 franc et 2 francs; s'il s'agit d'un Haut-Brion 1825, donc de dix ans d'âge, il faut compter entre 1,50 franc et 2 francs. Une bouteille de bon champagne se vend 5 francs à Périgueux.

On peut donc considérer qu'à l'époque, quoique le niveau

de son prix ne soit pas comparable au niveau actuel, la truffe était, déjà, une denrée de luxe.

Restent les très nombreuses communes qui n'indiquent ni poids, ni valeur, ni volume, ni appréciations quantitatives. Deux explications sont données parfois par les maires pour expliquer leur carence : le pillage et le commerce. A croire qu'avant l'évangélisation, assez tardive en Périgord, Mercure, dieu à la fois des voleurs et du négoce, ait occupé une grande place dans le Panthéon local, et que son culte ait laissé une empreinte vivace dans le subconscient de certains : « ses un truffaire ».

Le pillage; il n'y a guère qu'une décennie qu'un jeune paysan sarladais se vantait auprès de ses camarades de régiment d'être « contrebandier de truffes », et de tirer de cette activité le plus clair de ses revenus. Il ne voulait pas parler, évidemment, de champignons marocains.

Notre contrebandier perpétuait une tradition assez ancienne, qui a peut-être pris naissance aux environs des années 1830, au moins si l'on en croit le maire de Saint-Cybranet : « ...autrefois, il n'y avait qu'un seul truffeur dans la commune. Aujourd'hui, il y en a cent, au moins; ce genre d'industrie est très nuisible à certains propriétaires, attendu qu'ils fournissent la truffe, et qu'ils souffrent le plus grand dommage, et il enlève beaucoup de bras à l'agriculture. »

La multiplication des « caveurs » est à noter, comme le fait qu'ils ne sont pas propriétaires, et que leurs trouvailles les dispensent, au moins pendant un certain temps, d'aller travailler comme ouvriers agricoles. Il y a (à l'époque, dans nos campagnes, la population du département dépasse quatre cent mille habitants), un prolétariat nombreux, misérable, à l'affût de la moindre ressource. Il n'allait pas négliger celles qu'il pouvait tirer des truffières mal gardées.

Truffières pillées, truffes volées, le plus souvent, aux dires des maires, par des « étrangers à la commune », par des « caveurs professionnels », mais aussi par les métayers, notamment à Creyssac, Hautefaye, Javerlhac, Mareuil, Boisse, Clermont, Antonne, Boulazac, Notre-Dame-de-Sanilhac, Saint-Pierre-de-Côle, Eyvirat, Doissat, Aubas, Beauregard, Berbiguières, Besse, Carlux, Manaurie, Mauzens, Orliac, Saint-Cybranet, Sainte-Foy-de-Belvès. Le maire de Monsac atteste : « il existe un véritable brigandage dans la récolte de ce produit, puisque c'est presque toujours des étrangers qui viennent les voler, les propriétaires ne voulant ou ne pouvant poursuivre les maraudeurs, et l'autorité locale (en sa propre personne) n'ayant aucun moyen de réprimer ces abus. Ce revenu, qui ne laisserait pas

d'avoir quelque importance, devient nul pour les véritables possesseurs. »

Mais c'est le maire de Brouchaud qui donne les indications les plus intéressantes : « on trouverait quantité de truffes de la première qualité, si les voleurs ne dévastaient pas les truffières au mois de septembre, époque à laquelle la truffe commence à friser la terre; et c'est précisément la truffe précoce qui serait la première qualité sans ces dévastateurs. C'est encore cette truffe précoce qu'ils vendent à vingt centimes la livre ou qu'ils enfouissent dans (la) terre pour tromper les Terrassonnais et les Montignacois aux foires de Saint-Martin et de Sainte-Catherine. »

Ce texte suggère plusieurs questions. Dans quel but cette truffe est-elle achetée vingt centimes la livre ?

L'acheteur n'ignore pas, puisqu'il la paie ce prix, qu'il s'agit d'une truffe incomplètement formée.

Lui donne-t-il une destination culinaire ? On peut en douter. En l'état, cette truffe n'a ni saveur ni parfum, et si certaine cuisine italienne connaît la truffe blanche, il n'y a pas trace de celle-ci dans la gastronomie périgourdine.

Ne l'achète-t-il pas pour se livrer au trafic qui est ensuite décrit, ce qui montrerait une véritable multiplication, à l'époque, de la fraude et des fraudeurs, et par là même, de la valeur du produit ?

La truffe est à nouveau enfouie dans la terre, pour en être extraite deux mois après et vendue, comme bonne et saine truffe, à Terrasson ou à Montignac, aux importantes foires de la Saint-Martin ou de la Sainte-Catherine.

Cinquante ans après, le maire de Brouchaud, A. de Bosredon, dans son *Manuel du trufficulteur* (1887), cite des pratiques assez semblables: « les truffes de marque... récoltées avant maturité, la plupart du temps, alors qu'elles sont encore blanches, n'ont, même en Périgord, ni saveur ni parfum. Aussi les commerçants les conservent dans de la mousse ou de la terre fine, jusqu'à la fin de décembre, pour les mélanger à celles qu'ils récoltent à ce moment et les faire passer dans le tas. »

Est-ce que la truffe de Brouchaud, à nouveau enfouie dans la terre, a, pendant ces deux mois, surtout si elle a été enterrée dans un sol de truffière, poursuivi son évolution ? Ce qui supposerait la possibilité d'un véritable élevage de la truffe.

Chatin, dans son ouvrage « La Truffe », cite un exemple parallèle: « Au printemps, dit le professeur Lavalley, de Dijon, on cueille dans les bois de petites truffes qu'on extrait avec la terre qui les entoure, et on les transporte rapidement au lieu de

transplantation. On a préparé à l'avance un sol humide et très riche en terreau, obtenu par la décomposition des feuilles de chêne et de charme. ...On y plante, à trois ou quatre pouces de profondeur, les petites truffes, qu'on a soin de recouvrir d'une certaine quantité de la terre où elles ont été récoltées... » Mais il s'agit de la création d'une truffière dont on récolte les fruits les années suivantes.

Chalin lui-même a fait une expérience qui n'est pas sans analogie avec les pratiques de nos « truffaïres » : « Les 25 et 26 octobre de l'année 1868... je recueillais dans les truffières... entre Loudun et Chinon, quatre belles truffes, d'un beau noir au-dehors, mais encore blanches à l'intérieur... Les ayant conservées dans un peu de terre des truffières jusqu'au 10 novembre, je reconnus que deux d'entre elles, sans doute moins avancées en maturité au moment de ma récolte, étaient restées blanches et inodores, les deux autres ayant pris une teinte brun foncé et exhalant une odeur de truffe appréciable. » Et encore transporte-t-il ses truffes de Loudun à Paris; mais sa cueillette est plus tardive, il est vrai que nous sommes plus au Nord, et son expérience n'a pas duré quinze jours.

En tout état, si les truffes volées étaient arrivées à maturation au moment de leur vente, le maire de Brouchaud ne ferait pas mention d'acheteurs trompés. Pourquoi les foires de Montignac et de Terrasson et non celles de Périgueux ? Faut-il supposer qu'il s'agissait, à l'époque, de marchés aux truffes plus importants ?

Bien sûr, ces rabassiers, ces maraudeurs, outre du vol des truffes, sont accusés de commettre, dans les champs, les « bleds », les vignes et les bois, maints dégâts.

Aux dires du maire d'Antonne, « les truffières n'appartiennent pas aux propriétaires du terrain; les truffes, comme le gibier, sont la propriété de tous, ou plutôt des paysans les plus fins ou les plus malins. » Cela témoigne peut-être d'une époque antérieure, où la truffe, comme les autres champignons, était « res nullius », comme l'était devenu le gibier depuis la Révolution.

Fut-il un temps où, dans les mœurs locales, il était admis que la truffe appartient à celui qui la trouvait et non au propriétaire du sol ? Cette déclaration le laisserait penser. S'est-il produit, devant le rapport que pouvaient avoir les truffières, une évolution en faveur de ce dernier ? Et n'assistons-nous pas, actuellement, aux prémices d'une évolution parallèle, au sujet de la récolte des champignons en faveur des propriétaires des bois et forêts ?

Des traces de cette évolution au cours du premier tiers du XIX^e siècle, peuvent se trouver dans certaines déclarations qui tendent à montrer qu'en 1835 encore, dans quelques communes, les propriétaires se désintéressaient de la recherche de la truffe.

Ainsi, à Urval: « les propriétaires des truffières les laissent chercher à qui veut, moins un, qui les fait chercher pour sa provision ». A Monplaisant « personne ne va les parcourir ». A Labouquerie: « personne ne s'est avisé de tirer aucun produit des truffières... cependant... quelques particuliers vont les chercher avec des truies ». A Saint-Cybranet: «... le gros propriétaire ne les cherche pas. » A Veyrignac: « les propriétaires laissent libres ceux qui les cherchent, sans rien dire. »

Est-ce le même motif qui fait qu'à Saint-Martial-de-Nabirat « les propriétaires ne retirent aucun avantage des truffières qui se trouvent sur leur propriété, parce qu'ils ne les font pas fouiller, mais il y a une vingtaine de malheureux qui les fouillent » ; et qu'à Bourniquel « on donne aux pauvres la permission de les chercher, ils en font leur profit, sans en rendre compte. »

Ne vaut-il pas mieux croire en l'esprit de charité ? Ah ! si les truffes dont le parfum a amené, certaine nuit de Noël, ce pauvre Dom Balaguère à expédier ses trois messes basses, avaient été cavées dans les truffières de Bourniquel, de par la Communion des Saints, le gourmand chapelain aurait été tiré des griffes du Diable !

Mais ces propriétaires ignorants, négligents ou charitables sont, en 1835, l'exception. Les plus nombreux n'ignorent pas les profits que l'on peut tirer de la truffe. C'est cette autre raison, celle qui découle de l'idée de négoce, qui est évoquée par certains maires pour expliquer leur incapacité à chiffrer la production de leur commune.

A Saint-Pierre-de-Côle: « les métayers cachent avec soin les découvertes qu'ils font, pour profiter, seuls, du produit. » A Corgnac: « ...les truffiers n'ont jamais voulu dire la quantité qu'on peut tirer d'une truffière... parce que les particuliers veulent affermer les truffières. » A Quinsac: « Cette appréciation est très difficile à faire, vu le grand nombre de personnes qui s'occupent de cette recherche, mais il est certain qu'elle est très lucrative; il est des paysans qui en vendent pour plus de deux cents francs par an... » A Bouzie: « Il est difficile de pouvoir donner à ce sujet une note juste, vu que les truffiers ne trouvent jamais rien à leurs dires; mais il est réel qu'il s'en fait un grand commerce, et qu'il paraît y en avoir beaucoup. » A Carlux: « Il est impossible de résoudre cette question pour la raison toute simple que les caveurs de truffe qui, seuls, pour-

raient fixer sur cette demande, se trouvant toujours en contravention avec les propriétaires, à cause des dégâts qu'ils commettent dans les champs, vignes et bois, qu'il existe entre eux un secret de corps qui leur fait observer la plus grande réserve à cet égard. Qu'on se transporte dans les marchés et on sera étonné de la grande quantité qu'ils vendent, tout en criant contre leur métier. » A Terrasson: « Cette détermination est impossible, attendu que ceux qui les récoltent les portent, partie à nos marchés, partie à ceux de Sarlat et de Brive, et qu'ils en reçoivent aussi de la partie du Lot qui en produit également. »

En bref, devant les difficultés à faire une estimation, faut-il laisser le dernier mot au maire de Brantôme: « L'art de les trouver est presque une science occulte; d'après cela, comment déterminer le poids de leur produit ? »

*
**

C'est l'arrondissement de Nontron qui a la production la plus faible. Sur les 15 communes qui ont déclaré produire des truffes, cinq seulement indiquent une production en poids, qui s'élève à 305 kilogrammes. Mais Quinsac doit avoir une production importante, puisque certains paysans de la commune vendent pour plus de deux cents francs de truffes par an. Vaunac a seulement indiqué une production par truffière, de une à cinq livres.

L'arrondissement comptait 80 communes; 47, seulement, ont répondu à l'enquête. Parmi celles dont nous n'avons pas les réponses, quelques-unes, peut-être, produisaient des truffes.

Pour l'arrondissement de Ribérac, 19 communes ont fait état d'une production de truffes; 10 ont indiqué une production en poids. Elle s'élève à 846 kilos, si l'on tient les six quintaux de Goûts-Rossignol pour des quintaux métriques, à 546 kilos dans l'hypothèse inverse. Bouteilles, Brassac, Paussac, ont indiqué une production en valeur de 475 francs, qui doit se traduire par quelques centaines de kilos. Nanteuil compte, semble-t-il, en hectolitres: de 25 à 30. 50 communes seulement, sur 84, ont répondu à l'enquête.

Pour le Bergeracois, 24 communes ont donné une évaluation en poids, d'un total de 2.183 kilos (1.330, avec les quintaux de livres). Boisse donne un rendement par truffière de six à huit livres. 48 communes produisent des truffes, mais sur les 172 communes de l'arrondissement, toutes n'ont pas donné de réponse.

Dans l'arrondissement de Périgueux, 71 communes sur 113 figurent dans les archives. Parmi celles dont nous n'avons

pas les réponses, des communes notoirement productrices, en particulier, de la région de Thenon. Sur les 71, 52 ont indiqué produire des truffes. Parmi celles-ci, 21 ont fourni une indication en poids; le total en est de 2.760 kilos (2.110, si les quintaux sont tous de cinquante kilogrammes). Coulaures vend pour 250 francs de truffes par an, Saint-Pantaly-d'Excideuil pour 300 francs. Chancelade donne une valeur de 2 à 3 francs, qui doit correspondre au prix d'une unité de poids, livre ou kilogramme.

C'est le Sarladais qui a la plus forte production. Nous avons les réponses de 84 communes sur les 133 que comptait l'arrondissement. Sur ces 84 communes, 78 produisent des truffes, mais, parmi les 49 autres communes, certaines devaient produire d'importantes quantités (Les Eyzies, Ladornac, etc...) 40 communes ont donné une production en poids; celle-ci s'élève à 17.648 kilos (13.123 si les quintaux sont de livres).

Pour certaines communes, il est impossible de déterminer l'unité indiquée: livre, kilogramme, quintal ou franc; c'est le cas de Beauregard: 300 ou 400 (?); Coly: 150 (?); Veyrignac: 300 (?); Vitrac: 150 à 200 (?). Nous avons vu Campagnac chiffrer sa production en hectolitres, de 15 à 25. Quant à Belvès, sans doute s'agit-il d'une production par truffière: 5 à 6 kilos. Trois communes, Saint-Chamassy, Saint-Martial-de-Nabirat et Simeyrols, ont donné une production en valeur d'un total de 1.000 francs.

Pour l'ensemble du département, en s'en tenant aux poids déclarés, on obtient une production de 23.646 kilos (17.314, si les quintaux non précisés sont tous de cinquante kilogrammes). Compte tenu de ce que nous ignorons de certaines communes, des déclarations en valeurs de plusieurs, des imprécisions d'autres, du climat psychologique de l'enquête, de la tendance générale à minimiser les ressources, des « peu », des « petites quantités » qui seraient des « beaucoup » en notre temps présent, des « beaucoup » de l'époque qui se traduisaient en quintaux, le chiffre de 23.646 kilogrammes nous apparaît une estimation très modeste, et nous serons certainement au-dessous de ce qu'était la réalité en cette année 1835, en avançant, pour l'ensemble du département, une production de 40.000 kilogrammes.

LES TRUFFIÈRES CHANGENT-ELLES DE PLACE ?

Sur les 212 communes qui ont répondu à l'enquête et déclaré produire des truffes :

— 8 n'ont pas fait d'observations sur ce point;

— dans 36 autres, on estime que les truffières ne changent pas ou changent rarement de place :

— 146 communes expriment l'opinion contraire ;

— celles qui restent ont laissé la question sans réponse.

Parmi les communes qui donnent une réponse négative ou quasi-négative, on note des communes de forte production comme Quinsac, Cadouin, Molières, Montaut, Limeyrat, Campagnac-les-Quercy, Carsac, Chavagnac, Domme, Saint-Vincent-de-Cosse, Sarlat, Terrasson.

Parmi les communes où l'on a observé que les truffières changent de place, Goûts-Rossignol remarque : « Oui, il est reconnu que l'ombre du chêne, ainsi que de tout autre arbre qui lui est favorable, en mène pendant un certain temps et qu'ensuite elle cesse tout à coup d'en produire. Comme aussi, il s'en trouve sous des arbres qui n'étaient point dans l'habitude d'en produire. Cependant, une fois que la truffière est bonne, elle ne change point de quelque temps. »

A Saint-Germain-des-Prés : « ...Elles se perdent dans un lieu et se manifestent dans un autre, l'existence ou non d'arbre, chêne surtout, décide du sort des truffes. » A Bassillac : « Oui, les truffières changent de place, pourtant il y en a qui existent cinq à six ans au même endroit. » Vitrac nous donne un exemple de la migration de la truffe : « ...elle abandonne les bois de haute futaie, on la trouve en plus grande abondance et de meilleure qualité dans les taillis de chêne de cinq à six ans et au-dessus. »

Quelles sont les explications données à ces changements et même à ces disparitions ? Elles sont de trois ordres : — la coupe ou l'élagage des arbres de la truffière ; — l'affouillement du sol ; — l'apport de fumier ou de sciure.

La coupe ou l'élagage des arbres est la raison donnée par les communes suivantes :

— Allemans : « ...il s'est perdu plusieurs truffières pour avoir coupé inconsidérément les arbres. »

— Coutures : « la destruction des bois détruit les truffières, même un trop fort élagage des arbres. »

— Urval : « oui, lorsqu'on arrache les arbres qui les bordent. »

— Brouchaud, en un langage plus rocailleux : « Là est une truffière, ombragée par un buisson ou chêne ou genévrier, que si on le coupe, la truffière reste sans production. »

— Bussac, en un style plus classique : « ...rarement, à moins que l'on ne détruise l'ombre tutélaire. »

Cette notion d'ombrage se retrouve à Saint-Avit-de-Vialard

et à Terrasson: « ...rarement, elles périssent lorsqu'on les prive de l'abri protecteur du chêne ou de tout autre arbre qui les couvre de son ombre. »

A Lisle: « Si on eure l'arbre qui ombrage les truffières, elles s'éloignent, si on le coupe, elles se perdent. La fertilité dépend de l'ombrage. »

Sur ce point, c'est La Bachellerie qui donne l'explication la plus complète: « elles changent de place, c'est-à-dire que si les arbres qui avoisinent une truffière se multiplient ou grandissent de manière à faire une ombre bien intense, la truffière se perd. Comme aussi si on coupe les arbrisseaux qui l'entourent, elle disparaît. Au bout de quatre ou cinq ans, lorsque la broussaille repousse, elle reparaît. »

Ce délai de quatre ou cinq ans se retrouve à Calviac. « Les truffières se perdent lorsqu'on coupe les arbres sous lesquels elles se trouvent, et qu'elles y retournent quatre ou cinq ans après. » A Tamniès intervient une notion nouvelle: « ...la truffière ne change de place que lorsqu'on arrache les troncs des chênes... ou qu'on déplace les vieilles murailles qui sont leur endroit de prédilection. »

Constatons à ce sujet qu'un contrat d'affermage de truffière récemment publié par M. Becquart ², datant de 1787, et pour l'instant le plus ancien contrat de ce genre qui soit connu, spécifie l'entretien des murailles; il s'agit d'une région de cause, comme Tamniès. Et ces murailles étaient bien plus nombreuses en 1835 que de nos jours.

Ce déplacement de murailles nous conduit à la deuxième cause: celle de l'affouillement du sol. A Villars, « elles se perdent sans retour si elles sont fouillées avec la houe, soit lorsque le terrain est gelé, soit après la pluie, si c'est dans un pays de pierres calcaires. » Qu'a voulu dire le maire de Villars par « pays de pierres calcaires » ? Nous renvoie-t-il aux vieux murs de Tamniès ? A Florimont: « le déplacement de la terre par l'effet de la culture occasionne le changement de la truffière et souvent sa perte. »

Enfin, dernière cause invoquée, la fumure des terrains. C'est l'opinion du maire d'Aubas: « ...le fumier fait également perdre les truffes; »: de celui de Mayac: « il y a des endroits où les truffières changent de place, c'est aux endroits où les cultivateurs fiantent la terre. » Et à Saint-Martial-de-Nabirat, « ...on a remarqué qu'il suffisait de porter du fumier ou de la sciure de bois sur une truffière pour la faire disparaître ou changer de place. »

2. Voir *B.S.H.A.P.*, t. XCVI (1969), p. 231.

QUELLES SONT LES REMARQUES DES PAYSANS
SUR LA RARETÉ OU L'ABONDANCE DES TRUFFES
PAR RAPPORT AUX PLUIES OU A LA SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ ?

La très grande majorité des maires déclare que l'abondance des truffes est liée aux pluies de l'été. Cependant l'opinion contraire prévaut dans quelques communes: Saint-Apre, Saint-Martial-de-Viveyrol, Alles, Sadillac (« plus il fait de sécheresse l'été, plus on trouve de truffes l'hiver »), Cornille (« lorsqu'il y a de l'eau l'été, il n'y a pas autant de truffes »), Escoire, Belvès, Saint-Lazare, Savignac-de-Miremont.

Parmi ces communes, Savignac fait état d'une production assez importante: un remords a remplacé le 3 de 300 livres par un 2. Saint-Martial-de-Viveyrol déclare 50 kilos. Alles, Escoire, Saint-Lazare, se situent entre 13 et 50 kilos. Les autres communes n'ont pas fourni d'estimation.

Des pluies d'été, ce sont celles du mois d'août qui sont le plus souvent souhaitées. « Point de pluies au mois d'août, point de truffes », dit-on à la Chapelle-Aubareil. Mais en certaines communes on fait intervenir aussi les pluies de printemps. A Brouchaud: « ...les truffiers remarquent que lorsque les mois de mars et de mai sont très beaux et la terre propice et qu'il tombe de l'eau à plusieurs reprises, la production de la truffe sera abondante. »

A Lisle: « on dit que les pluies de mai produisent la truffe de marque, les pluies d'août les autres; si la pluie a lieu dans les premiers jours du mois d'août, la truffe sera hâtive, si celle-ci a lieu sur la fin, elle est tardive. » On estime, à la Bachellerie, que: « ...les rosées du mois de mai favorisent le développement de la truffe, comme la sécheresse de cette époque lui est funeste. »

A La Canéda, on pense qu'il faut « ...le printemps chaud et l'été humide. » C'est aussi l'opinion à Hautefaye, où l'on précise: « ...des sécheresses pendant le mois de juin, juillet et la première quinzaine d'août, et des pluies abondantes dans la deuxième et les premiers jours de septembre, sont un sûr garant d'une abondance de truffes. » Au contraire, à Coly: « ...il y a beaucoup de truffes quand le mois de juin n'est pas sec », mais s'agit-il de l'ensemble du mois de juin ?

Deux communes du même terroir précisent: A la Cassagne: « on a remarqué que s'il pleuvait à la Saint-Jean il y avait beaucoup de truffes. » A Salignac: « s'il pleut abondamment à la Saint-Jean qui est l'époque de la naissance de la truffe, il y en a en quantité, et s'il fait quelques rosées dans le mois d'août, la qualité se joint à l'abondance. »

Les pluies qui importent sont celles de juillet et d'août, pense-t-on à Urvai. et, à La Rochebeaucourt, « lorsqu'il ne pleut pas dans les mois de juillet et d'août, elles sont assez rares, et si les mois de septembre et d'octobre sont secs, ils ont peu de parfum. »

A Villars, on déclare: « lorsque l'été est chaud, et qu'il pleut abondamment du 20 juillet au 10 septembre, la truffe abonde et est de qualité; l'été serait pluvieux, que si le mois d'août est sec, la truffe est rare et de mauvaise qualité. » Pour Bassillac: « une seule pluie au mois d'août suffit à produire l'abondance. »

Une croyance répandue en Périgord, en différents lieux, veut que s'il pleut « entre les deux Notre-Dame », c'est-à-dire entre le 15 août et le 8 septembre, les truffes doivent être abondantes. Cette opinion se traduit sous une forme laïcisée à Monsac: « il faut de la pluie dans la dernière quinzaine d'août et les premiers jours de septembre. », et à Pontours: « lorsqu'il pleut du 10 août au 10 septembre, abondance de truffes. » Les pluies de septembre sont préférées à Labouquerie et à Cognac.

A Connezac, on lie champignons et truffes: « ...les pluies du mois d'août sont très favorables aux propriétaires des truffières, l'abondance des champignons dans cette saison est aussi un indice de l'abondance des truffes. » On fait de même à Notre-Dame-de-Sanilhac: « année de champignons est année de truffes; si en août et septembre des pluies suffisantes pour favoriser la sortie des champignons surviennent, on peut espérer avoir abondance de truffes dès fin septembre. » Constatation démentie en 1967, année de champignons qui ne fut pas année de truffes; il est vrai que le mois d'août avait été sec.

Mais Beauregard estime que si « ...dans les années de pluies les truffes sont plus abondantes, elles ne se conservent pas aussi bien et n'exhalent pas le même parfum. » A Coutures, « on pense que la sécheresse nuit à leur formation, la trop grande abondance des eaux les pourrit. » Enfin, Brantôme, encore une fois, nous fournira sur ces points une conclusion quelque peu sibylline: « une sécheresse ou une humidité excessives sont nuisibles à ce fruit caché de la terre; l'abondance est le produit d'un bel automne. »

FAIT-ON UNE DIFFÉRENCE MARQUÉE
ENTRE LA TRUFFE QUI VIENT A L'OMBRE DU CHÊNE NOIR
ET CELLE QUE L'ON TROUVE SOUS LES CHARMES, NOISETIERS, ETC... ?

A Lisle, « on trouve dans la commune six espèces de truffes: la truffe de marque qui se trouve en octobre, ainsi appelée parce que l'œil exercé l'aperçoit dans les truffières au premier aspect; en grossissant, elle fait fendre la terre, elle est fine, bonne, mais moins odorante que la noire et la grise tardive; la noire, la grise à nuances peu distinctes, ce sont les meilleures pour le moelleux et le goût; la marbrée, à couleurs distinctes et tranchées, est mauvaise truffe, parfum désagréable et nuisible aux autres; la blanche, peu estimée, sans parfum; la brune (torrera, terme de pays) blanche, légère, sans parfum. »

Ce terme « torrera » nous a intrigué. Il paraît avoir disparu du vocabulaire occitan actuel, et nous l'avons vainement recherché dans les glossaires et dictionnaires de langue d'oc. Nous y avons trouvé, par contre, la racine « torr », issue du latin « torrere » qui signifie « rôtir, brûler, être roide de froid », et qui, outre les mots français du type « torréfier », « torride », qui n'ont conservé que l'idée de chaleur, a donné en occitan *torrada* (tourrada en languedocien, tourroulh en béarnais = forte gelée); et *torrar* (brûler de froid, geler, brouir). « Torrera » semblerait désigner alors, non pas une espèce de truffe, mais la truffe gelée; ce qui paraît confirmé par la description de cette truffe, que le maire de Lisle dénomme en français « brune » et qu'il nous dit être « blanche, légère, sans parfum ». Il faut souligner aussi que ce terme, pour être local, n'en était pas moins d'excellente origine.

Sous quels arbres ou arbustes trouve-t-on des truffes, en Périgord, en 1835 ?

Outre le chêne noir, le charme et le noisetier indiqués dans la question, on relève évidemment d'autres espèces de chêne : chêne vert, chêne blanc (il est à noter que Chatin signale que le chêne appelé blanc en Périgord n'est pas le même que celui à qui l'on donne cette dénomination dans le reste de la France); mais aussi le genévrier (Marcuil, Villars, Bourdeilles, Brouchaud, Lisle, Calviac, la Cassagne); le châtaignier (Campagnac-les-Quercy, le Coux et Carsac, communes de forte production); le peuplier noir (Lisle); l'ormeau (La Bachellerie); et même, à La Chapelle-Aubareil, un vieux poirier : « il existe même un poirier sauvage et très ancien, sur le bout d'une terre labourable, dont l'ombre est singulièrement productrice de la truffe. La truffière qui s'est formée vis-à-vis de la largeur de

quatre mètres au carré est funeste au blé ensemencé que l'on détruit chaque année, la nuit, à plusieurs reprises. » Là encore, ce ne devait pas être le propriétaire qui récoltait les truffes.

Et enfin, la vigne est attestée au Coux, à Cussac, Lisle, la Cassagne : « la truffe qui vient sous la vigne. » C'est sans équivoque. Chatin connaissait cette opinion : « elle est fort accréditée que la vigne produit des truffes. Le fait est affirmé par Vergne et le Docteur Labrunie pour le Lot, par divers rabassiers du Dauphiné, de la Provence et du Poitou ». Et il poursuivait : « il est bien vrai qu'on trouve parfois des truffes sous l'abri que leur donnent des pieds de vignes, surtout en Périgord où il est d'usage de planter, pour y créer des truffières, des chênes dans les vignobles en voie de dépérissement ; mais les truffes ne sont-elles pas plutôt attribuables aux chênes du voisinage, épars dans le vignoble ou placés autour de lui en bordures ? »

M. J. Rebière semble partager l'opinion de Chatin dans son ouvrage « La truffe en Périgord », et il rapporte que « les vigneronns étaient parfois contraints de creuser des fossés le long des chênes pour isoler leurs vignes des truffières envahissantes », donc pour empêcher, peut-on supposer, le prolongement des racines du chêne. Quelques lignes plus loin, il semble lier la multiplication des truffes, dans les vignes, aux conséquences du phylloxéra. « Nous avons vu que les vigneronns se défendaient contre l'envahissement des truffières ; or de 1868 à 1872, le phylloxéra venait détruire tous les vignobles, laissant le champ libre à la colonisation du champignon, qui, n'ayant plus de frein, trouvant des conditions de sol particulièrement favorables, occupait rapidement les vignes abandonnées. »

Il est hors de notre propos, nous sommes totalement incompetent en la matière, de prendre parti. Remarquons toutefois, en ce qui concerne Chatin, qu'il ne fait état que d'un seul exemple, que son ouvrage a été publié en 1892, que ses travaux ont été effectués après la crise du phylloxéra, qu'il décrit un état de fait consécutif à cette crise, alors qu'en Périgord, comme le rapporte M. Rebière, et sans doute aussi dans les autres régions vinicoles susceptibles de produire des truffes, on plantait des chênes dans les vignes ruinées ou malades.

Mais nous rapportons une enquête de 1835, c'est-à-dire de plus de trente ans antérieure à la crise du phylloxéra ; et qui pourra nous dire si, alors, il y avait des chênes dans les vignes ou à proximité ?

En tout état de cause, signalons qu'A. de Bosredon, dans

son « Manuel du trufficulteur », postérieur lui aussi à la fameuse crise, conseillait de planter, entre les lignes de chênes, des rangs de vigne, de préférence de raisin de table. C'est donc au moins une influence bienfaisante qu'il attribuait à la vigne.

On préfère la truffe du noisetier à Douville et à Besse : « la remarque qu'on fait est que celle sous les noisettes est plus ronde ». C'est celle du charme qui l'emporte à Agonac, Sainte-Orse et Bassillac : « les truffes sont meilleures, plus abondantes sous le charme que sous le chêne noir et sous le noisetier ». La truffe du genévrier est la préférée à Bourdeilles : « la meilleure truffe est celle que l'on trouve sous le genièvre, ensuite, celle qui se trouve sous le chêne noir ». A Brouchaud : « oui, la truffe venant à l'ombre du chêne est de très bonne qualité, mais celle venant à l'ombrage du genévrier est plus exquise. » A Villars : « la truffe qui vient sous le chêne est de bonne qualité, mais n'égale point celle qui vient sous le genièvre ; celle-ci est préférée à toutes les autres, soit par son parfum, soit par ses formes arrondies. La truffe qui vient sous le charme et sous le noisetier est blanche ou gris pâle, elle est de mauvaise qualité. »

A *contrario*, à Quinsac : « oui, celle qui vient à l'ombre du chêne, du charme sont les meilleures ; il en vient sous les genévriers mais qui ne sont pas noires, elles ont l'odeur de l'arbuste qui les ombrage ».

Dans certaines communes, les truffes venant sous différents arbres ou arbustes sont également appréciées. A la Cassagne : « la truffe qui vient sous la vigne, sous le charme, sous le genièvre, est de plus belle forme que celle qui vient sous les broussailles du chêne. » Par contre, à Lisle : « La meilleure truffe vient à l'ombre du chêne noir, du genièvre et de la vigne ; il n'y a pas de noisetiers dans la commune, que quelques-uns dans les jardins ; celles qui viennent à l'ombre du charme et du peuplier noir sont peu estimées. »

A Calviac : « La truffe qui vient à l'ombre du chêne noir ou du chêne vert, et celle qui se trouve sous le genièvre, est regardée comme meilleure que celle qui se trouve sous le chêne blanc ou le charme. »

Nous sommes en Sarladais, et là, dans quelques communes on donne une très nette première place à la truffe du chêne vert. C'est le cas à Simeyrols : « la seule différence reconnue est en faveur de la truffe trouvée sous le chêne vert, qui est, sans contredit, la meilleure, la plus lisse et la plus ronde, enfin celle qui réunit le plus de qualités. » A Saint-Vincent-le-Paluel,

à Saint-Cybranet : « celle-ci (du chêne vert) est plus ronde et a plus de parfum. » A Proissans, Domme, Carlux : « oui, bien marquée, celle qui vient à l'ombre du chêne noir est préférable par sa fermeté à celle qui vient à l'ombre du noisetier et du charme, mais la plus estimée, par sa rondeur, sa grosseur, sa fermeté et sa finesse de peau est bien celle que l'on trouve à l'ombre du chêne vert. »

Mais les accents les plus éloquents, avec l'explication de la dénomination de la truffe « de Cressensac » viennent sous la plume du maire de Coux-et-Bigaroque : « les différences entre les truffes venues près des charmes, des chênes, des châtaigniers et des vignes sont peu tranchées, mais pourtant appréciées par des caveurs subtils. Celles qui se développent près des chênes verts méritent la préférence sur toutes. Au lieu des fissures plus ou moins profondes qui les séparent, pour ainsi dire, par lobes, les truffes du chêne vert n'offrent que de légères dépressions, et les tubercules de la surface, plus symétriques, plus larges et plus développés, semblent être taillés à facettes. Cette truffe, évidemment plus ronde et plus belle, ne se trouve guère que dans le Sarladais d'où elle est portée à Souillac et à Cressensac, pour être expédiée à Paris. C'est cette dernière circonstance qui a fait dire par erreur au célèbre abbé Rozier³ que la meilleure truffe était celle de Cressensac. Ne serait-il pas juste et convenable de restituer à Sarlat la petite-célébrité que l'excellence de ses truffes peut lui donner dans le monde gastronomique ?... ». Et, alliant technique et poésie, le maire poursuit : « ...M. Vergne, pharmacien à Martel (Lot), a publié il y a quelques années, une notice sur la truffe, et nous devons une jolie épître en vers, sur le même sujet, à la plume d'un de nos compatriotes, le docteur Manière, de Domme... ».

Certaines communes imputent la qualité de la truffe au terrain. Ainsi, à Urval : « Il y en a de meilleures les unes que les autres, cela dépend du terrain où elles se trouvent. » A Saint-Germain-des-Prés : « le terrain fait la différence de qualité plutôt que l'ombrage ». Et même à Savignac-de-Miremont « ...il y a des truffières au milieu des tertres, où il n'y a aucun arbre, elles sont d'aussi bonne qualité que les autres. »

Ailleurs, c'est l'exposition qui est en jeu. A Manaurie : « oui, on prétend que la truffe qui se trouve au soleil a plus de parfum que celle qui se trouve à l'ombre. » A Vaunac, « c'est-à-dire que les truffes qui viennent au soleil sont meilleures que celles qui viennent sous l'ombrage. » A Veyrignac : « pour la différence,

3. L'abbé Rozier, né et mort à Lyon (1734-1793), était un savant agronome, auteur de nombreux traités et d'un cours d'agriculture qui a fait longtemps autorité.

celle qui est placée sous le chêne du côté du Nord est la meilleure et la plus ferme. »

Si 25 communes ont indiqué préférer les autres truffes que celle du chêne noir, ou ont placé cette dernière sur le même plan avec des truffes de diverses origines, 92 communes la préfèrent, mais 95 communes ne font pas la différence ou ne se prononcent pas. Le mauvais goût était-il si répandu ? A vrai dire, rares sont les communes où l'on s'est prononcé en connaissance de cause, comme cela a été le cas à Campagne (deux quintaux de truffes : « il n'y a pas de différence ») ; ou à Ajat : « ceux qui en font l'extraction n'ont fait aucune différence ; ils mêlent tout et ceux qui les achètent ne s'informent pas sous quelle ombre sont venus les tubercules. »

En vérité, dans de très nombreuses communes, la question a dû paraître saugrenue, et ce pour deux raisons complémentaires : la première, que dans bien des villages on ignorait que la truffe puisse venir ailleurs que sous le chêne. C'est le cas à Coutures, « on ne connaît que la première espèce. » A Bussac, « je ne connais que celle qui vient à l'ombre du chêne noir. » A Saint-Julien, « on ne trouve des truffes que sous les chênes ». A Saint-Michel-de-Villadeix, « elles sont toutes trouvées à l'ombre du chêne ». Mêmes réponses à Naussannes, Bouteilles et Razac. A Borrèze, « on n'en trouve qu'à l'ombre du chêne noir ». Saint-Félix-de-Reilhac fait écho, « ...pas ailleurs qu'à l'ombre du chêne noir », tout comme La Rochebeaucourt, Saint-Martial-de-Nabirat ou Montaut. A Escoire, « cette épreuve n'a pas été faite ; dans la commune je ne sais pas qu'il y en aye (*sic*) sous les charmes et les noisetiers. »

La seconde raison, c'est parce que charmes et noisetiers, ces derniers assez répandus actuellement, peut-être d'ailleurs à la suite de la culture de la truffe (car A. de Bosredon conseillait d'en planter autour des truffières), semblent, dans de nombreux terroirs avoir été rares, à l'époque ; c'est du moins ce qui paraît résulter d'un certain nombre de déclarations. A Mauzac, « comme il n'y a pas de charmes ni de noisetiers, l'on n'en fait aucune différence, attendu que les truffières de la commune sont toutes près des bois de chênes. » A Florimont, « on ne connaît pas la différence, vu qu'il n'y a ni charmes, ni noisetiers. » A Tamniès, « il n'existe pas de noisetiers et il ne croît des charmes que dans les endroits bas et humides, ainsi, on ne peut pas comparer la différence. » A Cadouin, « nous ne pouvons faire la différence, nous n'avons pas de charmes. » A La Bachellerie, « nous n'avons que peu de charmes, nous ne sommes pas fixés sur ce point. » A Carsac, « ...on ne voit dans

la commune, ni charmes ni noisetiers. » A Campagnac-les-Quercy, « il n'existe pas ici de charme ou de noisetier... ».

Parmi ces 95 communes qui n'ont pas su faire la différence entre la truffe du chêne noir et les autres, on note des communes de forte production comme Limeyrat (où la truffe est proclamée d'excellente qualité), Cubjac, Mauzac, Pézuls, Florimont, Bouzic, Saint-Laurent-de-Castelnaud, Paulin, Tamniès et bien d'autres. Brantôme est inclassable, avec une réponse encore éotérique: « C'est le secret des truffiers qui à peine osent avouer se livrer à la recherche de la truffe. »

Restent les 92 communes qui préfèrent la truffe du chêne noir, et, parmi elles, des communes de grosse production ou de « grand cru »: Goûts-Rossignol, Cadouin, Paunat, Trémolat, Archignac, Négrondes, Sorges, Savignac-les-Eglises, Borrèze, Chavagnac, Salignac, Carsac, Sarlat, Terrasson, etc... Cependant, à Beauregard, on conteste que cette supériorité soit constante: « celle qui vient sous le chêne est quelquefois meilleure, plus odoriférante, quelquefois, pour des années, la différence est nulle. » Mais, ce n'est là qu'une dissonance.

Et pourtant, dans ces communes, nous n'avons pas trouvé de chantre de la truffe aussi chaleureux que le maire du Coux, ou même d'autres maires sarladais, glorifiant la truffe du chêne vert. En Périgord, en ces années, l'éloquence était-elle le privilège des riverains de la Dordogne ?

Cette truffe du chêne noir, on nous la montre « presque toujours noire » (Cendrieux); « ordinairement plus noire » (La Chapelle-Aubareil). « La différence avec les autres est bien plus grande... elle a plus de parfum... alors que celle du charme et du noisetier est blanche et raboteuse » (Vitrac). Ou encore: « elle est beaucoup plus parfumée, plus foncée de couleur, plus marbrée que celle que l'on trouve partout ailleurs » (Sainte-Alvère). Elle est « plus délicate » (Saint-André-Allas); « elle a meilleure réputation » (Saint-Avit-de-Vialard); « elle est plus grosse et de meilleure qualité (Archignac); « meilleure que tout autre » (Aubas); « bien meilleure » (Belvès).

Faut-il conclure avec le maire de Saint-Crépin que, « plus rondes, plus belles, d'un parfum plus délicat..., consommées à Paris, elles font le délice des grands de la capitale », ou penser que, assurés de la supériorité de la truffe du chêne noir et de sa réputation, les maires des communes productrices ont jugé superfétatoire de la vanter, et ont, ce qui s'est passé dans le plus grand nombre de cas, simplement répondu « oui » à la question qui leur était posée ?

En réalité cette question de supériorité n'est pas si simple.

Il y a d'abord, parmi les dernières communes citées, un certain nombre de communes du Sarladais, où il a pu y avoir confusion entre chêne vert et chêne noir ; ensuite, le fait que celui-là ne vient naturellement qu'au Sud du Montignacois, et qu'il devait être à peu près inconnu ailleurs.

Cinquante ans après, A. de Bosredon, trufficulteur du chêne noir, à Chavagnac, reconnaissait la primauté des truffes du chêne vert : « truffes excellentes et à grains plus fins que celle des arbres à feuilles caduques... celles qui ont fait la véritable réputation des truffes du Sarladais et qui la maintiendront encore dans l'avenir ».

D'où vient alors que pour beaucoup, en nos temps présents, l'idée de truffe soit liée à celle du chêne noir plutôt que du chêne vert ? Parce que, lors de la création des truffières, on a essentiellement utilisé des chênes noirs, et c'est encore A. de Bosredon qui nous en donne la raison : « ...Mais elles (les truffes du chêne vert) deviendront de plus en plus rares, à cause du peu de développement donné à la culture de l'yeuse dans les créations de truffières nouvelles. Ce qui s'explique par la difficulté de sa reprise au moment de sa transplantation. »

Nous avons estimé la production périgourdine à 40.000 kgs en 1835 ; cinquante ans après, A. de Bosredon la chiffrait à 120.000 kgs, soit trois fois plus.

Quelle fut la cause de cet essor ?

Nous avons vu que, sauf dans quelques rares communes, l'intérêt économique de la truffe est nettement perçu en 1835, qu'elle fait l'objet d'un commerce important qui dépasse depuis longtemps déjà les limites du département, que sa valeur marchande est suffisante pour susciter des fraudes, corollaires même de son prix.

Recette accessoire, production d'appoint, sans doute, mais accessoire et appoint de valeur. Le kilogramme de truffe vaut de quatre à cinq fois le kilogramme de la viande la plus chère, celle de veau ; et la viande était, à l'époque, pour la plus grande partie de la population, un luxe. Nous n'en sommes pas encore à ce rapport pour les cèpes. La valeur de la production déclarée de Chavagnac correspondait au prix de plus de vingt paires de bœufs. Il y avait là une ressource à ne pas négliger.

Or les hommes de cette époque, en Périgord, marquent une très nette volonté de progrès économiques, tant dans l'agriculture (faut-il rappeler les comices de Bugeaud, la recherche minière, le charbon au Lardin et à Cublac, le manganèse sur Thiviers, le graphite et le cuivre dans la région Nord du Terrassonnais ?), que dans l'amélioration ou la création de voies

C H A R E N T E

CHARENTE-MARITIME

G I R



BERGERAC

de communication, entre autres les travaux effectués pour la navigation de la Dordogne, de l'Isle, de la Vézère, et que dans l'industrialisation, avec la concentration des forges qui ne succomberont à la concurrence anglaise qu'à la fin du Second Empire, et la création d'entreprises, dont la verrerie de Brard.

N'était-il pas possible d'augmenter et de régulariser cette production de la truffe ? Les premières expériences des trufficulteurs, celles de Chenier à Nadaillac, de M. de Mallet à Sorges, et sans doute, d'autres dont la petite histoire n'a pas retenu les noms, vont s'effectuer dans les années contemporaines ou qui suivent l'enquête. Celle-ci est-elle pour quelque chose dans ces débuts de culture, y a-t-il eu des incitations officielles, des encouragements particuliers ? Nous n'en savons rien. Ces expériences réussies vont trouver un champ d'application beaucoup plus vaste à la suite de la crise du phylloxéra.

C'est donc bien la culture des truffières, quasi-inconnue en 1835, encore qu'il semble bien qu'en certains terroirs du Causse on ait apporté à celles-ci quelques soins, qui, en cinquante ans, a triplé la production du Périgord. Il y a là une perspective encourageante pour nos modernes trufficulteurs.

Encore faudrait-il que soient conservées les conditions de milieu qui étaient celles d'antan. M. Rebière a souligné combien la disparition des vignobles, qui a souvent entraîné l'absorption des terrasses et des murs qui les contenaient par une dense végétation, avait dû modifier certains de nos microclimats.

A lire « *l'Année Rustique* » d'Eugène Le Roy, au siècle dernier, les amandiers étaient nombreux en Périgord. Combien en reste-t-il et, parmi les rescapés y en a-t-il qui fleurissent et fructifient tous les ans, sans manquer ?

De même, M. Rebière indique les inconvénients qui résultent pour la truffe de la multiplication de ces conifères, qui, par ailleurs, dénaturent le paysage périgourdin. A ces changements, sans doute préjudiciables, est-ce que le remembrement ne risque pas d'en apporter un autre, non moins grave, en pays de Causse, en enlevant les dernières murailles ? Et peut-on s'imaginer que la truffe puisse naître ailleurs qu'au pays des pierres ?

LA CARTE DE LA TRUFFE EN PÉRIGORD, EN 1835.

Les réponses à l'enquête d'un certain nombre de communes, nous l'avons dit, ne nous sont pas parvenues. Mais ces absences que nous marquerons par des blancs, n'empêchent pas de dresser la carte de la production de la truffe en 1835.

La plus grosse tache blanche couvre les régions cristallines du Nontronnais, ensuite vient celle qui correspond à la Double ; il s'agit de sols hostiles à la truffe. Le vide de la région de Thenon, puis, au Sud de la Vézère, celui qui va des Eyzies à Saint-Geniès, et enfin celui du Sud de la Dordogne, peuvent être facilement comblés par la comparaison avec les communes environnantes ; s'il s'agit, dans les deux premiers cas, de régions fortement productrices, il faudra distinguer, dans le troisième, les communes de forte production du Causse de Daglan, de celles, moins riches, touchant au Belvésois.

En dehors de la Double et du Nontronnais cristallin, on trouvait, en 1835, de la truffe dans toutes les régions du Périgord. Grosso modo, les régions productrices constituent une bande en écharpe, de direction Nord-Ouest Sud-Est, limitée, au Nord-Est par les régions cristallines du Nontronnais, plus imparfaitement au Sud-Ouest par la Double, comprise, aux confins charentais, entre la rive Sud du Bandiat au Nord, et le confluent de la Nizonne et de la Dronne au Sud, et allant des frontières de la Charente à celles du Lot.

En dehors de cette large bande, une région de forte production se situe entre Issigeac et Beaumont ; en outre, la truffe n'est pas totalement absente du vignoble bergeracois.

Nous avons comparé cette carte avec celle des régions naturelles du Périgord, dressée par M. Pijassou. En prenant la direction Sud-Est Nord-Ouest, nous trouvons de la truffe sur le Causse quereynois de Nadaillac et de Daglan, sur les coteaux du Sarladais et du Périgord central, sur les parties calcaires des régions de contact du Terrassonnais et du Nontronnais, sur les formations superficielles d'altération au Sud du Bandiat (région de Javerlhac) et, enfin, sur le Périgord blanc.

Entre Issigeac et Beaumont, la truffe est présente sur les calcaires des pays du Dropt, que nous retrouvons à Serres-et-Montguyard, ainsi qu'à Sainte-Eulalie-d'Eymet. Enfin, elle est encore produite dans le vignoble bergeracois, sur les plateaux calcaires de la région de Vélines, Sigoulès et Monbazillac.

Si l'on examine les quantités, il faut noter, en dehors de la bande en écharpe, les fortes récoltes de Montaut et de Nausannes, entre Issigeac et Beaumont, puis, dans le Ribéracois, celles de Goûts-Rossignol (3 à 600 kgs), enfin, certes, les régions traditionnellement productrices du Causse terrassonnais et sarladais, et de la région Négrondes-Savignac-les-Eglises, et celle, proche, du pays d'Ans.

Mais la comparaison avec la carte géologique fait nette-

ment ressortir qu'à l'époque de production naturelle, la truffe est considérablement plus abondante dans les régions de Causse du type quercynois, de Nadaillac et de Daglan, que partout ailleurs.

Que sont les 100 kgs de Négrondes, les 200 à 400 de Savignac-les-Eglises, les 400 de Sainte-Eulalie-d'Ans, comparés aux 1 000 kgs de Saint-Laurent-la-Vallée, de Nadaillac, aux 1 200 de Saint-Cybranet, aux 1 200 à 2 400 de Salignac-Eyvignes, et aux 3 000 de Chavagnac ? La truffe est fille naturelle du Causse.

Pourtant, lors de sa grande commercialisation, vers la fin du siècle dernier et le début du nôtre, ces régions de Sorges et du pays d'Ans acquerront la réputation, très justifiée, de forts rendements. Entre temps, dans ces mêmes régions, on avait découvert qu'il était possible, en plantant des chênes, en apportant des soins aux truffières naturelles ou artificielles, d'obtenir davantage de truffes. C'est là l'encourageante constatation que le travail, la culture avaient permis de combler le handicap de la nature et de multiplier ses ressources. Une fois encore, le labeur des hommes avait fait fructifier le don des Dieux.

RENÉ LARIVIERE.

QUELQUES MOTS SUR ANTOINE DE TOUNENS AVOUÉ A PÉRIGUEUX

Tous les biographes français du roi d'Araucanie, en particulier notre collègue M. Léo Magne ¹, donnent peu de détails sur sa carrière proprement périgourdine et insistent surtout — ce qui est bien naturel — sur son aventure au-delà des mers. Il m'a paru intéressant d'essayer de combler quelque peu cette lacune en recherchant des précisions inédites sur l'activité d'Antoine de Tounens à Périgueux comme officier ministériel.

Après l'achèvement de ses études, Antoine Thounem ² est convoqué le 21 juin 1846 ³ à la mairie d'Excideuil pour y subir l'épreuve du conseil de révision avec les jeunes gens de sa classe domiciliés dans le canton d'Hautefort (rappelons ici qu'il était né à Chourgnac le 12 mai 1825). Il ne se présente pas et on l'ajourne au 8 juillet comme absent; mais ni le 8 juillet ni les jours suivants son nom ne figure sur les procès-verbaux. C'est qu'il a obtenu du préfet un certificat de libération du service militaire ⁴; il est en effet atteint de varicocèle, et cette affection a été jugée assez grave pour lui fournir un motif d'exemption ⁵.

Ainsi dégagé de toute obligation militaire, Thounem peut se consacrer à l'étude du droit. Il est engagé comme clerc chez deux avoués de Périgueux, M^e Réveilhas et M^e Lavavé, qui lui délivreront sans difficulté ses certificats de cléricature. Et il songe bientôt à acheter lui-même un office d'avoué : l'occasion se présente en 1851 avec la démission d'Adrien Greneaux, titulaire de charge.

Par traité passé le 9 août devant Gaillard, notaire à Périgueux, M^e Greneaux vend son office au futur roi d'Araucanie pour 10.000 francs. Thounem présente aussitôt sa requête à l'effet d'obtenir sa nomination, et le 29 août suivant le Tribunal de première instance émet un avis favorable qui sera transmis au Président de la République. Le ministre de la Justice chicane un peu sur le prix de l'office, qu'il estime trop élevé; cependant le Tribunal, chargé de se renseigner, maintient sa position quant aux 10.000 F. « Attendu », délibère-t-il le 14 novembre 1851,

(1) Léo MAGNE, *L'extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens...* (Paris, Edit. latino-américaines, 1950).

(2) L'orthographe « Antoine de Tounens » ne fut rendue officielle qu'après la rectification d'état civil prononcée à Bordeaux le 27 juillet 1857.

(3) Arch. dép. Dordogne, 7 R 14.

(4) Cf. pièce justificative.

(5) Arch. dép. Dordogne, 13 R 67.

« que sur l'état fourni par M^e Greneaux, où ne figurent que les relevés des rôles d'audiences, devraient se trouver les produits des purges, des ordres, des assistances aux renonciations, acceptations de successions et autres actes, des enquêtes et comptes en la chambre du conseil, les descentes sur les lieux, etc..., qui s'élèveraient probablement par année à la somme de cinq cents francs; attendu que cette somme, ajoutée à celle de mille quarante six francs, donnent un produit annuel de quinze cent quarante six francs, (le tribunal) estime que le prix de l'étude de M^e Greneaux fixé à dix mille francs n'a rien d'exagéré, et que la convention intervenue entre ledit Maître Greneaux et le sieur Tounens doit être maintenue » ⁶.

Il est probable que l'autorité supérieure finit par entériner la proposition du Tribunal, en tout cas M^e Greneaux cesse officiellement ses fonctions le 3 janvier 1852 ⁷. Voici donc Antoine Thounem dans la place, il ne restera avoué que six ans, car il songe à l'aventure...

Comment se comporte-t-il durant ces six années ? Il travaille sans passion et sans histoires, sans doute plus préoccupé de lointains rivages que de la bonne marche de son étude. On relève en 1855 ⁸ deux plaintes de clients contre lui, toutes deux sans suite sérieuse. Le 30 juin tout d'abord, le comte et la comtesse Denain l'accusent d'extorsion de signature et de procédures frustratoires : plainte sans fondement, observe le procureur. En septembre de la même année, c'est un cultivateur nommé Labrousse qui réclame la restitution d'un trop-perçu de 60 F; ce client grincheux est également débouté, les 60 F en cause avaient été obtenus par Thounem en complément de ses honoraires et débours à propos d'une instance en partage particulièrement délicate.

Et le 13 octobre 1857 ⁹, devant le notaire Gilles-Lagrange, le futur roi d'Araucanie cède son office à Noël Pouyaud, moyennant le prix de 18.500 F, soit 8.500 F de plus qu'il ne l'avait acheté à Greneaux en 1851. Il cessera ses fonctions le 18 mars 1858 ¹⁰, jour de la prestation de serment de son successeur, et s'embarquera pour le Chili à la fin du mois de juin.

Noël BECQUART

(6) *Ibid.*, 5 U, reg. des délibérations du Tribunal de 1^{re} instance de Périgueux.

(7) *Ibid.*, 5 U, cessation de fonctions.

(8) *Ibid.*, 5 U, reg. des plaintes portées contre les officiers ministériels.

(9) *Ibid.*, 27 U, doubles des répertoires de notaires.

(10) *Ibid.*, 5 U, cessations de fonctions.

PIECE JUSTIFICATIVE

L'an mil huit cent cinquante et un et le vingt neuf août, les membres du Tribunal de première instance séant à Périgueux, réunis dans la chambre du conseil,

Vu la requête présentée par le sr Antoine Thounem, praticien domicilié à Périgueux, tendant à être présenté à Monsieur le Président de la République pour obtenir une place d'avoué près le présent tribunal, en remplacement de M. Adrien Greneaux, avoué près le présent tribunal, démissionnaire, demeurant audit Périgueux,

Vu son acte de naissance du douze mai mil huit cent vingt cinq,

Vu son certificat de libération du service militaire délivré par M. le Préfet de la Dordogne,

Vu ses certificats de bonne vie et mœurs délivrés par M. le Juge de paix du canton d'Hautefort et par MM. les Maires des communes où le sr Thounem a habité,

Vu ses certificats de cléricature délivrés par M^{es} Réveilhas et Lavavé, avoués à Périgueux et à Toulouse,

Vu son certificat de capacité,

Vu l'acte de démission du sr Adrien Greneaux.

Vu le traité passé entre ce dernier et le sr Thounem, le neuf du courant, devant M^e Gaillard, notaire à Périgueux, par lequel ledit M^e Greneaux vente (*sic*) et cède au sr Thounem qui en accepte le titre et la charge ou office d'avoué dont il est pourvu, moyennant la somme de dix mille francs,

Vu la délibération de la Chambre des avoués,

Où M. de Tholouze, Procureur de la République, dans ses conclusions,

Sont d'avis que le sr Antoine Thounem soit présenté à M. le Président de la République pour être pourvu de la charge ou office d'avoué qu'il sollicite,

Certifient, en outre, que ledit sr Antoine Thounem jouit de tous ses droits civils, civiques et politiques et qu'il n'en a été privé par aucun jugement.

Fait à Périgueux au Palais de justice, chambre du conseil, ledit jour vingt neuf août mil huit cent cinquante et un, présents les membres soussignés.

(Signatures de :) L. La Roque de Mons; Deiche; Latreille-Ladoux; Guimard; J. Adolphe Dubois; M. Chouri; L. Véchembre; Courtois; de Tholouze; Lapoujade.

(Arch. dép. Dordogne, 5 U, reg. des délibérations du Tribunal).

LA CHATELLENIE ET LES SEIGNEURS DE MONTCUQ

(suite)

III

LE HAUT MOYEN AGE

La « paix Romaine », longue de près de trois siècles, se termine en 276 ; le pays n'est plus qu'un monceau de ruines. Les Wisigoths et les Francs vont ensuite achever l'anéantissement de la civilisation gallo-romaine. Puis voici les Arabes au VIII^e siècle, et les Normands aux IX^e et X^e siècles — sans parler des allées et venues des armées de Charlemagne combattant les Maures d'Espagne, et des luttes sans merci entre les Carolingiens et leurs parents, membres de la famille ducale d'Aquitaine¹. La fin de l'Empire romain et le Haut Moyen-Age ne sont, pour le Bergeracois, qu'une interminable suite de tragédies et de dévastations.

En 860, Wlgrin de Taillefer, comte d'Angoulême et de Périgord², ordonne la construction de forts dans toute la province, et en particulier le long de la Dordogne, pour s'opposer aux raids normands. Elevé sur une sorte de tumulus, ou une éminence de la plaine, un fort se composait d'une tour, généralement en bois, entourée de fossés profonds et de fortes palissades ; on lui a donné le nom de « motte féodale ». L'une d'elles existe encore dans le parc du château de Saint-Martin ; une autre a donné son nom au lieu-dit « La Mouthe », près du Monteil. Mais les tours étaient vulnérables ; les assaillants réussissaient souvent à les détruire par le feu. Aussi ont-elles bientôt été remplacées par de solides constructions en pierre, première esquisse du château-fort. Celui qui y commande est « le seigneur » ; il protège la population des environs, qui en retour lui doit obéissance, le décharge des besognes serviles, pourvoit à ses besoins et doit lui demeurer fidèle. La société féodale qui s'organise repose sur ces liens entre suzerains et vassaux. J. Charet en fait remonter les débuts assez loin dans le temps, peut-être dès le VIII^e siècle, en raison de la nécessité, pour nos aïeux, d'organiser la défense de leur région en face des incessantes vagues d'envahisseurs.

1. J. MAUBOURGUET, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. I, pp. 28, 29, 45, 46.

2. DU LAC, *Histoire de Bergerac et de son arrondissement*.

Aucun des premiers châteaux n'existe plus aujourd'hui. Ceux que nous voyons ont été reconstruits, souvent plusieurs fois, au cours des siècles, et pas toujours sur l'emplacement des premiers.

Au x^e siècle, le Sud du Bergeracois se trouvait inclus dans le territoire dont le suzerain était le comte de Périgord. Il y possédait, à titre personnel, de vastes domaines, le long de la Dordogne. « C'était souvent d'anciennes propriétés du fisc romain, des villas, dont le produit formait le principal revenu du trésor comtal. » L'ancienne villa « Bracariacum » y était comprise. Les comtes y firent élever un château au X^e siècle ³.

Boson le Vieux, comte de Périgord vers cette époque, fit élever un prieuré sur une de ses terres, en aval de Bergerac ; il le donna à des religieuses, avec l'église voisine de Saint-Sylvain ⁴. Cet établissement fut détruit au cours du xi^e siècle, Boson III le fit reconstruire et l'offrit à l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, vers 1070.

Le triste sort du premier prieuré porta les successeurs de Boson III à assurer la protection de leurs terres contre leurs belliqueux voisins. Le tertre de Montcuq y offrait un point stratégique pour l'édification d'un important château. On fait remonter les débuts de la construction au xiii^e siècle ⁵, donc au temps du comte Hélie Rudel V, qui dut en être un des premiers seigneurs ⁶.

3. J. CHARET, *op. cit.*, p. 192.

4. Abbé Th. GRASILLIER, *Cartulaires inédits de Saintonge*, t. II, *Cartulaire de l'abbaye royale de N.-D. de Saintes*.

5. E. LABROUE, *Bergerac et le Périgord blanc*; J. CHARET, *op. cit.*

6. S. STRONSKY, *Légende amoureuse de B. de Born*, p. 102.

IV

LE CHATEAU DE MONTCUQ

Ce château se trouvait à deux petites lieues de Bergerac, dominant la rive gauche de la Dordogne, de Creysse à Sainte-Foy. « Ce coteau était si bien approprié aux besoins de la défense qu'il semble que la nature l'ait destiné à porter un château-fort ». ¹

Dans son étude sur « les biens des Aydie en Périgord », le D^r Lafon avait relevé l'erreur de de Gourgues ², qui plaçait le château dans Saint-Laurent-des-Vignes. André Jouanel, dont le D^r Lafon avait pris l'avis, croyait avoir établi qu'il se trouvait sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Mayme. C'était aussi une erreur. Une étude minutieuse des limites des anciennes paroisses, sur la carte de Belleyrne, montre que le lieu de Montcuq est sur la paroisse de Pomport, celle de Saint-Mayme formant une enclave qui partage Pomport en deux. Le château est sur la partie Nord du territoire de Pomport. Les registres paroissiaux, ainsi que des reconnaissances féodales conservées aux Archives de la Dordogne, ne font que confirmer cette situation.

L'importance de ce château, dont les Rudel firent « le siège militaire de la seigneurie de Bergerac », s'accrut considérablement après 1152, lorsque le roi d'Angleterre fut devenu duc d'Aquitaine, donc suzerain des Rudel qui rendaient hommage à Bordeaux. La rivalité entre les rois de France et d'Angleterre commença à alarmer singulièrement les habitants des marches frontières entre les deux zones d'influence, ce qui était le cas de Bergerac.

Cette forteresse, enjeu de tant de sièges, était déjà en mauvais état à la fin du Moyen Age. En 1415, Ramonet de Sors qui y commandait ³, demandait à la ville de Bergerac, qu'il était censé protéger, « 30 écus pour le réparer, parce qu'il était tombé en partie. » Les d'Albret le possédèrent en droit, sinon toujours en fait, de 1334 jusqu'au xvr^e siècle. Quelques cadets ou bâtards de la famille y habitèrent parfois pendant la guerre de Cent Ans, puis il fut confié à des capitaines ou à des gouverneurs. En 1486, le comte de Foix-Candale ⁴, qui réprimait

1. E. LABROUE, *op. cit.*, p. 138.

2. DE GOURGUES, *Dictionnaire topographique de la Dordogne*.

3. *Jurades de Bergerac*, t. I, années 1414-1415.

4. *Jurades de Bergerac*, t. II, pp. 28-31.

les menées du sire d'Albret contre le gouvernement royal, y mit une garnison; il ordonna « de le remettre en état et de le bien pourvoir d'arbalétriers », à cause de son importance stratégique. Il semble bien que ses ordres restèrent lettre morte.

Le xvi^e siècle, qui vit tant de destructions en Bergeracois, pendant les guerres religieuses, ne dût guère être favorable à l'entretien de la vieille forteresse. Montluc ⁵, au cours de ses campagnes, en 1562-63 et plus tard, ne s'en est jamais occupé; peut-être parce qu'il appartenait aux d'Aydie qui étaient catholiques. En 1621-22, au cours de la rébellion du parti protestant, conduite par le seigneur de la Force, celui-ci qualifiait le château de « vieilles mesures », mais, ajoutait-il, « l'assiette était bonne » ⁶. Et le duc d'Elbœuf, qui commandait l'armée royale, préféra passer sur la rive droite de la Dordogne et aller bombarder le beau château neuf de la Force.

En 1628, Richelieu ordonna le démantèlement de Montcuq, bien qu'il appartînt alors au comte de Foix-Gurson, un des plus fermes soutiens de la royauté en Guyenne. Les Croquants l'occupèrent en 1637 ⁷. Un incendie acheva sa destruction, si bien qu'en 1775, lorsque les héritiers du duc de Biron, dernier seigneur de Montcuq, vendirent ce qui restait de la châtellenie, démembré au cours du xvii^e siècle, la pancarte décrivant les biens vendus ne mentionne même pas les ruines; elle ne parle que d'une maison où se trouvaient les prisons, avec un petit terrain autour ⁸.

Cependant, à la fin du siècle dernier, on pouvait encore avoir quelque idée de l'allure générale du château. « Il était de forme ovale, il s'étendait sur 100 mètres de long et 30 mètres de large. Une terrasse de plusieurs mètres contournait le plateau; elle était entourée de fossés, franchis jadis sur un pont-levis. » ⁹. Vers 1900, les pans de murailles ne s'élevaient plus qu'à 1 mètre ou 1,50 mètre. Ils ont été entièrement rasés depuis. Les démolisseurs y ont trouvé quelques armes anciennes, et des monnaies du Moyen Age, quelques-unes, même, datant du règne de Charles VII.

Lorsqu'aujourd'hui, on regarde le pylône qui se dresse à la place du château, on peut difficilement imaginer l'aspect du paysage au temps où « s'y hérissait le terrible fort de Montcuq. »

5. MONTLUC, *Commentaires*, années 1562 et suivantes.

6. *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, maréchal de France, premier duc de la Force*, t. I; *Mémoires du marquis de Montpouillan, son fils*, t. IV.

7. *Jurades de Bergerac*, t. III (13 juin 1637).

8. Arch. dép. Dordogne, J 759.

9. E. LABROUE, *op. cit.*, p. 138.

V

LA CHATELLENIE

Au temps des comtes, leurs domaines particuliers en Bergeracois étaient administrés par un prévôt ¹. Mais les biens des Rudel devinrent vite si étendus qu'il fallut adopter l'organisation en usage dans les grands fiefs. On groupait un certain nombre de paroisses autour d'un château important, siège de la justice seigneuriale ; c'était une « juridiction » ou « châteltenie ». Celle de Montcuq groupait 12 paroisses. Toutefois nous pensons que la 12^e, la paroisse de Saint-Martin, appelée « Saint Martin de Gardonne » jusqu'en 1789, ne dût être rattachée à la châteltenie de Montcuq qu'après le passage de la seigneurie de Gardonne au nombre des biens des Rudel ; c'est-à-dire à la fin du XII^e siècle.

Les Rudel étaient fort jaloux de leurs droits et privilèges, en particulier de leurs droits de justice qui étaient très lucratifs. ² Ils possédaient la « haute, basse et moyenne justice, mixte et impaire,... tous droits de fondalité et de directite, avec leurs cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux, sur les habitants et justiciables des paroisses de la châteltenie, exceptés les tènements contenus dans icelles, appartenant à la dame abbesse de Saintes ». ³

Cet « aveu et dénombrement » ne fait que reproduire le texte d'actes antérieurs ; car les droits et les devoirs seigneuriaux se transmettaient intacts avec la terre à laquelle ils étaient attachés, soit par héritage, don ou vente. Les liens qui unissaient les vassaux — quels qu'ils fussent — à leur seigneur, sont clairement définis. Les nobles qui tenaient des fiefs plus ou moins importants dans la châteltenie n'en étaient point « seigneurs » ou « dames », car ils n'en possédaient pas les justices. Si, au cours du Moyen Age, ou plus tard, les jurades de Bergerac ⁴, ou d'autres textes, appliquent ces noms à l'un des châtelains nobles, ce n'est que par courtoisie. Selon le mot du D^r Lafon ⁵, « il ne s'agissait que de seigneuries fantômes, sans justices, mouvant à foi et hommage du seigneur de Mont-

1. Attesté plusieurs fois dans le *Cartulaire de Saintes* au XI^e siècle, en particulier dans la charte 133.

2. J. MAUBOURGUER, *op. cit.*, t. I; les démêlés de Renaud IV avec le prieur de Saint-Nexans et le doyen d'Issigeac n'avaient pas d'autre origine.

3. Arch. dép. Gironde, C 2240.

4. *Jurades de Bergerac*, année 1381, « la dame de Rouffignac ».

5. D^r LAFON, *op. cit.*, B.S.H.A.P., 1958-1959.

cuq ». Si à la faveur de l'occupation anglaise au cours du « règne » de Marguerite Rudel, en 1273, un Montlong rendit directement hommage au roi-duc, nul doute qu'elle ne fit rentrer rapidement les choses dans l'ordre, car cet acte ne se reproduisit plus. D'ailleurs, même des seigneuries voisines rendaient hommage au seigneur de Montcuq ; et après la guerre de Cent Ans, la grande châtellenie de Puyguilhem, sa rivale pendant plusieurs siècles, devint également vassale ⁶.

Cette situation dura jusqu'en 1607. A cette époque Armand d'Aydie vendit 4 paroisses (Monbazillac, Rouffignac, Colombier et Saint-Christophe) qui furent entièrement détachées de la châtellenie. Tout lien de vassalité disparut ; le seigneur de Monbazillac possédait avec la terre les justices et les autres droits seigneuriaux. Il en fut de même, à la même époque, pour les paroisses de Saint-Martin, Lamonzie, Saint-Laurent et Saint-Cernin, qui passèrent aux mains de Jean de Gontaut de Saint-Geniès. La châtellenie de Montcuq se trouva donc réduite aux seules paroisses de Pomport, Saint-Mayme, le Monteil et Rouillas, et cette situation se prolongea jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

En 1775, lorsque plusieurs héritiers vendent ce qui reste de la puissance seigneuriale ancienne, les éléments principaux offerts à la convoitise des acheteurs sont les justices, le greffe et la prévôté. Il n'y a plus de château alors, mais une maison où sont situées les prisons et que, seul, le seigneur haut justicier a le droit de posséder.

Au xvii^e siècle, lorsque les Rudel organisaient leur administration, seule l'abbesse de Saintes jouissait d'une situation privilégiée, depuis le don du prieuré à N.D. de Saintes par Boson III. Elle était « dame spirituelle et temporelle » des prieuré, église, terre et seigneurie de Saint-Sylvain en Périgord ⁷. Elle rendait directement hommage au roi de France. A cette époque, le prieuré avait reçu de nombreuses terres données par les fidèles. Les fonctions judiciaires étaient alors confiées à un prévôt, qui gérait aussi le temporel du couvent ⁸. Quand les Rudel devinrent seigneurs de Bergerac et de Montcuq, ils trouvèrent l'abbesse de Saintes « dame de Saint-Sylvain ». Les terres formaient des enclaves dans les leurs. Si les comtes avaient accepté cette limitation de leurs droits, qu'ils avaient eux-mêmes créée, il n'en était pas de même de leurs successeurs ; et on a dû voir, alors, les sergents des deux parties se disputer les justiciables et les profits qu'ils représentaient. Les Rudel devaient en avoir

6. J. MAUBOURGUET, *op. cit.*, t. III.

7. Arch. dép. Gironde, B 1922 et 2076.

8. Abbé Th. GRASILLIER, *op. cit.*

de l'humeur. Ils ont totalement abandonné le prieuré à son triste sort, au cours des guerres qui causèrent sa ruine au XIII^e siècle, et qui amenèrent le départ des dernières religieuses au début du XIV^e. Les biens de l'abbesse furent pillés, soit par les Rudel, soit par d'autres.

Bien avant les guerres de religion, une grande partie des terres du prieuré étaient passées sous l'autorité du seigneur de Montcuq, comme, par exemple, le domaine de Thénac ⁹.

Toutefois, l'abbesse n'abandonna pas ses droits, qui lui furent rendus en partie, après les périodes anarchiques des guerres anglaises et des guerres de religion, et dont elle jouissait encore jusqu'en 1789 ¹⁰.

(à suivre)

MARTHE MARSAC.

9. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 193.

10. Arch. dép. Gironde, C 2240, B 1922 et 2076.

Menues observations palethnologiques à l'abri Caminade (Dordogne)

Des publications récentes, consacrées par A. Leroi-Gourhan et M. Brézillon ¹ à l'habitation magdalénienne n°1 de Pincevent (Seine-et-Marne) et par H. de Lumley, B. Pillard et F. Pillard ² à la cabane acheuléenne de la grotte du Lazaret, à Nice (Alpes-Maritimes), illustrent brillamment les résultats que peut obtenir l'étude systématique de la répartition en superficie du matériel récolté dans un site paléolithique de plein air ou de grotte avec des moyens perfectionnés. Il est fondamental évidemment que le niveau concerné corresponde à une occupation d'une faible durée dans le temps. Le cas se produit plus souvent dans les sites de plein air, qui sont fréquemment le témoignage de haltes occasionnelles, peut-être saisonnières. Il est plus rare ou plus difficile à mettre en évidence dans les grottes et les abris, où des occupations humaines ont perduré longtemps ou se sont succédées sans interruption durant des millénaires, sur une superficie strictement limitée et délimitée par des parois et pentes naturelles. Evidemment aussi, il faut que le niveau n'ait pas subi de remaniements postérieurement à son dépôt. Quand la superficie du niveau a été fouillée dans sa totalité, comme à Pincevent et au Lazaret, l'étude des localisations, concentrations, groupements, associations qu'on peut constater pour tous les témoignages de l'activité humaine qui subsistent dans le site (blocs apportés ou déplacés, foyers, faune, outillage lithique et osseux, colorants, etc...) permet de proposer des hypothèses sur la structuration volontaire du lieu habité et son aménagement.

A l'abri Caminade, commune de Sarlat-la Canéda, site divisé en deux parties par une petite grotte, avec à l'Ouest des niveaux aurignaciens ³ et à l'Est des niveaux moustériens et aurignaciens ⁴ et ⁵, dont aucun n'a été fouillé dans sa totalité et où le matériel en os ne s'est pas conservé, nous avons relevé quelques particularités dans la répartition du matériel lithique que nous présentons ici.

MOUSTERIEN TYPE FERRASSIE DE CAMINADE-EST

A Caminade-Est, le remplissage moustérien, fouillé sur une dizaine de mètres carrés, comporte de bas en haut un niveau inférieur de granule M1 (Moustérien typique à débitage Levallois), un niveau moyen de sable rouge M2 (Moustérien type

Ferrassie) et un niveau supérieur d'éboulis M3 (Moustérien type Ferrassie) avec à l'extrême sommet les restes d'un niveau de Moustérien type Quina ⁵.

L'étude statistique du matériel lithique des niveaux de Moustérien type Ferrassie montre, d'après F. Bordes, que la répartition des outils y est anormale si on la compare à celles qu'on observe dans des séries de Moustérien du même type provenant également de grottes et d'abris. Les séries des niveaux d'occupation distingués à la base et au sommet de M2 (M2 base et M2 sommet) et à la base et au sommet de M3 (M3 base et M3 sommet) sont d'importance numérique assez faible, qu'on les décompte en « réel », c'est-à-dire avec les éclats et pointes Levallois non retouchés et les pièces à retouches abruptes épaisses ou minces, qui sont peut-être le résultat d'actions naturelles, ou en « essentiel », c'est-à-dire avec les seuls outils volontairement fabriqués comme tels. En groupant les séries de M2 d'une part, et de M3 d'autre part, on a des séries numériquement suffisantes pour établir à titre indicatif les caractères du Moustérien type Ferrassie qu'elles contiennent. Les indices Levallois (IL) et Levallois typologique (ILty), très élevés, montrent l'importance considérable de la technique Levallois, particularité plus marquée en M2 qu'en M3 (tableau).

NIVEAUX	« OUTILS » (réel)	OUTILS (essentiel)	IL	ILty
M2 base (M2 b)	90	40		
M2 sommet (M2 s)	72	36		
M2 total	162	76	50,00	47,31
M3 base (M3 b)	113	69		
M3 sommet (M3 s)	41	25		
M3 total	154	94	38,05	30,70

En effet, dans le cas d'une récolte totale, F. Bordes considère qu'un indice Levallois supérieur à 30 permet de conclure avec certitude qu'une partie au moins des éclats Levallois a été fabriquée ailleurs puisque, pour un éclat Levallois fabriqué, 3 ou 4 éclats non Levallois sont fabriqués en moyenne pour la préparation du nucleus. La forte proportion d'éclats Levallois

non retouchés (ILty) indiquerait aussi un apport plutôt qu'une fabrication sur place, de même que le petit nombre de nucleus (M2 : 4 ; M3 : 4). On peut supposer que le débitage s'est fait ailleurs, dans une autre partie du site encore non explorée ou détruite par l'érosion, ou en dehors du site. Cette particularité mise en évidence par l'étude statistique du matériel traduit peut-être une spécialisation de l'aire d'occupation explorée, mais s'agissant d'une surface limitée qui appartient à un ensemble plus vaste et d'où la faune est absente, on ne peut émettre d'hypothèse à ce sujet.

Le niveau situé à la base du sable rouge, M2b, a livré 40 outils, dont 28 racloirs. Sur les 4 racloirs déjetés du niveau, deux exemplaires, Z 10 160 et Z 10 161, étaient posés à plat côte à côte (fig. 1 et 2). Leur ressemblance est remarquable : Z 10 160, en silex gris à patine blanche, est un racloir déjeté à talon convexe, à retouches à bords parallèles sur le bord droit, faiblement écaillées sur le tranchant transversal (long. 7,3 cm ; larg. 4,4 cm ; épais. 1,6 cm) ; Z 10 161 est un racloir déjeté à talon convexe, en silex gris clair, avec des retouches à bords parallèles ou écaillées sur le bord droit relativement épais et sur le tranchant transversal de menues retouches régulières qui se continuent sur le bord gauche de la pièce. À côté de ces deux racloirs déjetés, se trouvait Z 10 162, un racloir simple concave, sur éclat Levallois atypique à talon facetté, réalisé sur le bord gauche de la pièce par des retouches parallèles, en silex gris clair à patine blanche avec cortex sur le tranchant transversal (long. 8,2 cm ; larg. 4,6 cm ; ép. 1,1 cm). On peut formuler au sujet de ces racloirs Z 10 160 et Z 10 161, dont la technique et la typologie sont très voisines, l'hypothèse d'une contemporanéité absolue : utilisés au même endroit, ils l'ont peut-être été pour une même tâche, au même moment, par le même individu ou groupe d'individus.

La présence dans un niveau d'occupation de « témoins lithiques qui appartiennent à une qualité de silex particulière » est une aubaine, dont M. Brézillon a tiré parti à Pincevent en étudiant la répartition des « silex rouges » (*op. cit.*, p. 336-338 et fig. 60). Au Lazaret, H. de Lumley a signalé l'éparpillement dans la cabane d'éléments provenant d'un nucleus de calcaire silicifié du Jurassique (*op. cit.*, p. 210 et fig. 23). À Caminade-Est à la base de l'éboulis M3, dans le niveau M3b, la présence de « témoins lithiques » d'une qualité exceptionnelle apporte la preuve absolue que dans ce cas-là au moins les Moustériens type Ferrassie ont taillé sur place dans cet endroit du site, et

- ECLAT
- ECLAT LEVALLOIS
- NUCLEUS
- ◐ RACLOIR
- ◑ RACLETTE
- ▲ POINTE PSEUDO-LEV.
- ▨ CHARBON
- × MANGANESE

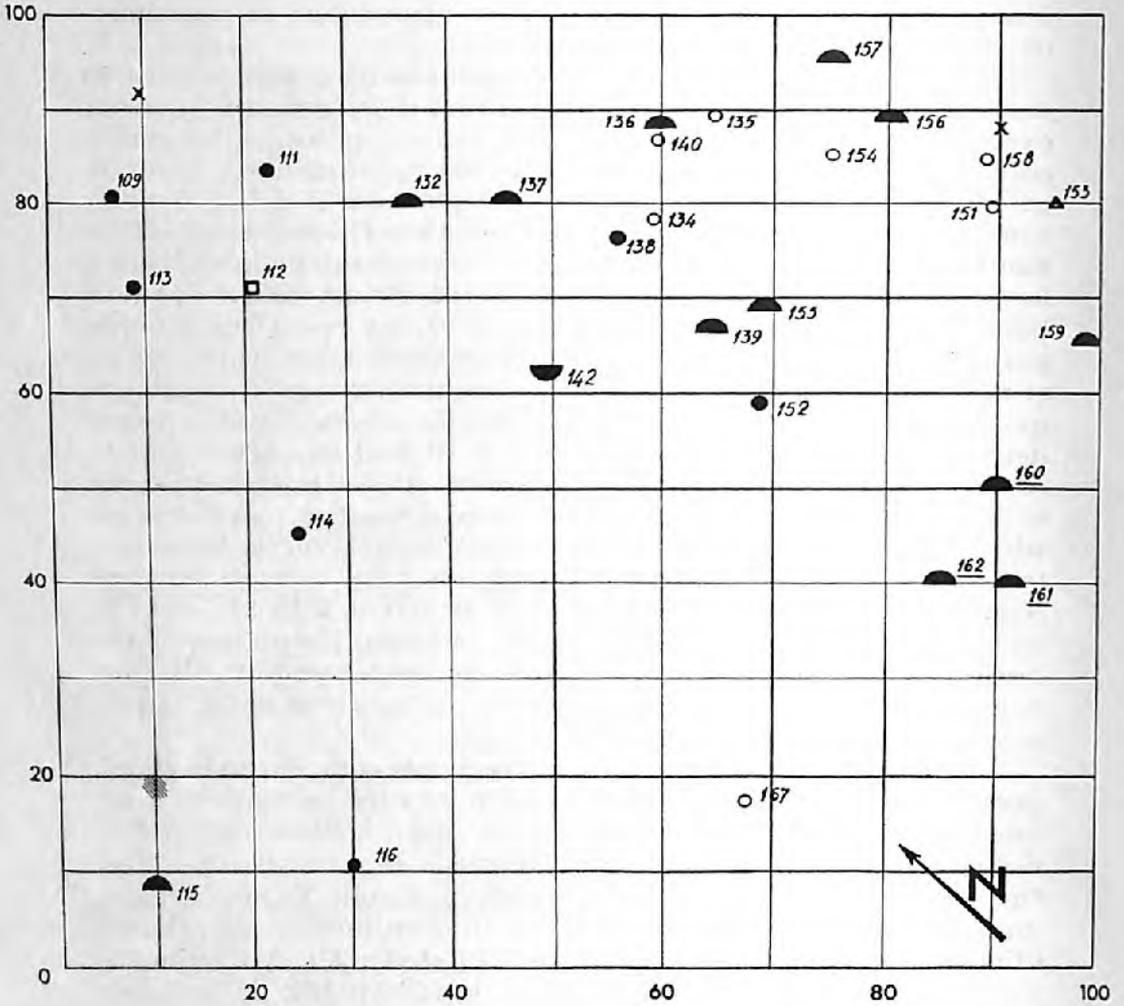


Fig. 1

elle permet de reconstituer un geste effacé depuis des millénaires.

Dans ce niveau se trouvaient répartis dans les carrés B9 et B10 27 fragments de silex brun noir, dont la position a été relevée, et 57 petits éclats de taille qui ont été retrouvés au tamisage (fig. 3 et 4). Ce silex n'a été retrouvé nulle part ailleurs dans le site, que ce soit dans le même niveau moustérien, dans les autres niveaux moustériens ou dans les niveaux aurignaciens. Il s'agit d'un rognon de silex à vieille patine jaune, gelé au cœur, qui a été débité sur place (fig. 3). Autour du nucléus qui porte des cupules de gel (n° 1), sont concentrés 20 éclats (n° 2), dont un débris gelé et 3 éclats de taille, 4 lames (n° 4), 1 éclat Levallois qui a tourné court et porte peut-être quelques traces d'utilisation (fig. 5, n° 3) et 1 éclat présentant un ombilic de gel (fig. 5, n° 5). La répartition en coupe montre que les silex étaient entassés autour du nucléus sur une épaisseur d'environ 12 cm (fig. 4). On peut reconstituer les actes dont ils sont le témoignage : un homme apporte un rognon d'un silex tout à fait exceptionnel, qui n'a jamais été utilisé sur ce site ; bien que le rognon soit gelé au cœur, il réussit à en tirer des lames, des éclats, un éclat Levallois qu'il utilise peut-être ; il abandonne tout sur le lieu même du débitage. Les quelques silex situés à l'écart de la concentration sont sans doute des éclats qui ont sauté au cours du travail plutôt que des silex entraînés par les allées et venues. Plan et coupe montrent en effet qu'il n'y a pas eu déplacement du tas, que l'endroit ait été rapidement abandonné par les hommes ou enfoui naturellement ou pour ces deux raisons à la fois.

AURIGNACIEN TYPIQUE, CAMINADE-OUEST

A Caminade-Ouest, la couche supérieure d'Aurignacien évolué a livré des grattoirs d'un type spécial, les « grattoirs Caminade » (fig. 6). Ils ont été décrits et figurés en 1956 par B. Mortureux et moi-même⁷, d'après les 10 exemplaires alors découverts, à quoi s'ajoutent 2 autres trouvés par B. Mortureux. De petite dimension (le plus grand mesure 2,5 cm de long, le plus court 1,7 cm), ils sont faits sur petite lame ou lamelle ; « la forme légèrement courbe de ces petites lames dont la face ventrale est un peu concave » leur donne une silhouette caractéristique en forme d'ongle (B. Mortureux, *in litteris*, 1956). Le front du grattoir étroit et peu mordant est fait sur la partie dorsale de la lame, à l'extrémité bulbair, dont on discerne nettement le renflement sur la plupart des exemplaires ; à l'extrémité distale opposée, sur la face ventrale, il y a une troncature inverse, réali-

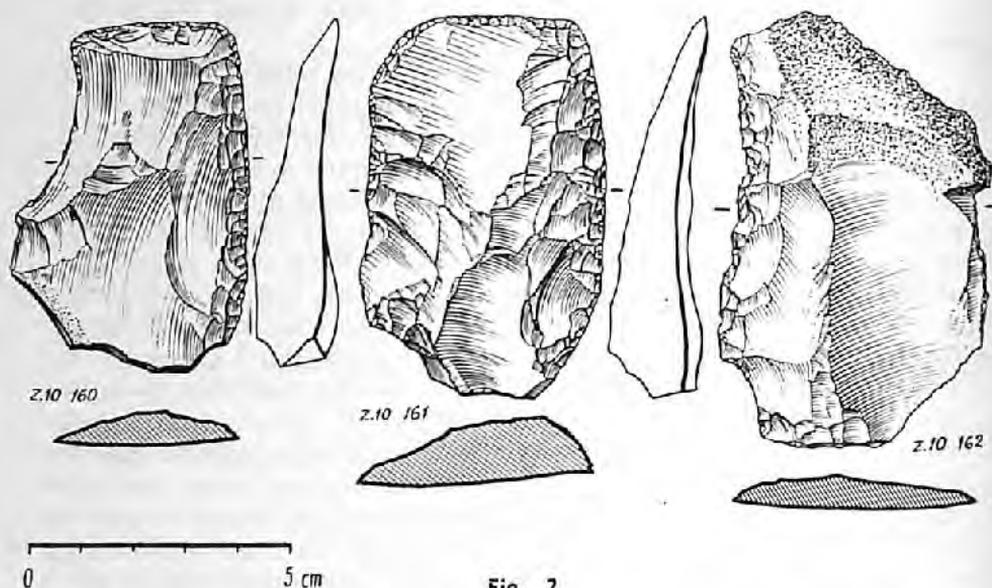


Fig. 2

sée par menues retouches plates peu mordantes. Des retouches volontaires marginales d'ampleur réduite, parfois alternes, sont parfois difficiles à distinguer des retouches d'utilisation avec lesquelles elles se confondent.

La localisation étroite de ces outils fut signalée dès leur découverte, d'autant plus frappante qu'ils sont tous fabriqués dans le même silex moucheté gris-blanc. Ils sont disposés selon un alignement (fig. 7) : 6 grattoirs, dont 2 juxtaposés, sont concentrés dans les carrés G3, H2 et H3, sur environ un demi mètre carré de superficie, 5 autres sont très relativement dispersés dans les mêmes m2 H3 et H2 et dans les m2 voisins I1 et F3, un seul est plus éloigné, en E5, sur la pente : c'est un exemplaire au front inachevé, qui peut avoir été entraîné par ruissellement ou jeté par son utilisateur.

L'originalité technique et typologique de ces petits grattoirs, l'identité du matériau dans lequel ils sont fabriqués, leur localisation étroite dans cette partie du site, et dans ce niveau, puisqu'ils n'ont pas été retrouvés ailleurs dans les niveaux aurignaciens du site, ni à l'Ouest ni à l'Est, conduisent à supposer qu'ils ont été tirés du même nucleus peut-être par le même fabricant. Leur groupement peut s'expliquer par une fabrication en série ou par une utilisation spéciale, leur extrême proximité dans l'espace pouvant faire supposer, comme il a été fait pour les microlithes géométriques, qu'ils « étaient fixés en armature composite sur un manche de bois » (*op. cit.*, p. 576). En 1956,

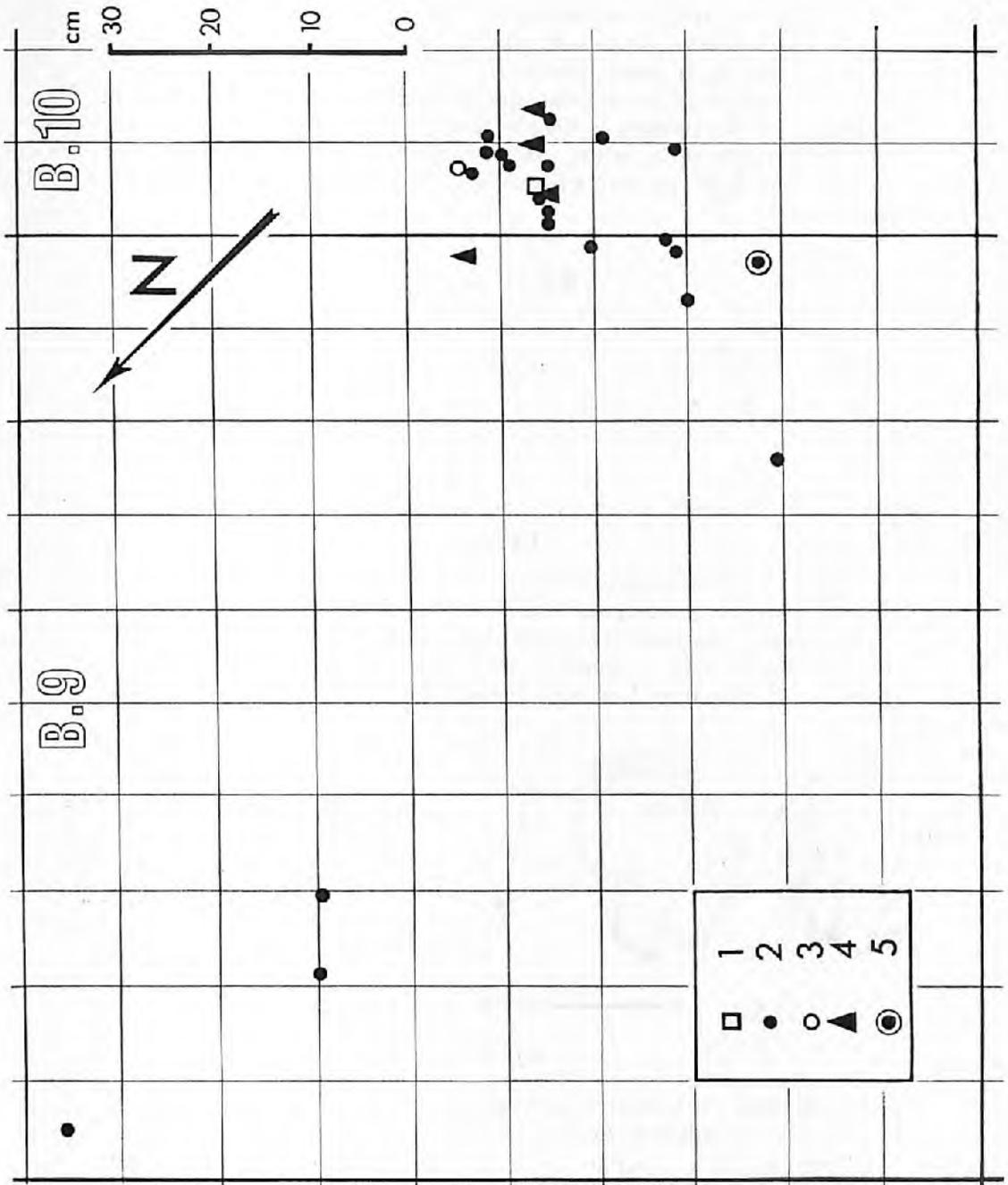


Fig. 3

M. Mortureux qui avait décelé les retouches d'utilisation à la loupe binoculaire, supposait que la partie active était peut-être le tranchant de la lame, grattoir et troncature étant alors peut-être des aménagements destinés à faciliter la fixation ou la préhension. F. Bordes a décelé de menus méplats d'usure sur certains fronts de grattoir, qui n'existent pas sur les troncatures. Ils ont donc pu être utilisés à la fois sur le front et sur les tranchants.

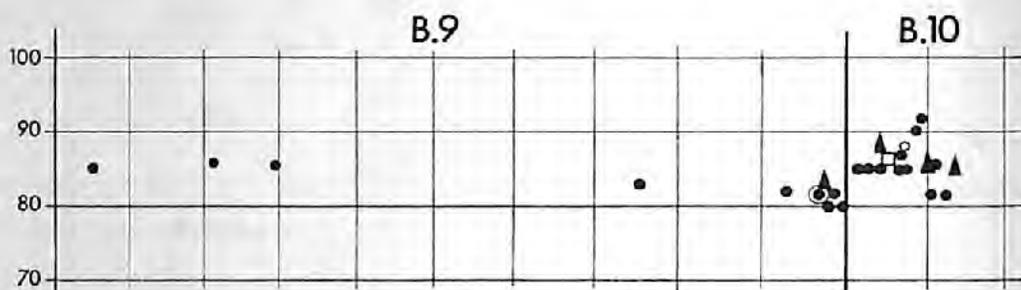


Fig. 4

Depuis 1956, les grattoirs Caminade n'ont pas été retrouvés dans les niveaux aurignaciens des sites fouillés dans la vallée de la Vézère : la Rochette, Saint-Léon-sur-Vézère, et le Facteur, Tursac (fouilles H. Delporte), abri Pataud, les Eyzies-de-Tayac (fouilles H. Movius). Par contre, dans la vallée de la Dordogne,

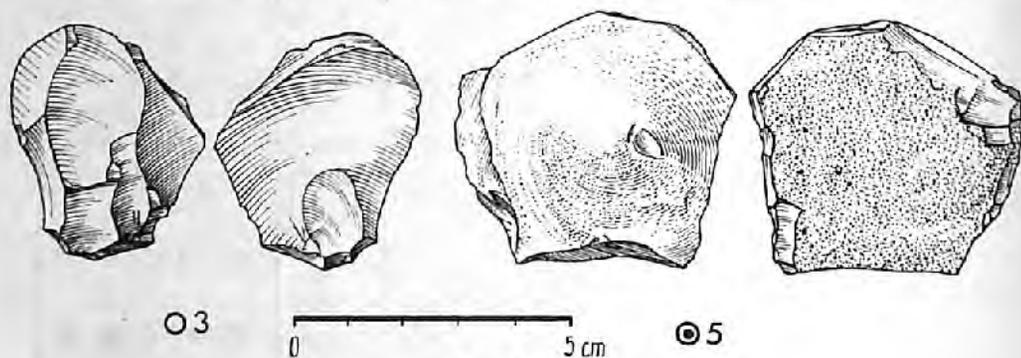
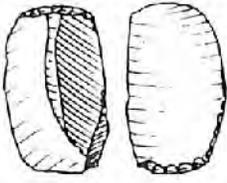


Fig. 5

J.-Ph. Rigaud en a trouvé 2 exemplaires dans l'Aurignacien de la grotte de Maldidier, la Roque-Gageac, et 9 exemplaires, dont 1 atypique, dans celui de l'abri n° 11 du Flageolet, Bézenac (communication orale). A une exception près, ils sont identiques aux grattoirs de Caminade-Ouest par tous leurs caractères.

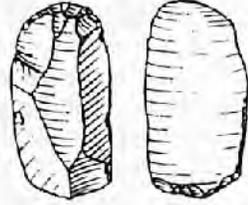
Quoi qu'il en soit de leur utilisation, leur groupement à



I.1 - 69



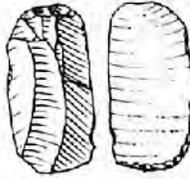
I.1 - 266



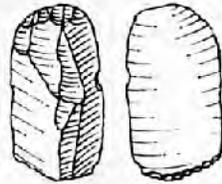
H.3 - 129



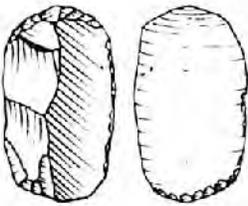
H.3 - 930



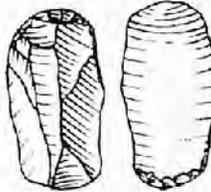
H.2 - 25



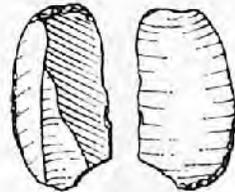
H.2 - 192



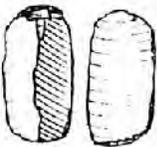
G.3 - 161



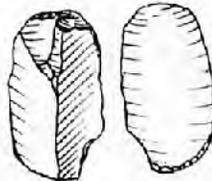
G.3 - 318



G.3 - 418



G.3 - 419



F.3 - 285



E.5 - 646

Fig. 6

Caminade-Ouest ne saurait être fortuit. Les découvertes de J.-Ph. Rigaud confirment leur appartenance à l'Aurignacien.

En attirant de nouveau l'attention sur cet outil dont les dimensions exigües et les faibles retouches expliquent, peut-être qu'il soit passé inaperçu, nous pensons faciliter éventuellement sa recherche et sa découverte. S'il n'est pas retrouvé ailleurs que dans les 3 sites où nous le signalons ici, il faudrait admettre une invention isolée, comme c'est le cas pour les sagaies à biseau à canalicules osseux apparents de l'Aurignacien V de Laugerie-Haute. Pour le moment, rien ne permet de dire si la présence ou l'absence de ces outils bien particuliers est à mettre en rapport avec un stade évolutif, un faciès géographique, une utilisation particulière ou une invention sans lendemain.

D. de SONNEVILLE-BORDES.

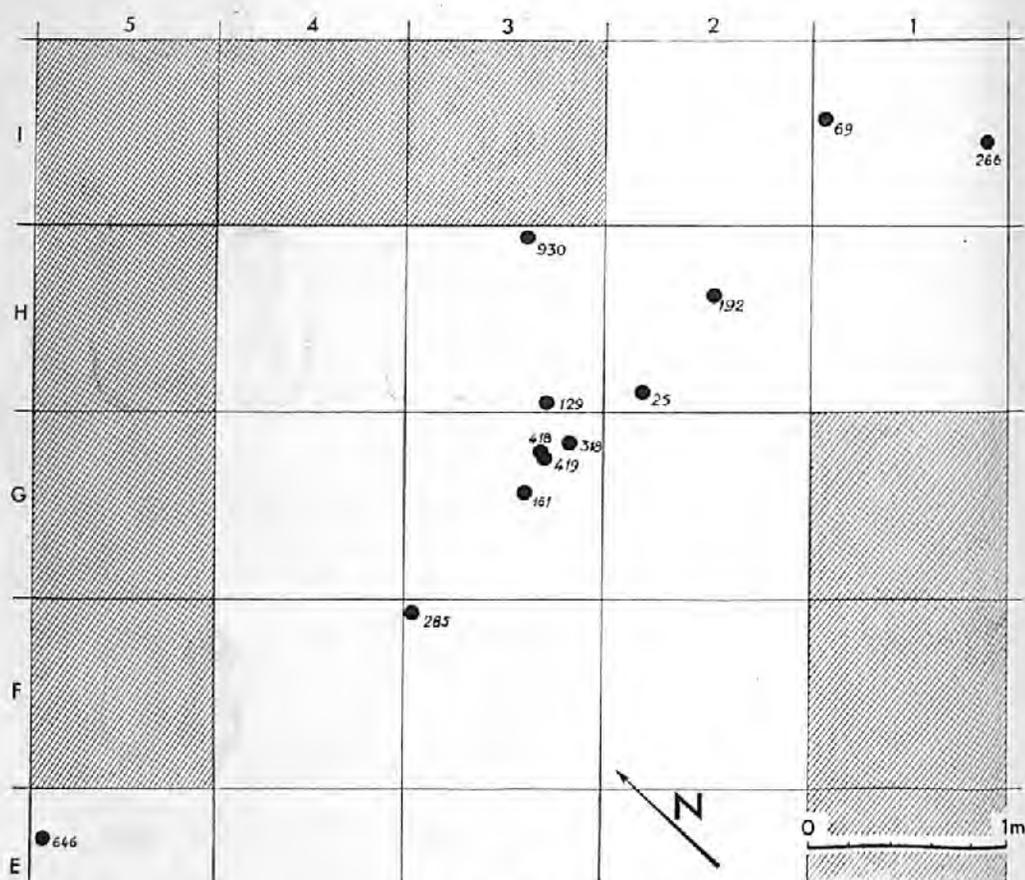


Fig. 7

BIBLIOGRAPHIE

- (1) A. Leroi-Gourhan et M. Brézillon. — L'habitation n° 1 de Pincevent, près Montereau (Seine-et-Marne), *Gallia-Préhistoire*, t. IX, fasc. 2, 1966, p. 263-385.
- (2) H. de Lumley, B. Pillard et F. Pillard. — L'habitat et les activités de l'homme du Lazaret, p. 183-222, in : Une cabane acheuléenne dans la grotte du Lazaret (Nice), *Mémoires de la Soc. préhist. fr.*, t. 7, 1969.
- (3) B. Mortureux et D. de Sonnevill-Bordes. — L'abri Caminade, commune de la Canéda (Dordogne), *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1955, t. LII, p. 608-619.
- (4) D. de Sonnevill-Bordes. — Le Paléolithique supérieur en Périgord, Bordeaux, Delmas, 1960, p. 109-113.
- (5) D. de Sonnevill-Bordes. — Les industries moustériennes de l'abri Caminade-Est, commune de la Canéda (Dordogne), *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, t. 66, 1969, *Etudes et Travaux*, p. 00-00.
- (6) B. Mortureux et D. de Sonnevill-Bordes. — Outils aurignaciens nouveaux ou rares, *L'Anthropologie*, 1956, p. 574-578.

*
* *

LEGENDE DES FIGURES

- Fig. 1 — Caminade-Est : répartition en plan de l'outillage lithique du niveau M2b (carré Z 10).
- Fig. 2 — Caminade-Est : racloirs déjetés (Z 10 160 et Z 10 161) et racloir simple concave (Z 10 162) trouvés groupés dans le niveau M2b. Ech. 2/3 *gr. nat.*
- Fig. 3. — Caminade-Est : répartition en plan des fragments de silex noir trouvés dans le niveau M3b (carrés B9 et B10). N° 1 : nucleus ; n° 2 : éclats ; n° 3 : éclat Levallois ; n° 4 : lames ; n° 5 : éclat avec ombilic de gel.
- Fig. 4 — Caminade-Est : répartition en coupe des fragments de silex noir du niveau M3b (carrés B9 et B10).
- Fig. 5. — Caminade-Est : n° 3 : éclat Levallois et n° 5 : éclat avec ombilic de gel, en silex noir du niveau M3b. Ech. 2/3 *gr. nat.*
- Fig. 6. — Caminade-Ouest : grattoirs Caminade de la couche supérieure d'Aurignacien évolué. Ech 1.
- Fig. 7. — Caminade-Ouest : répartition en plan des grattoirs Caminade de la couche supérieure d'Aurignacien évolué (la partie non fouillée est indiquée en grisé).

L'ÉPISCOPAT DE FRANÇOIS 1^{er} DE SALIGNAC

évêque de Sarlat (1567-1579)

De 1567 à 1639, le siège épiscopal de Sarlat fut successivement et sans discontinuer occupé par trois membres de la puissante famille périgourdine de Salignac qui d'ailleurs avait eu antérieurement de nombreux liens avec le dit évêché ¹.

Le dernier des Salignac à avoir occupé ce siège, Pons de Salignac (1486- 1492) ², avait résigné son évêché entre les mains de son parent Armand de Gontaut-Biron (1492-1519), mais la famille ne s'était pas désintéressée des charges annexes de l'évêché. Bertrand de Salignac (mort après 1547) avait été sous-prieur et doyen du chapitre cathédral de Sarlat, Pons, son frère, avait été chambrier du chapitre, puis grand archidiacre de Sarlat ³. La résignation de François de Senneterre (1545-1567) ⁴ allait à nouveau permettre à la famille de s'emparer de l'évêché.

La présente étude, établie à partir de dépouillements effectués dans les grands dépôts parisiens et provinciaux, ainsi qu'au Vatican, s'est efforcée de traiter la question en sa totalité. Elle présente néanmoins des lacunes, dues en grande partie aux destructions subies par les archives, en particulier dès 1574, lors de la prise de Sarlat du vivant même de François de Salignac. Sans doute sera-t-il possible de la compléter, par des archives privées en particulier. Nous le souhaitons vivement.

Dans une précédente note présentée devant notre Société ⁵, nous avons traité de la jeunesse de François de Salignac et de sa nomination au siège de Sarlat. Nous nous permettons d'y renvoyer. La présente étude sera donc consacrée aux activités de notre évêque pendant son épiscopat.

Vingt-sixième évêque de Sarlat, François de Salignac ⁶ était fils d'Hélie de Salignac, seigneur de La Mothe-Fénelon, Mareuil et Gaulejac, et de Catherine de Ségur de Théobon. Il naquit le 19 avril 1512, le deuxième de neuf enfants mâles, dont le sep-

1. Gaignières, qui avait été frappé par les liens qui unissaient les Salignac à l'évêché de Sarlat, a réuni sur la question une importante documentation conservée à la Bibl. nat., ms. fr. 22 252.

2. Cf. Gaignières, *ibid.*, fol. 194 v^o et 195 r^o; et *Gallia*, t. II, col. 1521.

3. Notes de Lespine, Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 36, fol. 26 v^o.

4. Cf. Tarde, pp. 221 à 226; *Gallia*, t. II, col. 1525; et La Nauze (abbé de), *Histoire de l'Eglise de Sarlat*.

5. VERRI (Jean), *Note sur la nomination de François 1^{er} de Salignac à l'évêché de Sarlat (1567-1568)*, dans B.S.H.A.P., t. XCII (1965), pp. 159 à 162.

6. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 22252, fol. 195 et suiv.; TAURE, p. 242; *Gallia*, t. II, col. 1526-1527.

tième était Bertrand de Salignac ⁷, seigneur de La Mothe-Fénelon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller du roi et son ambassadeur à Londres et à Madrid. Parmi ses autres frères, notons Pons, abbé de Nesle-la-Reposte ⁸, qui fut à Sarlat son vicaire général. Son frère, Odet de Salignac, fut le père de Louis 1^{er} de Salignac qui fut évêque de Sarlat, et le grand-père de Louis II de Salignac, aussi évêque de la même ville.

Ainsi, François de Salignac fut l'oncle et le grand-oncle des deux évêques, ses successeurs sur le siège de Sarlat.

I

FRANÇOIS DE SALIGNAC ET LA VIE POLITIQUE

L'époque pendant laquelle François de Salignac occupa le siège de Sarlat est sans doute trop difficile pour que l'on puisse avec exactitude démêler ce qui ressort du politique et ce qui appartient au rôle religieux. Les troubles civils, d'abord confessionnels, tournèrent vite aux luttes politiques. L'évêque, s'il y fut mêlé en tant que seigneur temporel, n'y joua véritablement un rôle qu'en tant que prélat, aussi traiterons-nous plus loin la part prise par François de Salignac dans les guerres de religion.

Lorsque François de Salignac monta sur le trône épiscopal de Sarlat, il avait déjà été mêlé à la vie politique du pays. Avant même d'être sacré, peut-être même avant la résignation de François de Senneterre, François de Salignac, évêque nommé de Sarlat (c'est le titre que lui donnent les actes), reçut, le 11 avril 1567, mission du cardinal Charles de Lorraine de faire procéder avec l'archevêque de Bordeaux à la vente des biens temporels du clergé des diocèses de la métropole de Bordeaux, selon le département de 50.000 écus de revenus des aliénations de 1567 ⁹.

La même année 1567, eut lieu à Bordeaux une assemblée provinciale préparatoire à l'assemblée générale du Clergé de France. Cette assemblée se tint le 25 avril 1567, à l'archevêché. Le clergé de Sarlat y était représenté par un membre de la famille de Salignac, Pierre, chantre et chanoine de l'église cathédrale, comme nous l'apprend la procuration passée à

7. ?-1599. Capitaine, ambassadeur du roi à Londres et à Madrid, chevalier des deux ordres, écrivain; il fut le plus illustre Salignac du XVI^e siècle.

8. Diocèse de Troyes, Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Esternay.

9. Arch. dép. Gironde, G 43. — Nous excluons de la présente étude tout ce qui concerne les questions des aliénations et des décimes.

Sarlat, le siège étant vacant¹⁰. Cette assemblée provinciale nomma, pour la représenter à l'assemblée générale, l'archevêque de Bordeaux et « M^r François de Salignac, désigné et eslu évêque de Sarlat »¹¹. Ce dernier, au début de l'année 1568, signa le département d'un sou pour livre levable sur les diocèses de la province de Bordeaux¹². Déjà, le 19 novembre 1567, s'occupant de la question des décimes, François de Salignac s'était plaint que les diocèses de Guyenne étaient trop surtaxés. Il lui avait été répondu qu'on ne pouvait rien y changer et, comme nous l'apprend une lettre de l'archevêque du 19 juillet 1568, François de Salignac avait, mais en vain, essayé de s'élever contre le renouvellement du contrat.

Une pièce curieuse nous montre comment se termina la députation de François de Salignac. Il s'agit d'extraits du « registre des affaires concernant les diocèses et province de Bordeaux »¹⁴. L'assemblée provinciale avait chargé des députés de liquider les sommes « esquelles monteront raisonablement les frais de voyages » des députés à l'assemblée générale. Les députés aux comptes, « après avoir esté suffisamment informés du train, nombre d'hommes et en chevaulx... du dict sieur de Sarlat... et trouvé avoir esté de dix hommes à cheval et un laquay », trouvèrent ce train considérable, « remémorant combien se doit représenter le soulagement du pauvre clergé de la diete province ». Ils décidèrent en conséquence de ne rembourser à l'évêque de Sarlat que les sommes qu'il avait avancées pour six hommes à cheval et un laquais. La somme allouée par l'assemblée était de 80 sous parisis pour une journée d'homme à cheval pendant le voyage, de 40 sous à Paris. Le laquais donnait droit à 12 sous par jour. Ainsi, François de Salignac toucha-t-il, pour aller et retour de Sarlat à Paris, dont la durée était estimée à 30 jours, 331 l. 10 s.; et pour le séjour à Paris, qui dura du 25 septembre 1567 à la fin du mois de février 1568, soit 5 mois 5 jours, la somme de 2.325 l., soit au total 2.799 l. (compris les 139 l. 10 s. payées pour le laquais).

Le montant total des frais supportés par la province (voyage des autres députés) était de 9.125 l. 15 s.; et pour couvrir cette

10. Arch. dép. Gironde, G 43, pièce 3.

11. Cf. Arch. nat., G 8 593 A, fol. 4 v^o; et 593 B, fol. 12 v^o; *Actes, titres et Mémoires du Clergé*, t. VIII, col. 103; et *Collection des Procès-verbaux des Assemblées du Clergé*, t. I, p. 43.

12. Arch. dép. Gironde, G 43, pièce 7. Le département montait à 467 l. 17 s. 10 d. pour l'évêché de Sarlat.

13. Cf. Arch. dép. Gironde, G 44.

14. *Ibid.*, pièce 8. — Notons d'autre part que l'assemblée avait gratifié l'archevêque, Antoine Prévost, et François de Salignac, d'une somme de 200 livres, par ordonnance du 17 janvier 1568. Les quittances sont datées du 19 janvier. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 15747, fol. 78 v^o.

somme il fut dressé un département. L'évêché de Sarlat fut taxé à 565 l. 8 s.

Après 1570, François de Salignac, trop occupé par les affaires de son diocèse, fut amené à y demeurer et à ne plus prendre part aux grandes assemblées.

II

LE ROLE RELIGIEUX DE FRANÇOIS DE SALIGNAC

Lorsque François de Salignac monta sur le trône épiscopal de Sarlat, les guerres de religion déchiraient le Périgord, créant une situation qui exigeait avant tout de lutter contre le protestantisme. Toute autre action ne pouvait qu'être subordonnée à celle-là. De plus, la grande misère qui régnait sur la région ne permettait guère d'entreprendre grand chose.

A. — *L'évêque et les protestants.*

Malgré trêves et traités de paix, les troubles, commencés en 1562, continuaient en Périgord lorsque François de Salignac monta sur le trône épiscopal de Sarlat. Et l'un des premiers actes de son épiscopat fut un procès qu'il engagea en octobre 1567 contre les protestants d'Issigeac qui avaient causé des dommages à l'église collégiale et pris et brûlé quelques meubles. L'instance avait été engagée, le siège étant vacant, par les vicaires généraux, Pierre de Beynac et Bernard du Bois ; le nouvel évêque la continua. Il reçut finalement, par sentence d'Antoine de Salis, lieutenant général du sénéchal de Périgord au siège de Sarlat, 310 livres de dommages et intérêts ¹⁵.

Mais c'est surtout après 1572-1573 que, les passions étant arrivées à leur paroxysme, les évêques de Sarlat eurent à défendre contre les protestants leurs biens et parfois leurs personnes. Le 22 février 1574, Sarlat fut pris par le capitaine huguenot Vivant ¹⁶. La cathédrale fut pillée; les reliques de saint Sacerdos, patron de la ville, furent dispersées, ainsi que les divers ornements ecclésiastiques. Le chartrier fut livré aux flammes. Comme nous l'apprend un procès-verbal, dressé le 31 octobre 1574 par le lieutenant général François de Gérard, le palais épiscopal et les demeures de tous les chanoines furent saccagés, « de façon qu'il ne demeure rien que les murailles, voire la plupart furent démolies » ¹⁷. Plusieurs prêtres furent assassinés

15. Cf. Bibl. nat., coll. Périgord, ms. 36, fol. 84 v°.

16. Cf. TAUBE, p. 254; *Gallia*, t. II, col. 1526; Bibl. nat., ms. fr. 22252, fol. 195.

17. Original, Arch. nat., G 8* 1324, pièce 44; copie, Bibl. nat., coll. Périgord, ms. 12, fol. 161, et ms. 36, fol. 83 v°.

par les protestants : Pons de Salignac ¹⁸, abbé de Nesle-la-Reposte, au diocèse de Troyes, grand archidiacre de Sarlat et vicaire général (c'était le frère de François de Salignac), Pierre de Salignac, chantre, François de Brugat, prévôt, Jean Valate, chanoine, et Etienne Madiou, prébendier simple. François de Salignac, qui se trouvait pour lors au château de Fénelon, dut sûrement à ce fait de ne pas partager le sort de son frère. Néanmoins, craignant pour sa vie, il se réfugia à Issigeac, dans son château épiscopal, après s'être fait prêter serment, par les habitants de l'une et l'autre religion, de vivre en paix sous son autorité, comme de bons et fidèles vassaux. Mais, dit Gaignières, « il expérimenta que ceux qui ont rompu la foi à Dieu n'ont pas accoutumé de la garder avec les hommes » ¹⁹. En effet, le 2 mars 1575, les protestants firent entrer dans la ville des troupes commandées par le capitaine bergeracois Panisseault ²⁰. Les catholiques les plus résolus, retirés dans le château épiscopal, tentèrent de résister. Assiégés et sommés de se rendre, ils capitulèrent. Moyennant 4.000 livres, l'évêque, ses serviteurs, et les hommes qui s'étaient réfugiés auprès de lui étaient autorisés à sortir, en emmenant tout ce qu'ils pourraient emporter. François de Salignac se retira à Besse. Mais il ne put retirer de la maison épiscopale les meubles et les vivres avec lesquels il espérait obtenir le montant de sa rançon. La maison fut pillée, la charpente et une partie des murailles furent jetées à bas. Il en fut de même de l'église collégiale. Les protestants, pendant plusieurs années, jouirent des revenus de la seigneurie d'Issi-

18. Cf. à son sujet : Bibl. nat., ms. fr. 22252, fol. 105; et coll. Périgord, ms. 164, fol. 28. — Au sujet de son rôle en tant qu'abbé de Nesle, cf. Arch. dép. Aube, en particulier VIII H 7 et 8. Voir aussi *Gallia*, t. XII, col. 537, qui commet diverses erreurs. Pons reçut l'abbaye de Nesle après la démission de Geoffroy de Caumont, à une date que l'on peut fixer entre le 19 juin 1572 (le siège est alors vacant : cf. Arch. dép. Aube, VIII H 8) et le 27 janvier 1573, date où Pons est nommé dans un acte royal (Arch. dép. Aube, VIII G 7). La date de sa mort, ignorée de la *Gallia*, ne fait aucun doute. — Sur l'abbaye de Nesle-la-Reposte, cf. l'étude publiée par le Dr Chérest, *L'abbaye bénédictine de Nesle-la-Reposte*, dans la *Revue Mabillon*, 1955, fasc. 130, pp. 148 à 160; 131, pp. 200 à 228; et 182, pp. 229 à 244. — La famille de Salignac ne se désintéressa pas du bénéfice. Bertrand de Salignac, dans une lettre à Charles IX, du 23 mai 1574, revendique l'abbaye « qui m'estoit venue par résignation d'ung de mes parentz ». Le roi, semble-t-il, avait d'abord accepté : « Je remercyray... Votre Majesté de favorables réponses qu'il a pleu fere à celluy des miens qui vous a parlé de cette petite abbaye de Neelle, que ung mien frère, qui naguyeres a esté tué dans Sarlat, me tenoit ». Finalement, Bertrand de Salignac n'eut pas satisfaction. Cf. Salignac de la Mothe-Fénelon (Bertrand de), *Correspondance diplomatique*, t. VI, p. 123-124.

19. Bibl. nat., ms. fr. 22252, fol. 195.

20. Jean de Panisseault, capitaine protestant, devint maréchal de camp sous Louis XIII.

geac ²¹. Aussi François de Salignac fut-il obligé d'emprunter pour payer la rançon ²².

B. — *L'évêque, son clergé et ses fidèles.*

Les guerres, les destructions, le pillage ont réduit le Périgord, jusqu'en 1594, à un grand état de pauvreté. Que pouvait, dans cet état de choses, un clergé, rural et urbain, qui voyait tous ses biens ravagés et qui était privé de tout revenu casuel ? En 1575, François de Gérard, dans le procès-verbal de la prise de Sarlat, écrivait que, vu la dévastation des biens de l'Eglise, les ecclésiastiques du diocèse étaient contraints, la plupart, d'aller mendier, et les autres se retiraient chez eux ²³. D'autres renseignements, tout aussi sombres, nous sont donnés dans une supplique adressée au pape Grégoire XIII par François de Salignac ²⁴. Il y a tant de rage et de violence dans le diocèse « *ut nostra tam cathedralis collegiata quam pene omnes curam animarum habentes ecclesie, loca omnia sacra ac religiosa ferro et flammis diruta..., soloque equata extiterint* ». Après avoir brossé ce tableau saisissant des lieux de culte du diocèse, François de Salignac esquisse l'état du clergé. Il rappelle qu'étant tombé entre les mains des protestants, il a eu beaucoup de peine à garder la vie sauve. Après tous les meurtres commis dans le diocèse, il y reste à peine dix ecclésiastiques : « *Verum tamen in tam multis cedibus passim per totam diocesim crudelissime commissis, vix decem viri ecclesiastici... relictis sunt* ». Aussi François de Salignac supplie le pape de l'autoriser à mettre des prêtres réguliers dans les paroisses, de n'importe quel ordre, et de n'importe quel diocèse, « *uti urgem necessitas exegerit* ». Cette mesure, dit-il, est indispensable, si le pape ne veut pas que le diocèse devienne « *sicut Sodoma et Gomora* ». L'évêque s'appête à appeler auprès de lui des prêtres instruits, capables de prêcher la parole de Dieu. Parmi eux se trouve Jean Bertier, Carme, auquel, si le pape y consent, il confierait la paroisse de Lestignac ²⁵. L'évêque demande à la Cour pontificale de lui

21. Qui ne fut récupérée qu'en 1582 par Louis 1^{er} de Salignac.

22. Cf. Bibl. nat., coll. Périgord, ms. 12, fol. 161. — Cf. Escande (J.J.), *Histoire du Périgord*, t. II, p. 63.

23. Arch. nat., G 8 1324, pièce 44 ; Bibl. nat., coll. Périgord, ms. 12, fol. 161 (copie).

24. Le texte nous en a été conservé par une copie de Prunis, tirée des Archives de Gérard à la Roque-Gageac, Bibl. nat., coll. Périgord, ms. 12, fol. 131. La date donnée (1579, 1^{er} mai), si elle est exacte, montre que François de Salignac, qui a déjà résigné en faveur de son neveu, administra le diocèse jusqu'à l'entrée du nouvel évêque dans sa ville épiscopale (1580, 20 mars).

25. Cette paroisse était à la collation de l'évêque.

envoyer les dispenses nécessaires pour confirmer de telles provisions. Nous ne savons pas quelle fut la réponse du pape ²⁶.

Les édifices religieux, comme nous l'apprend la supplique étudiée plus haut, n'étaient pas épargnés. Nous avons vu quel avait été le sort de la collégiale d'Issigeac et de la cathédrale de Sarlat. En janvier 1577, l'église collégiale de Saint-Avit-Sénieur fut incendiée ; les chanoines du chapitre furent, les uns tués, les autres mis en prison ²⁷. L'église de Saint-Cyprien se trouvait elle aussi en ruines, comme nous l'apprend un procès-verbal du 17 janvier 1587 ²⁸.

Malgré cet état déplorable du clergé et des lieux de culte du diocèse dû aux dévastations des gens de guerre, François de Salignac fit tout ce qui était en son pouvoir pour y remédier. Nous l'avons vu demander au pape, pour pallier au manque de prêtres séculiers, l'autorisation de mettre des réguliers dans les cures. Ce n'était qu'une solution provisoire. Mais cette période troublée vit la création, dans le diocèse, de plusieurs collèges et d'un séminaire.

Le 15 juin 1578, Pierre Blanchier, conseiller au Parlement de Bordeaux, donna à la ville une maison, un jardin et des terres qu'il possédait à Sarlat près du faubourg de Lendrevie pour qu'un collège y fût fondé, « attendant » disait-il, « la faveur, ayde et secours qu'il a espéré pour cest effect de Très Révérénd Père en Dieu Messire François de Salignac, sieur évêque dud. Sarlat et les honorables citoyens de la ville... » ²⁹. La direction du collège incombait à un recteur, nommé et présenté par les consuls et syndics à l'évêque ou, en son absence, à son vicaire général. L'évêque et les consuls fixeront le nombre des professeurs, qui seront deux ou trois, selon les cas. Cette fondation ne pouvait que plaire à François de Salignac qui, dit-il, désirait depuis longtemps fonder un collège et un séminaire dans sa ville épiscopale, « pour instruire et bien instituer la jeunesse de nostre diocèse aux bonnes lettres, sciences, mœurs et vertus, et sur tout à la cognoissance, amour et crainte de Dieu... » ³⁰ Aussi l'évêque désire « donner moyen que led. collège soit mieux doté et pourvu de quelques personnages de sçavoir, bonne vie et d'exemple ». Après avoir pris l'avis de son chapitre, il créa

26. Les dépôts français sont muets. Nous n'avons trouvé aucune trace aux Archives Vaticanes.

27. Cf. copie conforme d'un procès-verbal dressé en 1577, Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 12, fol. 164.

28. *Ibid.*, fol. 354.

29. Acte de fondation du collège de Sarlat, connu par un vidimus du 12 janvier 1721, Arch. dép. Gironde, C 3295, pièce 1, p. 2. — Cf. aussi Tarde, p. 271, qui donne à tort le 11 juin comme étant la date de fondation. A moins que l'auteur du *vidimus* n'ait commis une faute de lecture.

30. Arch. dép. Gironde, C 3295, pièce 2 (vidimus exécuté en 1721, 12 janvier).

une chanoinie préceptorale, « de laquelle chanoynie préceptoriale celui qui en sera pourveu... sera précepteur, recteur ou principal dud. Collège »³¹. En outre, il incorpore perpétuellement à l'office de précepteur, corps et collège, la moitié des dîmes et autres revenus de la cure de Ferrensac³², dans l'archiprêtré de Bouniagues, soit 66 écus 2/3. En contre-partie, le collège était astreint à instruire gratuitement vingt enfants pauvres de la ville, choisis par les consuls, et treize enfants pauvres du diocèse, dont l'évêque assurerait le choix³³.

*
**

François de Salignac se démit de son évêché le 8 novembre 1577³⁴ en faveur de Louis de Salignac, son neveu, moyennant une pension de 2.500 livres. Son grand âge (il avait 66 ans), une mauvaise santé qui l'empêchait d'exercer son ministère, autant que le souci de conserver par ce moyen l'évêché à sa famille, l'avaient poussé à se retirer. Les termes de la procuration relatifs à la pension sont extrêmement intéressants, tant par le souci qu'avait le résignant d'expliquer les raisons qu'il a de recevoir une pension que par les précautions qu'il prend pour qu'elle lui soit régulièrement payée : « *reservata tamen sibi reverendissimo domino episcopo constituenti ne ex resignatione suo hujusmodi nimium patiatur dispendium, sed ut commodius sustentare valeat, pensione annua...* » Quant aux précautions dont est entouré le paiement, elles occupent une bonne partie de l'acte. La pension devra être payée, quel que soit l'état des revenus de l'évêque. Elle sera libre de toutes charges, « *ab omni decima, subsidio etiam charitativo* », etc... Enfin elle sera payée tant par Louis de Salignac que par les évêques qui lui succéderont, jusqu'au décès du résignant.

François de Salignac mourut au château de Fénelon, au mois d'août 1580. « Au dict moys d'aoust, an susdit 1580, alla de vie à trépas révérend père en Dieu messire François de Salignac, évesque de Sarlat..., autant vertueux et sage qu'il en soit poinct »³⁵.

Jean VALETTE.

31. *Ibid.*

32. Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Castillonnès.

33. L'installation même du collège fut l'œuvre de Louis 1^{er} de Salignac (1579-1598) en 1580 et en 1590.

34. *Cf. Gallia*, t. II, col. 1527 ; et la procuration de Fr. de Salignac du 7 novembre 1577, original, Arch. nat., M 744, pièce 7 : copie par Gaignières, Bibl. nat., ms. fr. 22252, fol. 294 ; autre copie, Bibl. nat., n. acq. fr. 9712, fol. 16 (ex coll. Lancelot, t. 81).

35. *Journal de François de Salignac*, édition Clément Simon, dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. 13 (1873), p. 244. *Cf.* aussi la lettre de Bertrand de Salignac du 23 août 1580, annonçant la mort de son frère à J. de Saint-Sulpice, éd. Cabié (E.), *op. cit.*, col. 614.

PIECE JUSTIFICATIVE

1577, 8 novembre. — Sarlat.

Procuracion de François de Salignac, évêque de Sarlat, pour la démission de son évêché en faveur de son neveu, Louis de Salignac.

A. Arch. nat., L 744, pièce 7 (parchemin).

B. Bibl. nat. ms. fr. 22252, fol. 294 ; copie de Gaignières.

C. Bibl. nat. nouv. acq. fr., ms 9712, pièce 16 ; copie informe de Lancelot.

In nomine Domini, amen. Hujus presentis publici instrumenti tenore cunctis pateat evidenter et sit notum quod, anno ejusdem Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo, die vero octavo, mensis novembris, in mei publici apostolica auctoritate notarii, in civitate Sarlati commorantis, testiumque infrascriptum presentia personaliter constitutus, reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Franciscus de Salignac, Dei et sancte sedis apostolice gracia Sarlatensis episcopus, sexagenarius et valetudine adversa ita gravatus ut amplius sue ecclesie deservire nequeat, ex certis causis animum suum moventibus gratis, sponte et libere suos fecit, constituit, creavit et solemniter ordinavit procuratores generales et speciales, venerabiles viros dominos Dominicum Hatton et Olivarium Levesque, absentes tamquam presentes, et eorum quemlibet, in solidum specialiter quidem et expresse ad ipsius reverendissimi domini constituentis nomine pro eo ecclesiam Sarlatensis cui preest in sanctissimi domini nostri pape ejusve vicecancellarii aut alterius ad id protestatem habentis manibus in favorem nobilis viri Ludovici de Salignac, in jure canonico licentiati et predicti reverendissimi domini constituentis ex germano fratre nepotis, reservata tamen sibi reverendissimo domino episcopo constituenti ne ex resignatione sua hujusmodi nimium patiatur dispendium, sed ut commodius sustentari valeat, pensione annua ab omni decimo, subsidio etiam charitativo et quocumque alio tam ordinario quam extraordinario onere quavis etiam apostolica auctoritate et ex quacumque etiam quantumvis urgentissima ac necessaria et necessarie exprimenda causa etiam pro expeditione et defensione fidei orthodoxe contra Huguonotos et alias dicte fidei hostes et schismaticos etiam motu proprio et ad regum, reginarum, ducum, principum et aliorum quorumcumque instantiam nunc et de facto impositis et in posterum imponentibus etiam si in impositionibus hujusmodi caveatur expresse quod pensionarii pro rata pensionum suarum quantumcumque exemptarum contribuere teneantur quam ratam predictus Ludovicus de Salignac, tam suo quam successorum suorum infradicendorum nominibus, de suo et eorum proprio solvere promittet absque aliqua spe aliquid postea repetendi necnon belli, pestis, graviminis, siccitatis, tempestatis, sterilitatis, alluvionis, aquarum inundationis, depredationis, non recollationis seu alterius omissionis fructuum et omnibus incursibus militum, incendij et quibusvis aliis etiam inexcogitabilibus ac evenire insolitis casibus et alias in omnibus et per omnia libera immuni et exempta duorum millium et quingenti librarum turonensium monete in regno Francie cursum habentis superdicte ecclesie fructibus, redditibus et emolumentis universis quorum tertiam partem dicta pensio non excedit eidem reverendissimo domino constituenti quoad vixerit vel procuratori suo legitimum per dictum dominum Ludovicum de Salignac et successores suos ecclesiam hujusmodi pro tempore quomodolibet obtinentis annis singulis pro una videlicet in domini nostri Jesu Christi et altera medietatibus pensionis hujusmodi in loco et parochia Sancte Mundane dicte diocesis, sub sententiis censuris et penis ecclesiasticis in similibus apponi solitis et consuetis et integre persolvendis, et quod pensio hujusmodi quovis pretexta etiam ad successo-

rum predictorum instantiam annullari, retractari seu ad minorem summam reduci non possit ; et non alias aliter nec alio modo resignandum seu regimini et administrationi dicte ecclesie in manibus predictis dedendum resignationemque seu cessionem hujusmodi admitti petendum et requirendum et litterarum de super necessariarum expeditioni consentiendum jurandumque in animam prefati reverentissimi domini constituentis quod in hujusmodi resignatione non intervenit nec interveniet fraus, dolus simonie, labes nec quavis alia illicita pactio et cetera in premissis necessaria faciendum que ipse dominus constituens faceret et facere posset si personaliter interesset etiam si talia forent que mandatum speciale magis exigent quam presentibus sit expressum, promittent idem reverentissimus dominus se ratum, gratum et firmum omne id et quicquid per dictos procuratores suos in premissis et circa premissa actum, factum procuratumque fuerit habere et perpetuo habiturum, sub obligatione et ypotheca omnium et singularum bonorum, mobilium et immobilium presentium et futurorum.

Acta fuerunt hec in civitate Sarlati, die et anno predictis, presentibus Stephano Lala, clerico, et Petro Du Val etiam clerico, testibus ad premissa vocatis, rogatis, et a me notis ; et me Stephano Cordis, notario apostolico qui premissa recepi. Sic signatus in originali : Franciscus, episcopus Sarlatensis, constituens ; predictus Lala, testis, Duval, testis ; Cordis, notarius apostolicus qui premissa recipi.

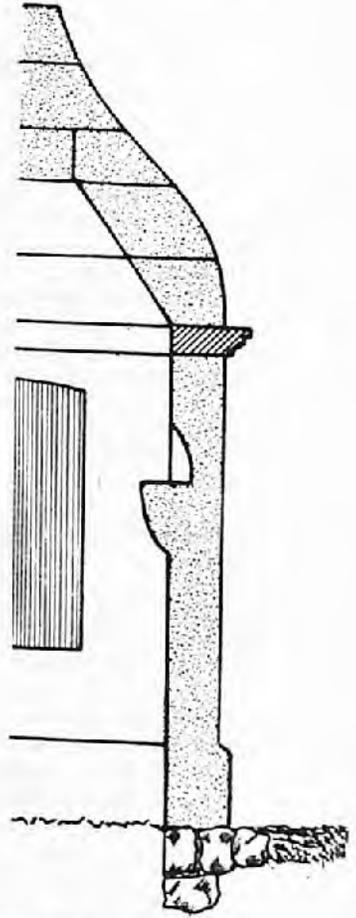
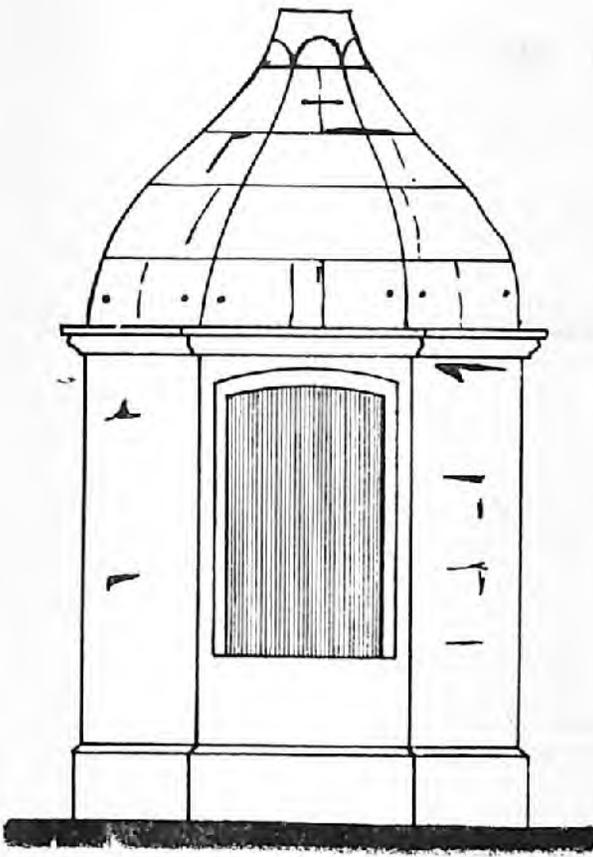
VARIA

PUITS A AURIAC-DE-PÉRIGORD

Dans la cour intérieure de l'ancien presbytère d'Auriac-de-Périgord a été dégagé de sa gangue de lierre et de plantes envahissantes, un puits remontant au XVII^e siècle.

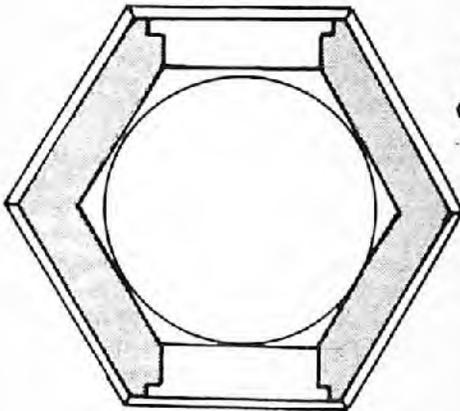
Construit sur une substructure circulaire en maçonnerie de moëllons du pays, hourdés au mortier de chaux, le corps hexagonal du puits, monté sur une base chanfreinée, est percé, sur deux faces opposées, de baies à feuillures dont les linteaux ont leur intrados en arc segmentaire. La corniche formée d'un listel et d'un talon droit reçoit, construit par assises, le couronnement dont le profil est en talon renversé. La première et l'avant-dernière assise sont percées pour recevoir des crampons qui liaisonnent les pierres. La pierre terminale en tronc conique rachète par des biais l'hexagone de l'ensemble. L'intérieur hexagonal a conservé les corbeaux et les encoches de retenue de l'axe du tambour du treuil ainsi qu'au plafond, la poulie de renvoi de l'appareillage.

M. et G. PONCEAU.



PUITS

COUR du PRESBYTÈRE
d'AURIAC DE PERIGORD



BIBLIOGRAPHIE

VIGNOBLES ET VINS D'AQUITAINE

Histoire - Economie - Art

[Un volume de 446 pp. constituant les **Actes du XX^e Congrès d'études régionales** tenu à Bordeaux en novembre 1967, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1970.]

Les Actes des Congrès organisés par la Fédération historique du Sud-Ouest ont toujours grand intérêt : ceux de 1967 n'échappent pas à la règle. Le thème en était : « **Vignobles et vins d'Aquitaine** ». Nous ne retiendrons, bien sûr, dans cette recension que les communications qui touchent le Périgord.

L'article du Professeur Robert Etienne sur **Les importations de vin campanien en Aquitaine** signale la découverte de 40 amphores de vin campanien à Saint-Médard-de-Mussidan; elles sont timbrées de la marque DAM et ont été apportées en Gaule au II^e ou au I^{er} siècle avant J.-C.

Un très important article est consacré par M^{me} Arlette Higounet-Nadal au **Vignoble et vin à Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles**. S'appuyant sur les archives municipales dont on sait le parti qu'elle en a déjà tiré, M^{me} Higounet étudie l'utilisation qu'a pu faire du vin le consulat de la ville à l'occasion des réceptions, des entrées ou des « charités », le vin étant alors un présent apprécié, comme il était aussi un moyen d'action sociale et un adjuvant à la guerre. L'auteur étudie la répartition géographique du vignoble de Périgueux et présente une carte montrant un groupement assez serré au S.E. de la ville, alors que, au contraire, la répartition est très diluée au N.E. Poussant plus loin ses recherches, elle examine les variations temporelles de ce vignoble d'après le nombre des parcelles cadastrées en vue des impositions. Elle examine le travail de la vigne et la vinification, les transactions commerciales autour du vin et notamment les mesures et les fûts : pintes, setiers, émines, urdilhs, rozetas, barlets, gobelets, brocs, pichets, barils, pipes, tonneaux, barriques, vaychels et saumades.

Les taxes sont l'objet d'un calcul minutieux qui va jusqu'à nous donner les recettes totales de la ville en ce domaine, ainsi qu'une sorte de statistique très révélatrice de l'économie locale, avec les prix qui varient suivant abondance ou pénurie, et probablement aussi suivant les vinages et la qualité des crus. M^{me} Higounet a eu l'excellente idée de présenter, en annexe, quelque 152 noms des lieux du vignoble médiéval de Périgueux : alléchante carte des vins dans laquelle on relève des noms qui nous sont toujours familiers : Barbadeau, Beupuy, le Breuilh, Champs, Chantegrel, Landry, Puy-Rousseau, Ecornebœuf, Fenestreau, Grézelou, Lesparat, les Mazades, les Mounards, Papussou, Puy-Abry, Puy-Audi, Puy-Roger, Vigneras...

M^{me} A.-M. Cocula a eu l'idée d'étudier **Quelques aspects du trafic des vins sur la Dordogne au XVIII^e siècle**, en se fondant sur le registre des déclarations de naufrage des Archives de la Gironde. Source révélatrice car elle ouvre des horizons nouveaux sur l'intensité du trafic des vins sur la Dordogne, sur ses difficultés, ses dangers et sur les conditions parfois aventureuses de ces transports.

Partant d'un important dossier inédit constitué en 1835 et conservé aux Archives de la Dordogne, M. Noël Becquart nous offre un **Coup d'œil sur le vignoble périgourdin vers 1835**. L'enquête, alors menée par C.P. Brard, à la demande du préfet Romieu, apporta un assez grand nombre de réponses. Elles donnent occasion à M. Becquart d'étudier successivement la culture de la vigne, sa plantation, le nombre et la nature des façons que l'on donne à la vigne, les

principaux crus (on apprend ainsi qu'Henri IV affectionnait le vin de Saint-Pantaly-d'Ans, ce qui explique que la Révolution ait fait de ce village « Pantaly-le-bon-vin » !). On passe ensuite en revue la dépense d'une mesure de vigne, le prix moyen de la vigne, les rendements, la taille, les vendanges, la vinification, les exportations (avec des statistiques révélatrices), les cépages.

Enfin, pour clore le volume, M. et M^{me} Ponceau ont eu l'heureuse idée d'étudier **La maison du vigneron en Bergeracois**. Si l'enquête n'a pu être généralisée, faute de place, du moins a-t-elle porté sur près de deux douzaines de maisons, ce qui permet déjà d'esquisser quelques constantes et quelques conclusions valables. Ajoutons que le travail a été mené avec infiniment de conscience, les auteurs s'étant attachés à relever et dessiner pour 18 de ces constructions, un plan par terre et un croquis de mosse. On devine l'intérêt qu'il y aurait à prolonger et à généraliser ce genre d'enquête.

En guise de conclusion, souhaitons seulement que ces travaux, très différents les uns des autres, mais tous de qualité, servent d'exemples à ceux qui s'intéressent au Périgord, à son histoire, à sa vie, à ses mœurs, au style de ses maisons, bref, à l'âme tout entière du pays. En tout état de cause, voilà certes, un volume que devra posséder toute bibliothèque périgourdine !

Jean SECRET.

SEANCE FORAINE D'AUTOMNE

La séance foraine d'automne organisée par la Société se tiendra en principe à Brantôme le dimanche 6 septembre 1970. Elle remplacera purement et simplement la séance habituelle du jeudi 3 septembre.

Des précisions complémentaires seront fournies ultérieurement par voie de presse.